

RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2020

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020



ROBERTET
— GROUPE —

S O M M A I R E

RAPPORT DE GESTION

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES SOCIAUX

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

LE GROUPE ROBERTET



RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020



ROBERTET
— GROUPE —

RAPPORT DE GESTION

2020 aura été une année de grande complexité pendant laquelle de nombreux obstacles ont été surmontés dans un contexte sanitaire et économique nécessitant beaucoup d'efforts et de persévérance.

Robertet aura bien tiré son épingle du jeu en réalisant une activité de production normale, en maintenant un service client de haut niveau et en faisant en sorte que les Départements de Création et de développement soient pleinement opérationnels.

Ceci a permis d'affirmer une présence active sur le marché auprès des principaux clients des Trois Divisions Matières Premières, Parfumerie et Aromes et de ne pas s'écarter des objectifs à Long Terme que le Groupe s'était fixé.

L'activité Health and Beauty a connu une forte progression poursuivant une évolution très prometteuse.

Cette vue de Long Terme est rendue possible par la structure du capital de Robertet qui est solidement contrôlé par la Holding Familiale Maubert SA.

Celle-ci regroupe les intérêts familiaux dans une stratégie de pérennité de la famille Maubert pour animer la gestion de Robertet en garantissant son indépendance.

La Famille Maubert n'a cessé de réitérer sa confiance indéfectible dans l'avenir de Robertet.

Robertet a encore renforcé sa stratégie des Matières Premières Naturelles et Produits Organiques.

Ce positionnement est tout à fait privilégié pour le Groupe lui donnant de bonnes armes pour assurer une croissance forte et équilibrée.

Robertet s'affiche de plus en plus comme leader incontestable des produits Aromatiques Naturels, tirant partie au maximum de son expérience acquise, tout au long de son histoire pour ces produits et de la somme des connaissances accumulées.

Cette constance a permis de tisser un réseau de relations dans de nombreux pays lui permettant de bien contrôler le sourcing de nombreux produits et de garantir leur totale traçabilité auprès des clients.

Ceci est du vrai et contribue à la différenciation Naturel pour les autres Divisions et également Health and Beauty.

Dans cette optique, la démarche RSE a pris beaucoup d'ampleur, recherchant, sans cesse, de nouvelles filières, diversifiant le portefeuille produit.

Cette démarche se veut, avant tout pragmatique et concentrée sur des objectifs clairs et pratiques.

Les Dirigeants du Groupe sont convaincus que nous sommes dans la bonne stratégie qui inclut le fort développement du pôle BIO autour de la SAPAD, de Sirius et de la Division Matières Premières, mais qui est également présente dans l'ensemble du Groupe au niveau international.

Pour 2020, le Chiffre d'affaires a été de 538 Millions d'euros en légère diminution de 2,9% ce qui somme toute est considéré comme satisfaisant.

A taux de change constant, et en prenant en compte la première consolidation de Sirius, mais aussi dans l'autre sens la baisse du dollar, ce chiffre est stable ce qui est un bon résultat.

Par Divisions opérationnelles, les résultats sont assez homogènes, un peu orientés à la baisse.

Par sociétés du Groupe, les ventes de Robertet SA Grasse sont en baisse de 8,7%, ce qui a un fort impact sur ses bénéfices après absorption des frais fixes.

Les États-Unis ont un résultat stable par rapport à 2019 et Robertet Asia est en forte croissance de plus de 20% conforme à ses prévisions initiales.

La Chine et le Brésil sont cette année fortement contributeurs aux profits du Groupe.

Tout ceci pris en compte, le Bénéfice consolidé est en diminution d'un peu moins de 5%.

Encore plus satisfaisant, l'EBITDA courant de 96,5 millions d'euros est en augmentation de 2,3% et représente 17,9% du Chiffre d'Affaires.

Un certain nombre d'éléments ont tiré les résultats vers le haut, comme la très bonne maîtrise des coûts et des frais généraux ainsi que l'amélioration du taux de marge brute/produits (grâce à la modération des prix de la plupart des Matières Premières Achetées).

Par ailleurs, Monsieur Philippe Maubert a réaffirmé avec force, son objectif de doublement du chiffre d'affaires sur une période de 10 ans.

Il considère cela très réaliste mais que cela ne pourra se faire qu'au prix d'une politique d'acquisition de sociétés complétant la croissance organique.

Une politique plus agressive dans ce domaine est engagée, la situation financière de Robertet le permet.

Pour 2021, il est particulièrement difficile de faire des prévisions avec un degré de fiabilité suffisant.

Beaucoup dépendra de l'évolution de la pandémie qui est extrêmement aléatoire, et également de la reprise économique qui pourrait la suivre ou non.

Au 31 mars 2021, le chiffre d'affaires consolidé est de 145,5 millions d'euros en baisse de 3,1%.

Ce résultat intègre, pourtant un bon premier trimestre des filiales américaines en progression de 4,5% en dollars.

Une hypothèse raisonnable pourrait être une croissance du chiffre d'affaires pour 2021 de l'ordre de 5% à taux de change constant.

PRINCIPAUX INDICATEURS en milliers d'euros

	2020	2019	Variation
Chiffre d'affaires	538 318	554 273	-2,9%
Excédent brut d'exploitation (Ebitda)	96 470	94 324	2,3%
Résultat opérationnel courant	70 995	73 044	-2,8%
RÉSULTAT NET (Part du Groupe)	50 577	53 045	-4,6%
Capitaux propres (Part du Groupe)	476 256	456 108	
Trésorerie courante nette *	63 578	10 853	
Actifs courants - Passifs courants	332 098	316 635	

* Trésorerie nette = trésorerie et équivalents de trésorerie + autres actifs financiers courants - passifs financiers court terme et long terme - dettes locatives court terme et long terme.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

ORGANISATION

La réduction du nombre de niveaux hiérarchiques, l'existence de circuits de décision courts avec un rattachement direct des niveaux opérationnels à la Direction Générale, associés à des valeurs d'entreprises largement diffusées dans toutes les entités du Groupe et une volonté d'amélioration continue des processus opérationnels, sont le gage d'un environnement de contrôle fort et fiable.

Les activités de contrôle sont menées à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe.

Le contrôle interne est donc organisé dans la perspective de contribuer notamment à l'assurance que les comptes sociaux et consolidés reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale du Groupe et fournissent une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face qui pourraient nuire à la réalisation des objectifs assignés au contrôle interne.

OBJECTIFS ET MOYENS

La politique définie vise à satisfaire aux exigences légales et à assurer un suivi aussi homogène, systématique et formalisé que possible des risques encourus. Cette démarche associe les responsables opérationnels sans alourdir les modes de fonctionnement internes au Groupe.

Le suivi des risques s'inscrit dans le cadre des reportings (sécurité, social et environnemental, comptable et financier)

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe a été établie et est revue annuellement.

Il s'agit :

- de recenser les principales sources de risques identifiables, internes ou externes.
- d'évaluer selon une échelle qualitative la criticité de ces risques en prenant en compte leur impact potentiel, la probabilité d'occurrence et le degré de maîtrise pour les divers événements les constituant.

En ce qui concerne les processus d'élaboration des informations financières publiées, des procédures spécifiques sont mises en œuvre, incluant principalement :

- Un système standardisé de reporting financier et de consolidation qui permet d'établir les états financiers suivant les principes du Groupe.
- Un processus formalisé de remontée et d'analyse des autres informations publiées dans les documents de référence du Groupe.

La responsabilité de la mise en œuvre de ces procédures incombe aux Directions Financières de chacune des entités du Groupe.

La Direction Générale ainsi que la Direction Financière du Groupe effectue régulièrement des visites dans les filiales opérationnelles pour suivi des performances, procédures, audits de sujets ponctuels, mise en place ou suivi de plans d'actions.

FACTEURS DE RISQUES

Le comité d'audit a mis en place une cartographie des risques potentiels encourus par l'entreprise qui est revue chaque année.

Les risques pouvant avoir des conséquences sensibles sur la bonne marche du Groupe ou nécessitant des actions spécifiques sont principalement les suivants :

RISQUES LIÉS AU SECTEUR D'ACTIVITÉ DU GROUPE

Approvisionnements

Un certain nombre de matières premières, limité, ont des sources d'approvisionnement difficilement diversifiables, pouvant engendrer des tensions sur les prix ou les quantités disponibles.

La Direction des Achats s'attache à mettre en place des contrats d'approvisionnement avec les producteurs afin de maîtriser les prix et fiabiliser les quantités et à chercher à diversifier au maximum ses sources.

Le Groupe a par ailleurs noué des partenariats long terme avec des producteurs locaux de matières premières sensibles dans une démarche de développement durable et de maîtrise de la qualité des produits, des quantités produites et de leur prix.

Réglementation

Dans un environnement législatif de plus en plus contraignant, notamment au niveau de la CEE, le Groupe doit chaque année renforcer ses moyens, humains essentiellement, pour satisfaire aux contraintes imposées à la profession tant en terme de traçabilité, que de recherche ou mise au point de nouveaux produits devant se substituer à ceux devenus proscrits.

Egalement, le règlement REACH qui impose un nouveau système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques demandant aux fabricants, aux importateurs et aux utilisateurs en aval de veiller à fabriquer, mettre sur le marché ou utiliser des substances qui n'ont pas d'effets nocifs pour la santé humaine et l'environnement induit lui aussi la mise en place de moyens de plus en plus conséquents et pourrait éventuellement occasionner des ruptures d'approvisionnement pour des produits non enregistrés.

RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

Robertet a pour politique de laisser aux filiales et à leurs dirigeants une grande autonomie dans la mise en œuvre des décisions du Groupe. Ces dirigeants étant par ailleurs en place, pour la plupart, depuis des décennies ils sont devenus au sein de ces entités ce qu'il convient d'appeler des hommes clef dont la vacance subite pourrait être préjudiciable aux filiales en question.

S'agissant des remplacements programmés, ceux-ci sont suffisamment anticipés pour que le passage de relais se fasse dans les meilleures conditions et pour que le successeur du partant soit complètement opérationnel le moment venu.

RISQUES FINANCIERS

Risque de change

Une part prépondérante des ventes du groupe est réalisée dans des monnaies autres que l'euro telles que le dollar US, la livre sterling, le yen, le réal, et le peso mexicain ou argentin. Ces ventes en devises sont réalisées principalement par les filiales du Groupe dans leur monnaie fonctionnelle, n'induisant pas de risque de change transactionnel à leur niveau.

Les entités du Groupe qui sont exposées à un risque de change, principalement la société mère qui achète et vend en dollars, pratiquent une politique de couverture de ce risque avec pour objectif exclusif la couverture des risques générés par l'exploitation et le maintien des niveaux de marge brute opérationnelle. Aucun des produits de couverture utilisés ne peut être considéré comme présentant un caractère spéculatif.

L'exposition relative aux couvertures de change est donnée dans l'annexe aux comptes, note 11.

Risque de taux

Sur les millions d'euros d'emprunts du Groupe, il subsiste un risque de taux sur 0,4 millions d'emprunts à taux variable. Le détail des emprunts est fourni en note 9 de l'annexe aux comptes.

Risque sur actions

Au 31 décembre 2020 le bilan du Groupe fait ressortir un poste trésorerie et équivalents trésorerie de 151 millions d'euros (111 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement représentées par des SICAV monétaires investies en titres de maturité très courte et ne présentant pas de risque en capital.

Conformément aux règles comptables en vigueur, ces instruments sont évalués à leur valeur de marché, très proche de leur valeur comptable.

Risque de liquidité

Le Groupe dispose d'une trésorerie courante largement excédentaire et n'utilise jamais plus de 20 % des autorisations de découvert qui lui ont été octroyées.

Risque Client

Le Groupe a une politique drastique du poste clients. Dès lors qu'un client est identifié comme pouvant présenter un risque de défaillance les moyens de paiement mis en place sont sécurisés et les encours limités.

Risque pays

La société procède régulièrement à une évaluation de son exposition au risque pays. Aucune défaillance significative en matière de règlement n'est intervenue au cours de ces dernières années dans un pays identifié comme potentiellement risqué.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe fait usage de substances qui peuvent présenter des risques sanitaires, d'incendie ou d'explosion, d'émissions ou de rejets au cours des différentes phases du processus de production pouvant porter atteinte aux hommes, aux biens ou à l'environnement.

La sécurité et la protection de l'environnement est donc une préoccupation permanente du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe opère.

Prises de participation intervenues au cours de l'exercice

Robertet SA a acquis, en décembre 2020, pour un montant de 2 689 milliers d'euros, les 40% restants de la société Robertet Goldfied (Inde) pour monter sa participation à hauteur de 100% dans cette entité, conformément aux accords contractuels mis en place à la date d'acquisition.

Il a également été procédé, en septembre 2020, à un acompte de 3 500 Keuros pour le complément de prix relatif à l'acquisition de la société Bionov conformément au contrat de cessions de parts conclu en 2016.

Robertet SA a également pris une participation à hauteur de 24% pour 751 Keuros dans la société SAS Fleur de Vie et à hauteur de 33% pour 31 Keuros dans la société Alponics Valais en Suisse.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

A notre connaissance, il n'est survenu aucun évènement depuis la date de clôture des comptes susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

Recherche et développement

La société consacre de façon permanente environ 8 % de son chiffre d'affaires aux actions de recherche, création et développement.

La société mère a bénéficié en 2020 de 938 668 euros au titre du crédit d'impôt recherche.

Répartition du capital, contrôle et actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2020, le capital est composé de 2 310 395 valeurs mobilières réparties entre 2 172 547 actions et 137 848 certificats d'investissement dont il est rappelé que ces derniers ne jouissent pas du droit de vote.

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts de titres.

Il n'existe aucun programme de rachat de ses titres par la société pas plus qu'il n'existe de titres en autocontrôle.

Les actions détenues au nominatif depuis plus de cinq ans bénéficient d'un droit de vote double.

La répartition du capital est la suivante :

	% du capital	% droits de vote simples	% droits de vote totaux
Groupe familial MAUBERT	46,99%	52,93%	67,56%
Firmenich	21,58%	16,52%	11,26%
Givaudan	4,68%	4,68%	3,19%
Autres	26,74%	25,87%	18,00%
TOTAUX	100,00%	100,00%	100,00%

Participation des salariés au capital social

Dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, il est détenu par les salariés 0,41 % du capital et 0,53% des droits de vote.

Conditions de conservation des actions attribuées gratuitement

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition, dont la durée minimale est fixée à un an. A l'expiration de cette période les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais seront incessibles et devront être conservées par ces derniers durant une période minimum de deux ans.

Les actions gratuitement attribuées aux mandataires sociaux de la Société devront être conservées par ces derniers, au nominatif, pour au moins un tiers d'entre elles, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, la cession desdites actions étant interdite avant cette date.

Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société

Aucune opération sur les titres n'a été réalisée par les dirigeants au cours de l'exercice 2020.

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration, propose de fixer le dividende par action à 5,60 euros,

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice est donc la suivante :

Dividendes	12 938 212,00 euros
Réserve légale	565,00 euros
Réserves	12 488 097,13 euros
Total	25 426 874,13 euros

Le total de la distribution proposée sera donc de 12 938 212 euros s'appliquant aux actions de chacune 2,50 euros de nominal, ainsi qu'aux certificats d'investissements soit par action et par certificat d'investissement :

Dividendes : 5,60 euros

Le paiement du dividende de l'exercice 2020 sera assuré à compter du 1er juillet 2021 par CACEIS Corporate trust, 14 rue Rouget de Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux.

Ce dividende sera sur option du contribuable lors de la souscription de sa déclaration de revenus :

- soit éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts et imposable à l'impôt sur le revenu en fonction du taux marginal du foyer fiscal.
- soit soumis au régime général du PFU (Prélèvement Forfaitaire Unique) au taux global de 30%, à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Les associés personnes physiques domiciliés en France, sont soumis, lors de la mise en paiement du dividende, à un prélèvement forfaitaire unique de 30 % payé par la Société pour le compte de ses actionnaires, à savoir :

- 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu sauf pour les contribuables qui peuvent bénéficier d'une exonération et qui ont transmis avant le 30 novembre 2019 une demande de dispense à la Société ;
- 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

La somme correspondant à ces prélèvements est prélevée du montant du dividende attribué à chaque associé et versée par la Société directement au Trésor public.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Distribution globale	Distribution par action
Exercice 2019	11 551 975	5,00 €
Exercice 2018	12 922 252	5,60 €
Exercice 2017	11 973 234	5,20 €

Dépenses non déductibles fiscalement par application de l'article 39-4 du CGI

Nous vous précisons, par application de l'article 223 quater du Code général des impôts, que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code correspondant aux amortissements et taxes sur véhicules de tourisme non déductibles fiscalement, qui s'élèvent à un montant global de 226 858 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 72 640 euros.

Seront également proposées à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra au siège de la société le 9 juin prochain les résolutions suivantes :

Conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce

Il est proposé d'approuver les termes du rapport spécial des commissaires aux comptes établi en conformité des articles L225-38 et suivants du Code de commerce.

Approbation des informations mentionnées à l'article L225-37-3 I du Code de commerce

Il est proposé d'approuver, en application de l'article L225-100 II du Code de commerce, les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L225-37-3 I du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé par l'article L225-37.

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Philippe MAUBERT, Président Directeur Général

Il est proposé d'approuver, en application de l'article L225-100 III du Code de commerce, les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Philippe MAUBERT, Président Directeur Général, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce.

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Lionel PICOLET, Directeur Général Adjoint

Il est proposé d'approuver, en tant que de besoin en application de l'article L225-100 III du Code de commerce, les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Lionel PICOLET, Directeur Général Adjoint, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce.

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Christophe MAUBERT, Directeur Général Délégué

Il est proposé d'approuver, en application de l'article L225-100 III du Code de commerce, les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Christophe MAUBERT, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce.

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Olivier MAUBERT, Directeur Général Délégué

Il est proposé d'approuver, en application de l'article L225-100 III du Code de commerce, les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier MAUBERT, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce.

Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2021

Il est proposé d'approuver, en application de l'article L225-37-2 II du Code de commerce, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2021 telle qu'elle est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce.

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2021

Il est proposé d'approuver, en application de l'article L225-37-2 II du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2021 telle qu'elle est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce.

Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des administrateurs

Il est proposé d'approuver la fixation, à compter de l'exercice 2021, du montant maximal de la somme fixe annuelle prévue par l'article L225-45 du Code de commerce à allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité, à 200 000 euros, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale.

Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'administration de procéder à des attributions d'actions gratuites au profit des salariés et dirigeants de la Société et des sociétés liées

Il est proposé d'approuver l'autorisation donnée au Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L225-139 et L225-197-1 à L225-197-5 du Code de commerce, à procéder à une attribution gratuite d'actions de la Société au profit de salariés et/ou dirigeants de la Société et des sociétés liées, dont il appartiendra au Conseil d'administration de déterminer l'identité, en fonction des critères et conditions d'attribution qu'il aura défini, dans la limite de 23 104 actions représentant 1 % du capital social et à augmenter corrélativement, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal qui ne pourra excéder 57 760 euros, soit 1 % du capital social, par prélèvement sur les réserves disponibles de la Société à l'expiration de la période d'acquisition de ces actions gratuites rendant leur attribution définitive.

DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

	Total Achats		Retard H.T.				
		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total H.T. échu (1 jour et plus)
Factures reçues nombre		181	328	106	36	182	652
Montant		383	2 030	675	426	1 133	4 263
% Total C.A. HT.	128 362	0,30 %	1,58%	0,53%	0,33%	0,88%	3,32%

DÉLAIS D'ENCAISSEMENT DES CLIENTS

	Total Ventes		Retard H.T.				
		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total H.T. échu 1 jour et plus
Factures émises nombre		883	403	415	216	1 578	2 612
Montant		6 443	3 202	6 204	2 454	19 747	31 608
% Total C.A. HT.	258 043	2,50%	1,24%	2,40%	0,95%	7,65%	12,25%

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES en milliers d'euros

	Deloitte & Associés				Cogepar c				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	376	448	92%	100%	72	70	91%	100%	165	125		100%
Émetteur	167	120	41%	27%	60	53	76%	76%				
Filiales intégrées globalement	209	328	51%	73%	12	17	15%	24%	165	125		100%
Sous-total	376	448	92%	100%	72	70	91%	100	165	125		100%
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES												
Juridique, fiscal, social (1)	35		8%									
Autres					7	9%						
Sous-total	35		8%		7	9%						
TOTAL	411	448	100%	100%	79	70	100%	100%	165	125		100%

(1) Il s'agit d'une revue fiscale.

2020

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Une approche responsable du vivant

Rapport ROBERTET



ROBERTET
GROUPE

SOMMAIRE



LE MOT DU PRÉSIDENT 4

À PROPOS DE CE RAPPORT 6

NOTRE IDENTITÉ 9

Présentation du Groupe
& chiffres clés

Notre modèle d'affaire

NOTRE POLITIQUE RSE 14

Gouvernance RSE

Stratégie RSE

Évaluation externe de notre
performance RSE

Présentation des principaux risques RSE

Contribution aux ODD

Autres engagements RSE

01

UNE CONDUITE RESPONSABLE DES AFFAIRES 25

- 1.1 Lutte contre l'évasion fiscale
- 1.2 Lutte contre la corruption
- 1.3 Promouvoir le respect des règles éthiques

02

DES TERROIRS VIVANTS 31

- 2.1 Assurer la continuité et la qualité des approvisionnements
- 2.2 Garantir la traçabilité des matières premières naturelles et la transparence de nos filières
- 2.3 Promouvoir le développement durable tout au long de notre chaîne d'approvisionnement

03

DES FEMMES ET DES HOMMES ÉPANOUI·E·S 47

- Panorama des effectifs
- 3.1 Garantir la santé et la sécurité au travail
- 3.2 Assurer un cadre de travail agréable
- 3.3 Développer les compétences de nos collaborateurs
- 3.4 S'engager en faveur de l'égalité professionnelle

04

DES SITES INDUSTRIELS RESPONSABLES 61

- 4.1 Réduire la pollution
- 4.2 Optimiser la gestion des déchets
- 4.3 Réduire notre consommation d'eau
- 4.4 Réduire nos émissions CO2 et notre consommation d'énergie

05

DES PRODUITS NATURELS ET INNOVANTS 73

- 5.1 Assurer la qualité et la sécurité des produits
- 5.2 Développer des produits plus responsables

LE MOT DU PRÉSIDENT





Acteur historique dans les matières premières naturelles, ancré dans les territoires, le Groupe Robertet a marqué une pause dans sa croissance en 2020, du fait des circonstances pandémiques qui ont affecté la plupart de nos clients.

Malgré ce contexte international difficile, la résilience dont le Groupe a fait preuve est la conséquence du fort engagement de nos équipes et de notre positionnement unique d'intégration, par la maîtrise de toute la chaîne d'approvisionnement des produits naturels, de leur culture jusqu'à leur transformation et leur utilisation en parfumerie, arômes alimentaires et dans les actifs pour la santé et la nutrition. Nous ressortons de cette crise renforcés.

Notre présence à la source, gage de qualité, répond à la demande croissante de nos clients et des consommateurs en termes de traçabilité et de transparence.

En tant que signataire du Pacte Mondial des Nations Unies et de ses 10 principes depuis 2020, nous confirmons notre engagement en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Ce rapport entend démontrer que performance économique et performance RSE marchent dorénavant de concert afin de répondre aux attentes de nos clients pour des produits compétitifs aux empreintes sociales et environnementales mesurées et contrôlées.

PHILIPPE MAUBERT

Président Directeur Général
du Groupe Robertet

À PROPOS DE CE RAPPORT

Le Groupe Robertet publie tous les ans un rapport RSE afin de présenter les progrès de sa démarche et sa contribution à la croissance durable.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Ce rapport répond à la réglementation française, en particulier à l'Ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et au décret n°2017-1265 du 9 août imposant aux sociétés établissant des comptes consolidés dont l'effectif moyen est supérieur à 500 salariés et le total du bilan ou du chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 100 millions d'euros, de publier une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

L'obligation de publication de la DPEF est la résultante de la transcription de la directive européenne sur le reporting extra-financier et remplace le dispositif de reporting RSE dit « Grenelle II ».

PÉRIODE

Les informations publiées dans cette Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

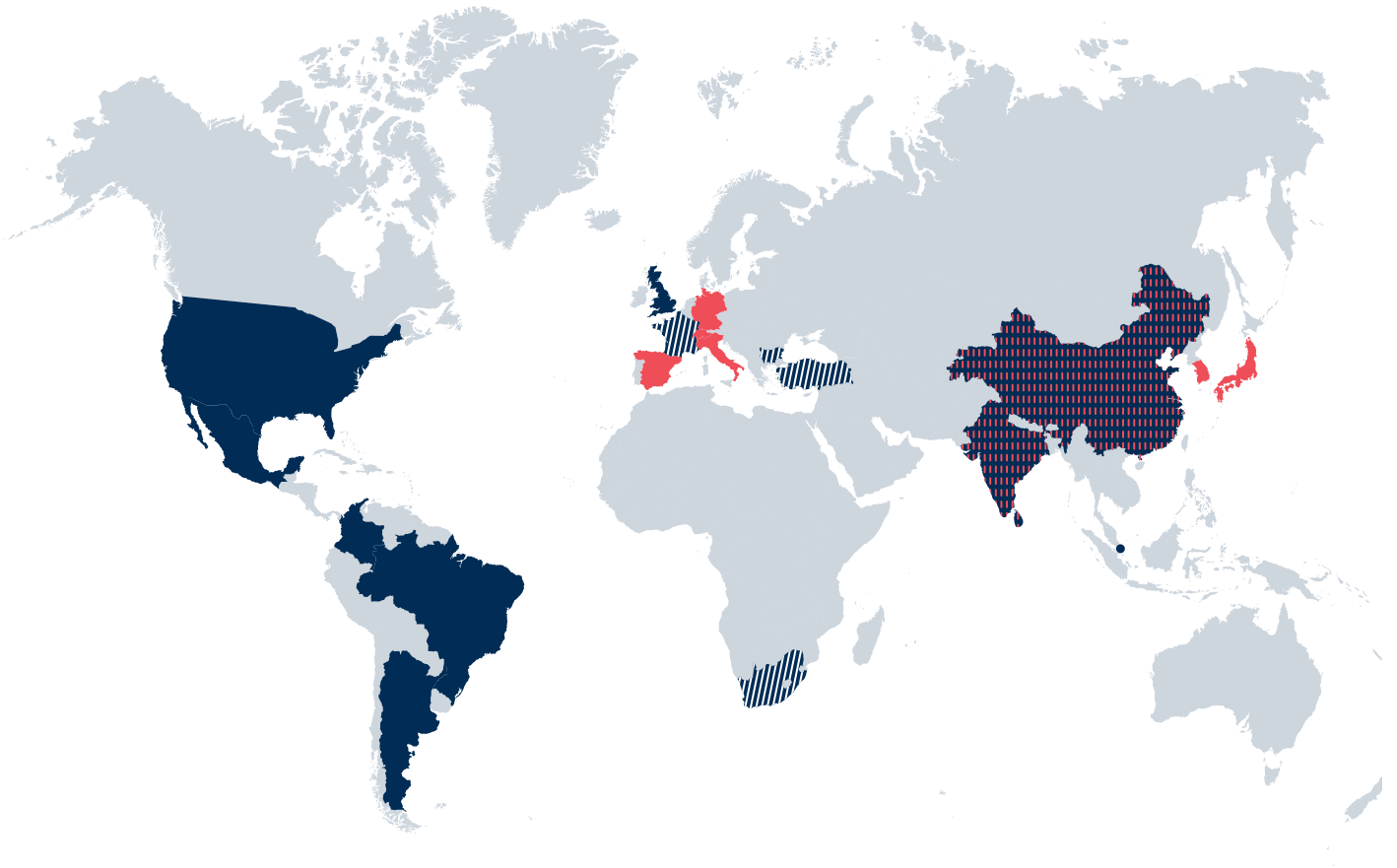
PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation concernant les informations environnementales, sociales et sociétales présentes dans ce rapport concerne le siège social (Robertet SA à Grasse), et toutes les filiales de production du Groupe. Nous intégrons cette année la filiale Sirius dans notre reporting RSE

Les filiales commerciales, les bureaux commerciaux rattachés aux filiales, ainsi que les joint-ventures du Groupe ont été exclus du périmètre, leur impact étant non significatif à l'échelle du Groupe.

Les filiales commerciales exclues du reporting : Robertet GMBH (Allemagne), Robertet España, Robertet Italia, Robertet et Cie SA (Suisse), Charabot Chine, Robertet Hiyoki (Japon), Charabot Japon, Charabot Corée, Robertet India (Goa), Robertet Indonésie, Robertet Africa.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION



 SITES D'EXTRACTION DE MATIÈRES PREMIÈRES*

 FILIALES DE PRODUCTION**

 FILIALES COMMERCIALES

 FILIALES DE PRODUCTION ET FILIALES COMMERCIALES

*Les sites français sont des sites d'extraction de matières premières et de production d'arômes, parfums et actifs. - **Certaines filiales de production ont aussi des activités commerciales.





NOTRE IDENTITÉ

PRÉSENTATION DU GROUPE & CHIFFRES CLÉS

HISTOIRE

Fondé en 1850, le Groupe Robertet est une entreprise patrimoniale basée à Grasse en France, dont les activités principales sont le sourcing puis la transformation de matières premières végétales en extraits naturels volatiles et non volatiles. Ces extraits sont ensuite utilisés pour la création d'arômes, de parfums et d'actifs. Grâce à une approche particulièrement intégrée de l'approvisionnement, Robertet a développé une véritable expertise sur les naturels, faisant aujourd'hui du Groupe un des leaders mondiaux des matières premières aromatiques naturelles conventionnelles et certifiées «issues de l'agriculture biologique».

LES 4 ACTIVITÉS DE ROBERTET :

Répartition du chiffre
d'affaires 2020
par activité



Les matières premières naturelles : Robertet fournit des ingrédients naturels pour l'industrie des arômes, de la parfumerie et des actifs santé et beauté. Son expertise va du sourcing des plantes jusqu'aux processus industriels d'extraction, de fractionnement et de purification, alliant tradition et innovation dans ses méthodes et son savoir-faire.

27 %



La parfumerie : les parfums créés sont les signatures olfactives des plus petites aux plus grandes marques nationales ou internationales d'eaux de toilette, de produits d'hygiène corporelle ou de produits d'entretien.

36 %



Les arômes : ils aromatisent toutes sortes de produits alimentaires ou pharmaceutiques, des boissons jusqu'aux produits laitiers en passant, entre autres, par la confiserie et les plats cuisinés.

36 %



Les actifs : derniers nés, issus de notre recherche de valeur ajoutée sur nos extraits naturels, ce sont des ingrédients clés pour les produits de santé et de beauté.

1 %



Chiffre d'affaires
2020

538

MILLIONS D'€

-2,9%

2019 → 2020

Répartition du chiffre
d'affaires 2020
par zone
géographique

37%

Amérique du Nord

34%

Europe

18%

Asie
et Pacifique

7%

Amérique du Sud
et Caraïbes

4%

Afrique
et Moyen-Orient

ROBERTET, UN LEADER MONDIAL DES INGRÉDIENTS NATURELS



1461

INGRÉDIENTS
NATURELS

provenant de 60 pays différents



7ÈME

PLACE
MONDIALE

dans le secteur arômes et parfums

30

SITES
INDUSTRIELS

dans le monde



80

IMPLANTATIONS
COMMERCIALES

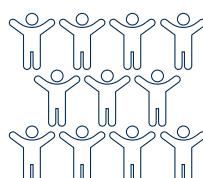
dans le monde



14

CENTRES
DE CRÉATION

et de recherche dans le monde



1992

COLLABORATEURS

au 31 décembre 2020

Assurer la pérennité
de l'approvisionnement

Développer durablement
le lien avec nos filières

Renforcer notre rôle d'expert
sur le marché du naturel
et du bio

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRE

RESSOURCES CLÉS

Capital financier

- Fonds propre: 472 M€.
- Capital de 6 M€ détenu à 47% par la famille Maubert.
- 67,5% des droits de vote détenus par la famille Maubert.
- Investissements industriels: 14 M€

Capital industriel

- 30 sites de transformation et/ou d'assemblage dans le monde.
- 80 implantations commerciales dans le monde.

Capital intellectuel

- Un savoir-faire ancestral datant de 1850
- 4 secteurs d'activité valorisant nos savoir-faire et connaissances sur le naturel
- 8 % du CA investi dans la R&D.
- 14 centres de création dans le monde.

Capital humain

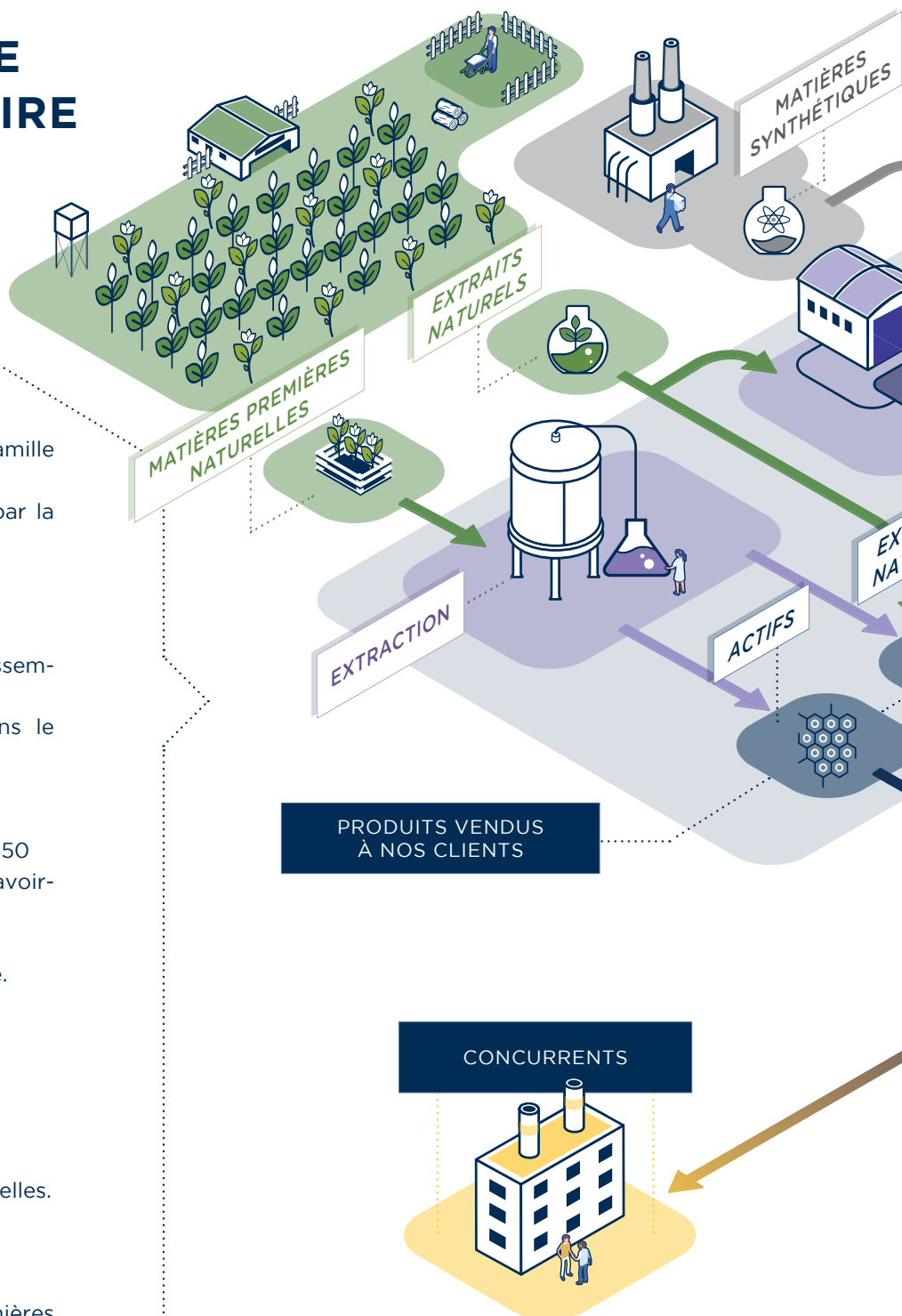
- 1992 collaborateurs.
- 42 % de femmes et 58 % d'hommes.

Capital social & relationnel

- 1139 fournisseurs de références naturelles.
- 5 886 clients dans le monde.

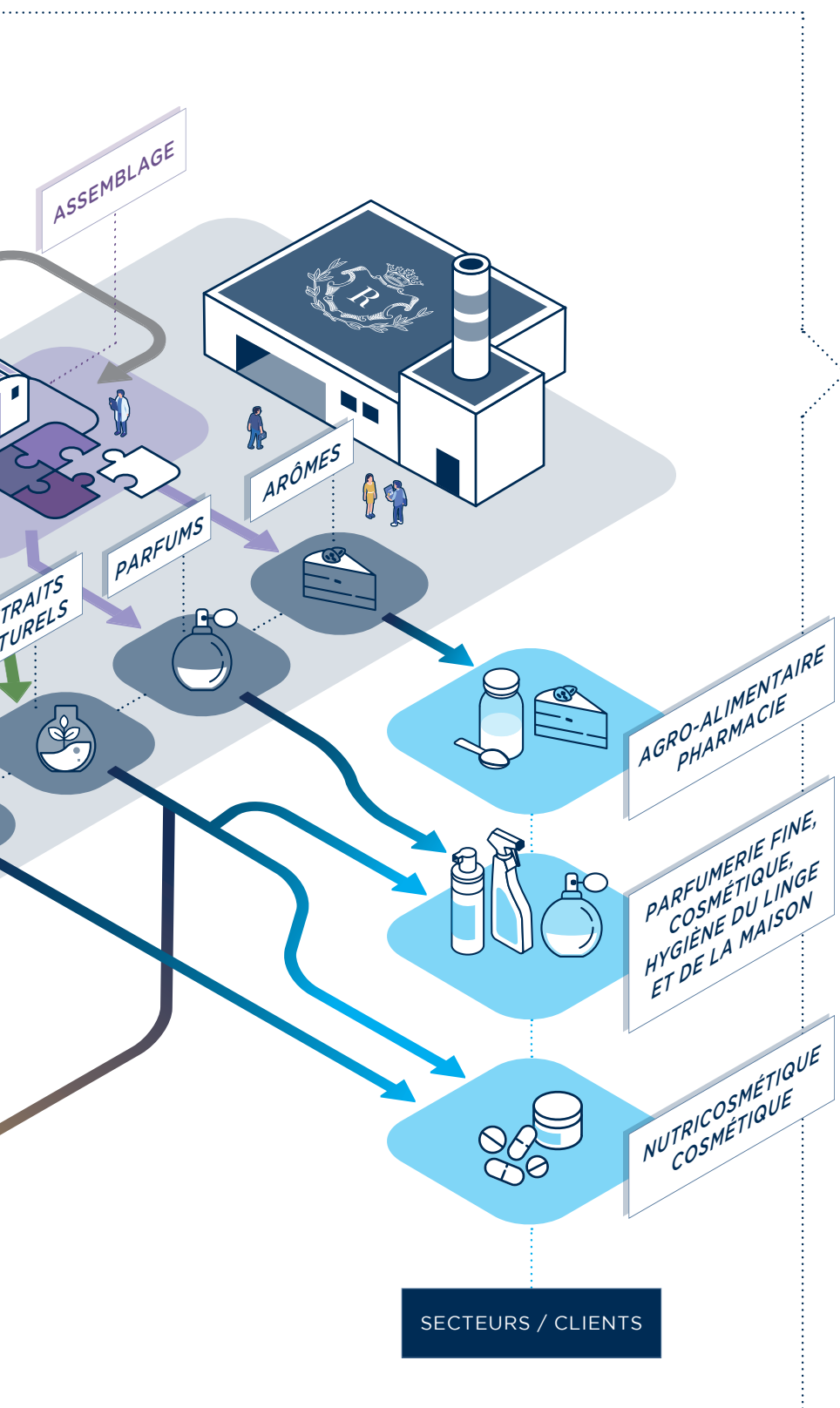
Capital naturel

- 36 071 tonnes de matières premières achetées dont 49% de matières premières naturelles.
- 30 MWh d'énergie consommée.
- 488 043 m³ d'eau consommée.



Transmettre
nos savoir-faire

Explorer le naturel
pour proposer les produits
de demain



CRÉATION DE VALEUR

Résultats financiers

- Chiffre d'affaires: 538 M€.
- Résultat net consolidé: 51 M€

Résultats industriels

- 26 829 tonnes de produits vendus par le Groupe

Résultats sociaux

- 185 recrutements dont 70% d'emplois durables
- 65% de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation dans l'année

Résultats sur notre chaîne d'approvisionnement

- 80% de nos fournisseurs de références naturelles évalués sous l'angle de la RSE, en valeur.
- 58% de nos fournisseurs ont signé notre charte éthique.

Résultats environnementaux

- 5% des matières premières achetées bio, en volume.
- 82% des matières premières achetées, en volume, au travers de partenariats long-terme.
- Membre provisoire de UEBT.
- 0,49 tonnes de déchets produits par tonne produite.
- 54% de déchets valorisés.
- 9% d'énergie renouvelable.
- 1,4 tonnes CO₂ eq émis par tonne produite, scopes 1 et 2.



NOTRE POLITIQUE RSE

De par ses activités, Robertet a un impact :

- Sur les communautés locales auprès desquelles il s'approvisionne.
- Sur l'environnement que ce soit au travers de l'approvisionnement en plantes ou lors de la transformation de ces matières premières en extraits.
- Sur ses employés de par les décisions prises par le Groupe.
- Sur ses clients.

La prise en compte de ces éléments fournit au Groupe une vision approfondie de son rôle et de sa responsabilité dans la société. Robertet peut ainsi mieux répondre aux attentes de ses parties prenantes et aux défis auxquels il est confronté tout en se construisant dans la résilience face à un environnement de plus en plus incertain, complexe et mouvant.

Robertet a traduit en 2017 ses engagements en matière de développement durable dans le cadre de sa stratégie RSE à horizon 2025. Celle-ci est déclinée sous 4 piliers et couvre l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe, abordant tous les impacts de la culture des plantes jusqu'à la vente des produits.

GOUVERNANCE RSE

Conduite de la démarche RSE

Pour mettre en œuvre la politique RSE, le Groupe Robertet a défini un système de management de la RSE.

La stratégie RSE du Groupe est placée sous la responsabilité de Julien Maubert, Directeur de la Division Matières Premières, sur la délégation de Philippe Maubert, Président du Groupe. La stratégie RSE est validée par la Direction du Groupe.

L'équipe RSE, constituée de deux personnes, est chargée d'animer et de piloter la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe. Cette équipe développe des outils et méthodes, mobilise les équipes du siège et des filiales, recense et partage les bonnes pratiques,

et mesure la performance RSE, afin de rendre compte régulièrement des résultats et des progrès réalisés auprès de la Direction.

Il est présidé par Julien Maubert, Directeur de la Division Matières Premières. Le Comité RSE se réunit tous les trimestres pour, d'une part, réaliser un bilan et suivre la réalisation des objectifs fixés par le Groupe et, d'autre part, identifier les actions à initier à court, moyen et long termes

Pour cela l'équipe RSE s'appuie sur un réseau d'une vingtaine de référents RSE, au moins un au sein de chaque filiale, et du Comité RSE.

Comité RSE

Le Comité RSE a été créé en 2008, et a la responsabilité de suivre et de mettre en œuvre le plan d'actions associé à la stratégie RSE. Ce Comité RSE est composé d'une équipe pluridisciplinaire, comprenant l'ensemble des services stratégiques: achats, affaires réglementaires, communication, HSE (Hygiène Sécurité Environnement), qualité, ressources humaines, R&D, RSE...

Il est présidé par Julien Maubert, Directeur de la Division Matières Premières. Le Comité RSE se réunit tous les trimestres pour, d'une part, réaliser un bilan et suivre la réalisation des objectifs fixés par le Groupe et, d'autre part, identifier les actions à initier à court, moyen et long termes.

STRATÉGIE RSE

En 2017, sur la base d'un travail d'identification des principaux enjeux de développement durable le concernant, le Groupe Robertet a défini une stratégie RSE à horizon 2025.

Cette stratégie repose sur une raison d'être singulière, celle d'explorer et d'enrichir le monde du vivant. Cette stratégie s'articule autour de 4 axes, associés à des engagements et à des objectifs précis. Elle est synthétisée ci-dessous.



DES TERROIRS VIVANTS

- Assurer la continuité et la qualité des approvisionnements.
- Garantir et promouvoir des comportements responsables vis-à-vis des individus, des communautés locales, et de l'environnement, dans notre chaîne d'approvisionnement.
- Garantir autant que possible la traçabilité des matières premières naturelles et la transparence des chaînes d'approvisionnement.



DES SITES INDUSTRIELS RESPONSABLES

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité du Groupe.
- Optimiser la consommation d'eau et de matières premières.
- Réduire les déchets et favoriser leur valorisation
- Prévenir et réduire toute pollution



DES FEMMES ET DES HOMMES ÉPANOUIS

- Garantir des conditions de travail sûres pour tous nos employés.
- Améliorer la qualité de vie au travail de nos employés.
- Développer les compétences professionnelles de nos employés de nos employés.
- Garantir l'égalité professionnelle.



DES PRODUITS NATURELS ET INNOVANTS

- Garantir la conformité des produits vis-à-vis des réglementations en vigueur.
- Réduire l'impact environnemental de nos produits
- Créer et développer de nouveaux produits naturels

En 2020, afin d'intégrer les enjeux et risques extra-financiers significatifs identifiés, les 4 axes de notre stratégie RSE ont été complétés par un nouveau pilier: Une conduite responsable des affaires.

NOS OBJECTIFS RSE

Nos objectifs pour notre chaîne d'approvisionnement	2019	2020	Objectifs 2025
Augmenter le volume de matières premières naturelles achetées certifiées biologiques	6,2%	5 %	30 %
Augmenter le volume de matières premières naturelles achetées auprès de partenaires long-terme (d'une durée supérieure à 3 ans)	72%	82 %	50 %
Evaluer sous l'angle de la RSE nos matières premières achetées, en montant d'achat, à minima tous les 5 ans	80 %	80 %	100 %
Mettre en place un plan d'actions pour les filières présentant un risque de non-durabilité élevée	100 %	100 %	100 %
Nos objectifs pour nos collaborateurs	2019	2020	Objectifs 2025
Faire bénéficier nos salariés d'au moins une formation par an	63%	64 %	80 %
Nos objectifs pour nos sites industriels	2019	2020	Objectifs 2025
Augmenter la part de déchets valorisés	52%	54 %	100 %
Réduire notre consommation d'eau par tonne produite par rapport à 2017	15 m ³ /tonne de produit	18 m³/tonne de produit	-10 % ¹
Réduire nos émissions de GES par tonne produite, pour les scopes 1 et 2, par rapport à 2017	1,1t CO ₂ e/tonne de produit	1,4t CO₂e/tonne de produit	-10 % ¹
Nos objectifs pour nos produits	2019	2020	Objectifs 2025

Nos objectifs sont en cours de révision¹

¹ Le système de reporting RSE n'étant pas optimum en 2017, et de nouvelles données ayant été intégrées en 2020, nos objectifs sont en cours de révision et il ne serait pas pertinent de communiquer l'évolution de notre performance RSE par rapport à 2017, le périmètre ayant évolué.

ÉVALUATION EXTERNE DE NOTRE PERFORMANCE RSE

Les clients du Groupe, issus des secteurs de l'agro-alimentaire, du luxe, de la santé, de la beauté, de l'hygiène corporelle et des produits ménagers, sont de plus en plus nombreux à s'intéresser à la performance RSE de Robertet. Pour répondre à cette demande croissante et faire reconnaître ses actions, le Groupe fait évaluer sa démarche RSE au travers de plusieurs dispositifs :

Notations extra-financières



Depuis 2015, Robertet répond chaque année au questionnaire Ecovadis. En 2020, le Groupe a obtenu une note de 67 sur 100, soit 5 points de plus que notre score précédent. Le Groupe conserve sa médaille "Gold" et se place maintenant dans la catégorie "Avancée", parmi le top 5% des entreprises évaluées sur cette plateforme. Ce score est partagé avec plus de 60 clients.



Depuis 2017, Robertet répond chaque année au questionnaire du CDP (Carbon Disclosure Project). En 2020, le Groupe a obtenu pour la 1ère fois la note B au questionnaire "Climate Change" (échelle de A à E, A étant la meilleure note). Notre objectif est de répondre au "CDP Water" l'année prochaine.

Certification de nos démarches RSE



Depuis 2018, la SAPAD est certifiée For Life, en matière de droits humains, conditions de travail, respect des écosystèmes, promotion de la biodiversité, mise en œuvre de pratiques agricoles durables et amélioration de l'impact local.

UEBT

Au-delà des audits et certifications ciblées (voir chapitre 2.2) de ses filières, le Groupe Robertet est membre provisoire de l'UEBT. Nous avons effectué l'évaluation d'adhésion à l'UEBT en 2020 qui a montré que nous nous conformions à ses indicateurs d'entrée. Nous sommes actuellement en train d'acquiescer la pleine adhésion, ce qui implique l'adoption d'un plan de travail sur 3 ans destiné à continuer à améliorer nos pratiques d'approvisionnement éthique.



Robertet est membre du Sedex, une organisation qui héberge la plus grande plateforme collaborative dédiée aux données de chaînes d'approvisionnement éthiques. En ce sens, le siège comme les filiales du Groupe se soumettent aux audits SMETA-4 piliers (Sedex Members Ethical Trade Audit, audit de commerce éthique des membres Sedex).



PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX RISQUES RSE

La présence internationale du Groupe ainsi que la diversité de ses activités exposent Robertet à des risques sociaux, sociétaux, de gouvernance et environnementaux. Ces risques, aussi appelés risques extra-financiers, sont identifiés par le Groupe afin d'être mieux maîtrisés. Cet exercice est renouvelé annuellement.

Pour ce faire, un univers initial de 53 risques extra-financiers potentiels a été établi par le service RSE et les responsables des principaux services, sur la base des différentes thématiques abordées dans :

- la loi française portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » ;
- le décret français n° 2017-1265 du 9 août 2017 relatif à la publication d'informations extra-financières ;
- les publications externes de nos clients et de nos pairs ;
- les évaluations des agences de notation (Ecovadis, CDP).

Afin de retenir les risques extra-financiers les plus significatifs pour le Groupe, chaque risque a été évalué par l'ensemble des directions du siège et des filiales selon deux paramètres :

- la probabilité d'occurrence (qui est la probabilité que le risque survienne et se concrétise en un impact)
- la gravité potentielle des dommages (si le risque venait à se réaliser)

Toutes les conséquences susceptibles d'affecter le Groupe ont été analysées : les conséquences financières, opérationnelles, réputationnelles, sociales et environnementales.

L'évaluation de la gravité et de la probabilité par 28 contributeurs a permis de conclure sur le niveau d'importance de chaque risque, appelée aussi criticité, et de hiérarchiser les risques entre eux.

Le tableau suivant présente les 18 principaux risques extra-financiers auxquels Robertet est exposé.

Les politiques et procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir et atténuer la survenance de ces risques sont présentées et déclinées tout au long de ce rapport, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

Certaines thématiques, telle que le bien-être animal ou le gaspillage alimentaire, devant être traitées dans la DPEF, ne paraissent pas pertinentes au regard de la nature des activités du Groupe Robertet. Elles ne sont donc pas développées dans ce rapport.

Une conduite responsable des affaires

Thématiques traitées	Risques extra-financiers	Indicateurs clé de performance	Pages
Éthique Droits de l'Homme	Ne pas respecter les droits de l'Homme et du travail, ne pas prévenir le travail des enfants	Part de nos fournisseurs de matières premières ayant signé notre charte éthique	30
Corruption	Ne pas avoir de politique anti-corruption	Part des entités du Groupe ayant signé le code de conduite anti-corruption Part des collaborateurs, les plus exposés aux risques de corruption, ayant été formés à l'anti-corruption	27
Évasion fiscale	Ne pas lutter contre l'évasion fiscale	Nombre de signalement d'évasion fiscale formulé par les administrations fiscales	26

Des terroirs vivants

Pérennité des approvisionnements Partenariats long-terme	Ne pas assurer la continuité et la qualité des approvisionnements	Part de nos achats de matières premières couverts par des partenariats long terme, en volume	32
Évaluation RSE Audit et certification des filières	Ne pas garantir la traçabilité des matières premières naturelles et la transparence de nos filières	Part de nos filières stratégiques auditées ou certifiées selon un référentiel RSE (sur les 3 dernières années)	36
Projets en place sur les filières	Ne pas garantir et promouvoir des comportements responsables vis-à-vis des individus, des communautés locales et de l'environnement dans l'ensemble des filières	Part de nos achats de matières premières, certifiées biologiques, en volume	41
Agriculture biologique		Part de nos achats de matières premières naturelles couverts par une évaluations RSE, en montant.	42
Nagoya		Part des filières ayant obtenu une note inférieure à 40%, donc présentant un risque de non-durabilité élevée, pour lesquelles un plan d'actions a été mis en place.	42

Des femmes et des hommes épanoui.e.s

Santé et sécurité	Ne pas garantir l'intégrité physique de nos collaborateurs	Taux de gravité Taux de fréquence	51
Qualité de vie au travail Dialogue social Digitalisation	Ne pas être attractif pour recruter et conserver les employés	Turnover Absentéisme	55
Formation Savoir-Faire	Ne pas garantir l'adéquation entre les compétences de nos collaborateurs et les prérequis de leurs métiers	Part des salariés ayant reçu au moins une formation dans l'année Nombre moyen d'heures de formation par salarié	57
Égalité homme/femme Handicap	Ne pas garantir l'égalité professionnelle	Part des femmes dans le top management Part des femmes dans l'effectif total Part de salariés déclarés en situation de handicap	60

Des sites industriels responsables

Pollutions	Ne pas maîtriser les émissions de COV	Part des émissions COV non captées par quantité de solvants utilisés	62
	Ne pas réduire les nuisances olfactives et sonores	Nombre de mise en demeure par toute instance environnementale sur les nuisances sonores ou olfactives	64
Déchets	Ne pas assurer une gestion responsable de nos déchets	Quantité de déchets par tonne produite Part des déchets valorisés	66
Eau	Ne pas réduire notre consommation d'eau	Consommation d'eau par tonne produite	68
Énergie Changement climatique	Ne pas prendre en compte le changement climatique dans le fonctionnement de l'entreprise	Emissions de CO _{2e} par tonne produite, sur les scopes 1 et 2 Part d'électricité renouvelable	70

Des produits naturels et innovants

Sécurité des produits	Ne pas assurer la qualité, la conformité et la sécurité des produits	Nombre de réclamations justifiées par produit vendu Part des filiales certifiées ISO 9001	75
Eco-conception Chimie verte Up-cycling Biotechnologie	Ne pas proposer de produits durables et éco-conçus	Part des matières premières renouvelables, en volume Part des matières premières facilement biodégradables, en volume	79

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont 17 engagements établis par l'ONU en 2015 visant à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous à l'horizon 2030. Le Groupe Robertet s'inscrit dans cette démarche et présente dans le tableau suivant les engagements RSE de Robertet qui nous permettent de contribuer à ces objectifs mondiaux.

ODD	Initiatives de Robertet pour soutenir cet objectif	Pages
 ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ	Assurer un salaire décent au sein des filiales de Robertet	53
	Soutenir les communautés locales	40
 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE DURABLE	Privilégier l'utilisation de références naturelles certifiées biologiques	41
	Promouvoir les bonnes pratiques agricoles au sein des filières	41
 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Assurer la santé et la sécurité des collaborateurs	49-51
	Vérifier que la sécurité et la santé des personnes est un enjeu pris en compte au sein de notre chaîne d'approvisionnement	35-36
	Déployer des projets permettant d'améliorer les conditions de vie des communautés locales, et notamment la santé.	40, 44
	Assurer la sécurité des utilisateurs	74
 ÉDUCATION DE QUALITÉ	Développer les compétences professionnelles de nos employés via la formation ou l'apprentissage	56
	Promouvoir la scolarisation des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement	40, 45
 ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	Garantir l'égalité professionnelle au sein des filiales du Groupe	58-59
	Favoriser l'autonomisation des femmes au sein de notre chaîne d'approvisionnement	44-45
 GESTION DURABLE DE L'EAU POUR TOUS	Utiliser des technologies permettant la réduction de l'utilisation de l'eau	67
	Réduire la consommation d'eau pour l'irrigation des cultures au sein de notre chaîne d'approvisionnement	41
	Favoriser l'accès à l'eau potable pour les communautés locales	44
 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	Augmenter la part d'énergie renouvelable consommée par nos sites industriels	70
	Favoriser l'accès à l'électricité dans les communautés locales	44

 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE DURABLE	Améliorer la qualité de vie au travail de nos employés	52-53
	Établir des relations économiques équitables avec nos fournisseurs	38
	Augmenter le nombre de nos partenariats long-termes ou joint-ventures avec nos fournisseurs	32-33
 INFRASTRUCTURES RÉSILIENTES ET INNOVATION	Mettre l'innovation au service de la durabilité afin de concevoir des produits ayant une empreinte écologique la plus faible possible	77-79
	Optimiser la gestion des déchets et de l'énergie sur nos sites	65, 69-72
 INÉGALITÉ RÉDUITES	Lutter contre les discriminations et s'assurer du traitement équitable de tous les collaborateurs	58-59
	Favoriser le dialogue social pour parvenir progressivement à une plus grande égalité sur le plan salarial, de la protection sociale ou encore de l'organisation du travail entre nos filiales	54
 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Redynamiser des économies locales en nouant de nouveaux partenariats ou en améliorant les conditions de vie des communautés locales (limiter l'exode rural)	32, 37-40, 46
 CONSUMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	Concevoir des produits plus responsables et accompagner les consommateurs vers des pratiques de consommations durables	77-81
 LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Mesurer et réduire les émissions CO2e liées aux activités du Groupes	69-72
	Réduire l'impact lié à l'achat des matières premières et adapter nos filières	34, 72
 VIE AQUATIQUE MARINE	Garantir la qualité des eaux rejetées	63
 VIE TERRESTRE	Préserver et restaurer le patrimoine naturel au sein de notre chaîne d'approvisionnement	41-42
	S'assurer que nos matières premières achetées sont issues d'exploitations durables	35-36
	Respecter le protocole de Nagoya et s'assurer du partage juste et équitable de la valeur ajoutée liée à l'utilisation des ressources protégées	42
 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Assurer une conduite des affaires responsables (lutte contre l'évasion fiscale, la corruption et s'assurer du respect des Droits de l'Homme)	25-30
 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	Apporter notre contribution à l'atteinte d'objectifs mondiaux liés au développement durable	22-24, 28
	Développer des partenariats sur le long-terme avec nos fournisseurs et apporter un soutien technique dans une logique de transmission de savoir-faire	31-32, 37

AUTRES ENGAGEMENTS RSE

Le Groupe Robertet a signé en mai 2020 **la charte de développement durable de l'IFRA et de l'IOFI**, auxquelles nous appartenons. L'IOFI et l'IFRA sont des associations internationales qui représentent les industries des arômes et des parfums. Elles établissent, par cette charte, un cadre de progrès pour les entreprises du secteur.

Celle-ci porte sur 5 engagements :

01

Assurer un approvisionnement responsable tout au long de la chaîne de valeur.

04

Être à la pointe de la sécurité des produits.

02

Réduire l'empreinte environnementale de nos industries et lutter contre le changement climatique.

05

Être transparent et un partenaire fiable pour la société.

03

Améliorer le bien-être des employés et assurer un environnement de travail gratifiant.

01



UNE CONDUITE RESPONSABLE DES AFFAIRES

L'histoire de Robertet commence un beau jour de 1850, dans un local modeste. Mais déjà la couleur est annoncée: «A la confiance», proclame l'enseigne. Oui, l'histoire du Groupe Robertet c'est bien une histoire de confiance. La confiance que l'on veut inspirer à nos clients, mais aussi la confiance qui engendre le dynamisme.

La confiance est encore une des premières valeurs de Robertet, aussi il nous paraît important d'exprimer nos principes d'éthique et convictions présents dans la vie quotidienne du Groupe, notamment concernant les pratiques loyales des affaires tant au sein de nos entités qu'auprès de nos partenaires.



1.1 LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

Enjeu, risque et politique

Si, de par la diversité de ses implantations géographiques le Groupe Robertet est exposé à des risques liés à l'évasion fiscale, notre engagement d'intégrité nous conduit à respecter rigoureusement les lois et règlements visant à lutter contre l'évasion fiscale.

Le Groupe Robertet est un Groupe français coté à la bourse de Paris, indice CAC Small, mais avec un actionnariat familial majoritaire. En accord avec ses engagements sociétaux, le Groupe veille à apporter une juste contribution dans les pays où il exerce son activité en s'acquittant de tous les impôts et taxes locales.

Cet engagement reflète la volonté de son Président de maintenir une partie significative de son activité en France à Grasse et d'être ainsi un important contributeur dans le paiement des taxes nationales et locales.

Dans le cadre de la conduite responsable de ses affaires, le Groupe Robertet s'engage à :

- Être en conformité avec les réglementations fiscales applicables dans chacun des pays où le Groupe est présent.
- S'assurer qu'aucun montage juridique, fiscal ou financier ne soit développé dans le Groupe dans un objectif d'évasion fiscale.
- Appliquer une politique de flux intra-groupe conforme avec les principes de l'OCDE.
- Garantir la transparence fiscale avec les autorités. Nous sommes conscient qu'une non-conformité aux lois et réglementations fiscales locales pourrait nuire à la réputation du groupe Robertet ou à ses relations.

L'objectif du Groupe est de ne compter aucun signalement d'évasion fiscale dans les conclusions formulées par les administrations lors des contrôles fiscaux.

Actions mises en œuvre

- Les risques fiscaux sont intégrés dans la cartographie globale des risques présentée au Comité d'Audit.
- Le Groupe n'est implanté dans aucun pays visé par la liste française des ETNC (états ou territoires non coopératifs) ou la liste « noire » de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs.

- Le Groupe n'utilise pas de structures opaques ou d'entités situées dans des paradis fiscaux de façon à dissimuler des informations utiles pour les autorités fiscales.
- Le Groupe paie un montant d'impôt approprié en fonction du lieu de création de la valeur dans le cours normal de l'activité commerciale (les produits étant facturés et imposés dans le pays où ils sont fabriqués et vendus). Le Groupe Robertet applique le principe de pleine concurrence aux prix de transfert et n'utilise pas les prix de transfert comme un outil de planification fiscale.
- Les opérations intra-groupe sont réalisées dans une approche économique (et non fiscale).
- Le Groupe a une vision globale des redressements fiscaux des entités, en montant et en nature, grâce à la remontée des documentations locales nécessaires à la consolidation fiscale du Groupe. Robertet s'assure ainsi du respect des normes fiscales et des obligations de formalisation documentaire.
- Des audits internes financiers réguliers sont réalisés dans les entités du Groupe afin de s'assurer de l'application effective des procédures définies par le Groupe.
- Les responsables financiers des filiales et de la Direction du Groupe sont régulièrement formés sur la fiscalité
- Par ailleurs, la Direction du Groupe s'informe de manière continue sur l'évolution de la fiscalité internationale et plus particulièrement sur la transparence fiscale, la bonne gouvernance fiscale et la lutte contre l'évasion fiscale.

Résultats et KPI

Lors des contrôles fiscaux réalisés sur l'ensemble des entités du Groupe, aucun signalement d'évasion fiscale n'a été formulé par les administrations fiscales.

Sur l'ensemble des redressements, très peu nombreux et très peu significatifs depuis de nombreuses années, le qualificatif de « fraude fiscale » n'a jamais été utilisé par les administrations fiscales, prix de transfert inclus.

1.2. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Enjeu, risque et politique

En 2016, la France a adopté une loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite la loi Sapin II. Elle concerne tous les groupes de plus de 500 collaborateurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros.

Dans ce cadre, Robertet a renforcé son dispositif éthique et mis en place un programme de prévention et de détection de la corruption, dans toutes ses filiales à travers le monde. Robertet confirme sa volonté d'être exemplaire dans le domaine éthique en adoptant ce dispositif anti-corruption.

Tous nos salariés sont appelés à faire preuve d'intégrité. Pour les accompagner, le Groupe s'est fixé comme objectif en 2019 de déployer un programme de formation anti-corruption pour l'ensemble des salariés exposés.

Actions mises en œuvre

Le plan anti-corruption déployé par le Groupe Robertet répond aux 8 mesures exigées par la loi Sapin II :

- Un Comité Anti-corruption a été constitué. Il comporte 4 membres : la directrice RH, la directrice des Achats, la directrice Financière ainsi que l'adjointe directrice Qualité du siège à Grasse. Ce comité est l'équivalent du Comité d'Éthique. Les directeurs des filiales ont été désignés comme référents conformité.
- Le code de conduite anti-corruption Middledenext a été adopté par l'ensemble du Groupe. Il définit les différents types de comportements à proscrire et comme susceptibles de caractériser des faits de corruption.
- Un dispositif d'alerte interne a été mis en place, avec une adresse mail dédiée, permettant aux salariés de signaler en toute confidentialité les comportements contraires au Code de conduite. Cette adresse mail est rappelée dans le code de conduite #Anticorruption GroupRobertet.
- Une cartographie complète des risques de corruption a été réalisée pour l'ensemble du Groupe en 2019 par le Comité Anti-corruption de Robertet. Cette cartographie est mise à jour à une fréquence déterminée. Les principaux risques identifiés sont liés à l'achat de matières premières, aux politiques cadeaux et invitations.

- Lors de la création de nouveaux comptes, les clients et fournisseurs sont évalués selon des procédures définies. Les partenaires commerciaux, dont la situation doit être évaluée au regard de la corruption, ont été identifiés.
- Des outils de contrôles dédiés à l'anti-corruption sont à l'étude pour vérifier nos procédures comptables.
- Le Groupe Robertet a lancé en 2019 un programme de formation anti-corruption accessible en e-learning pour les salariés les plus exposés (filiales et siège). Cette formation est intégrée dans le plan de formation général.
- Le code de conduite anti-corruption fait partie intégrante du règlement intérieur et précise à tous les employés les sanctions en cas de violation du code.
- Un bilan de la mise en œuvre du dispositif anti-corruption est présenté chaque année par le Comité Éthique au Comité exécutif et au Conseil d'administration. Il rend également compte au Comité d'Audit des alertes notoires reçues.

KPI

100 %

des entités du Groupe ont signé le code de conduite anti-corruption

57 %

des collaborateurs les plus exposés aux risques de corruption ont participé à la campagne de formation anti-corruption en e-learning

Résultats

	2019	2020
Incidents signalés par la procédure d'alerte	0	1
Incident confirmé	0	0

1.3 PROMOUVOIR DES RÈGLES ÉTHIQUES

AU SEIN DU GROUPE ROBERTET

Code de conduite : Robertet s'engage à agir avec intégrité, responsabilité et transparence dans la conduite de ses affaires. Le Code de Conduite de Robertet adopté en 2013 constitue le socle éthique commun du Groupe.

Rappelant l'ensemble des principes que le Groupe doit mettre en œuvre dans la conduite de ses activités, il énonce les règles que chaque collaborateur doit suivre dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités. Basé sur l'ETI (Ethical Trading Initiative), il comporte 9 engagements dans les domaines des droits de l'Homme, du travail des enfants, des normes et conditions de travail.

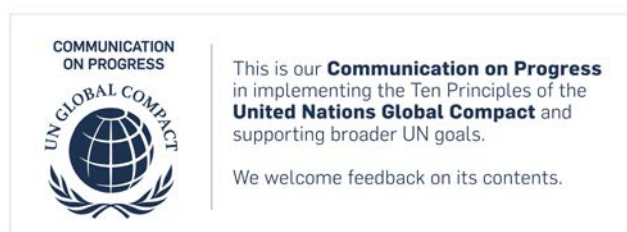
Charte éthique : Le Groupe Robertet a complété le Code de conduite par une Charte Éthique, qui est diffusée à l'ensemble des collaborateurs. Réactualisée en 2013, elle porte sur des domaines complémentaires comme les droits des salariés, la sécurité des collaborateurs et des produits ou encore le respect de l'environnement.

Charte éthique commerciale : En 2017, le Groupe a également rédigé une Charte Éthique Commerciale pour les acheteurs et les commerciaux, dans le but d'assurer un commerce respectueux de l'éthique et des règles légales. La Charte Éthique Commerciale aborde les sujets de la confidentialité, des conflits d'intérêts et de lutte contre la corruption (notamment pour les cadeaux et invitations).

Pacte Mondial des Nations Unies : En 2020, nous avons renforcé nos engagements éthiques, notamment en faveur des droits de l'Homme, en signant le Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact). Le Pacte Mondial rassemble différentes organisations et entreprises autour de dix principes universellement reconnus dans les domaines clés :

- Droits de l'Homme
- Normes internationales du travail
- L'Environnement
- La Lutte contre la corruption.

Ces 10 principes font partie intégrante de la stratégie de Robertet et de ses engagements quotidiens, et notamment de sa stratégie RSE. Pour montrer la cohérence de l'ensemble de ces démarches, Robertet a choisi d'intégrer sa communication sur les progrès réalisés (COP) dans sa DPEF.



Audits SMETA : Afin de s'assurer du respect et de la bonne application du code de conduite, de sa charte éthique et du Global Compact, le Groupe fait appel à un organisme tiers indépendant pour réaliser tous les 3 ans des audits selon le référentiel SMETA 4-piliers.

Ces audits éthiques traitent des thématiques suivantes : santé et sécurité, normes du travail, environnement et éthique des affaires.

La plupart de nos sites industriels ont déjà fait l'objet d'au moins un audit SMETA, et chaque site partage son rapport d'audit et ses actions correctives auprès des clients à travers la plateforme SEDEX.

En 2020, un audit SMETA a été réalisé au sein de la filiale Robertet Inde.



DES PRINCIPES PARTAGÉS AVEC L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

Enjeu, risque et politique

Robertet, en tant qu'acheteur de matières premières, qu'elles soient synthétiques ou naturelles, et d'emballages, a la responsabilité de connaître ses chaînes d'approvisionnement et souhaite s'assurer du respect de ses principes éthiques et des lois applicables dans les différents pays. Le respect des droits humains dans les pays où nous opérons est l'une de nos principales préoccupations.

L'objectif du Groupe est que l'ensemble de ses fournisseurs signe la Charte Éthique fournisseur, qui engage ceux-ci sur différents points, et notamment sur le respect des droits de l'Homme.

Actions mises en œuvre

L'engagement des fournisseurs de Robertet se matérialise en premier lieu par la signature de notre Charte Éthique fournisseurs, élaborée en 2017 dans sa version initiale.

Au-delà de la conformité avec les réglementations applicables dans leurs pays, la Charte engage les fournisseurs dans les domaines suivants :

- Le respect des droits du travail, et en particulier : l'interdiction d'avoir recours au travail des enfants (moins de 16 ans) ou au travail forcé ; le respect de la liberté d'association et de négociation collective et l'égalité des chances ; la mise en œuvre d'une rémunération et des conditions de travail satisfaisantes.
- La santé et la sécurité au travail.
- Le respect de l'environnement.
- Le respect des bonnes pratiques agricoles.
- Le respect des animaux.
- Les pratiques commerciales éthiques.

En ce qui concerne le travail des enfants, le Groupe, via la charte éthique et sa politique de prévention du travail des enfants, adoptée en juillet 2019, interdit l'emploi de mineurs de moins de 16 ans. Néanmoins, Robertet tolère parmi ses partenaires à l'international, la présence des enfants auprès de leur parent, lorsque ceux-ci les accompagnent dans les champs durant leur temps libre, et que cela est culturel. Le Groupe veille alors avec vigilance à ce que cette activité occasionnelle ne nuise pas à leur santé et à leur éducation, tout en restant en conformité avec les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Le Groupe Robertet réalise des audits de ses filières. Ces audits, réalisés par des organismes tiers indépendant, permettent à Robertet de s'assurer du respect des droits humains et libertés fondamentales, de l'absence de travail des enfants, du respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), des principes éthiques du Groupe et de la RSE.

→ Voir le *Chapitre 2.4*

KPI

58 %

En 2020, c'est la part de nos fournisseurs de matières premières (naturelles, synthétiques ou d'emballages) qui ont signé cette charte éthique, une forte progression par rapport à 2018, année de lancement de cette nouvelle charte, où seulement 3 % des fournisseurs l'avaient signée.

02



DES TERROIRS VIVANTS

L'approvisionnement en matières premières naturelles est au cœur du fonctionnement de l'entreprise. Robertet a donc naturellement intégré les achats dans sa politique de responsabilité sociétale.

Pour ce faire, Robertet a choisi de développer avec ses fournisseurs de matières premières agricoles un approvisionnement plus durable et créateur de valeur afin d'assurer la pérennité de ses activités et de répondre aux enjeux climatiques et sociétaux auxquels le Groupe fait face.

Cela se matérialise par une stratégie intégrée des achats poursuivant trois objectifs complémentaires :

- Assurer la continuité et la qualité des approvisionnements.
- Garantir et promouvoir des comportements responsables vis-à-vis des individus, des communautés locales, et de l'environnement, dans toutes nos chaînes d'approvisionnement.
- Garantir autant que possible la traçabilité des matières premières naturelles et la transparence des chaînes d'approvisionnement.



2.1 ASSURER LA CONTINUITÉ ET LA QUALITÉ DES APPROVISIONNEMENTS

Enjeu, risque et politique

Étant donné le nombre de références naturelles² achetées (1461) dans le monde entier pour la création d'arômes, de parfums et d'actifs, et le nombre de fournisseurs associés (1139), Robertet a mis au point une organisation particulièrement élaborée pour assumer pleinement ses responsabilités et répondre aux attentes de ses clients en matière de continuité, qualité et traçabilité des approvisionnements.

Cette stratégie repose notamment sur la mise en place d'une collaboration plus étroite avec ses fournisseurs. Depuis plusieurs années, Robertet réduit la part de ses approvisionnements via les achats traditionnels au profit de partenariats à long terme (d'une durée de plus de trois ans).

Robertet souhaite que d'ici 2025, 50% de ses matières premières en volume soient couverts par des partenariats long terme.

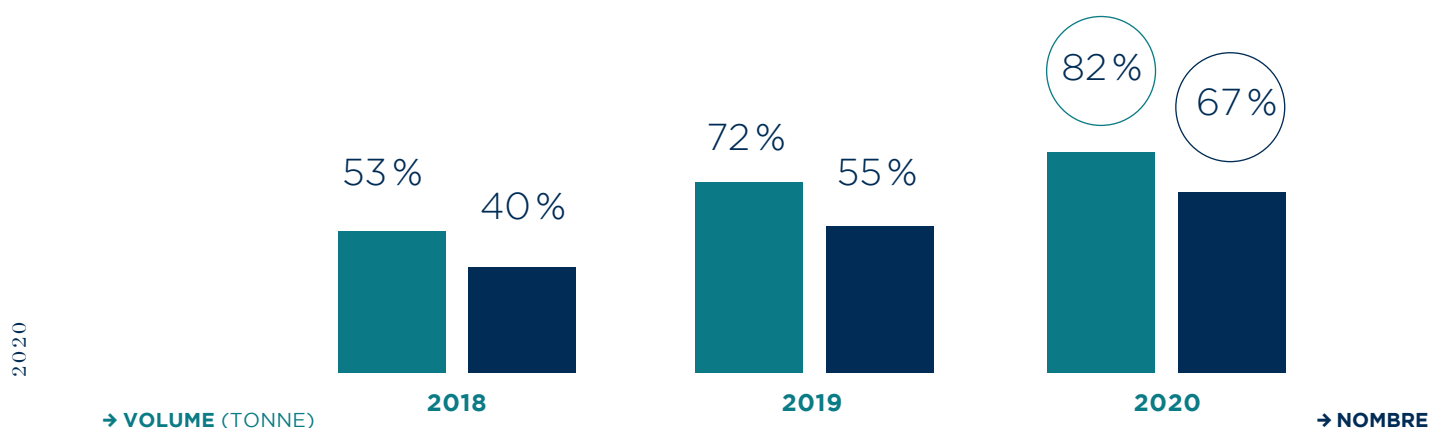
Actions mises en œuvre

Afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en matières premières naturelles, anticiper et prévenir les pénuries d'approvisionnement, comme cela a pu être le cas avec la COVID-19, le Groupe Robertet a mis en place plusieurs dispositifs :

- Réduction de la source unique et diversification des approvisionnements
- Gestion des stocks de sécurité. Un système d'alerte permet d'anticiper le renouvellement des matières premières, selon un seuil défini pour chaque produit. Ce seuil d'alerte a été relevé pour la pandémie de Covid-19 afin d'anticiper l'allongement des temps d'acheminement.
- Poursuite de notre stratégie d'achats qui repose sur un réseau de 4 catégories de fournisseurs, différenciées par les niveaux d'importance stratégique associés aux matières premières naturelles.

Résultats et KPI

NOS PARTENARIATS À LONG-TERME



Notre objectif à 2025 est atteint depuis 2018 et la part d'achat réalisé auprès de partenaires long-terme ne cesse de progresser. Par ailleurs le nombre de partenariats long-terme a aussi augmenté en 2020. Cela reflète la volonté du Groupe Robertet de ne pas seulement accroître le volume d'achat lié aux partenaires long-terme mais d'inclure davantage de fournisseurs dans notre démarche RSE par le partenariat.

²Une référence naturelle peut être une matière première d'origine animale ou végétale (exemple : gommes, feuilles, fleurs, etc) ; ou un extrait naturel, c'est-à-dire toute matière première brute partiellement transformée ou transformée (exemple : extrait, résinoïde, infusion, huile essentielle, concrète, absolue, etc...)

01

LES SITES DE PRODUCTION EN PROPRE

Le Groupe Robertet possède 7 filiales de transformation de matières premières végétales en extraits naturels. C'est le cas de Robertet Grasse, SAPAD, Sirius, Bionov. Robertet Turquie, Robertet Bulgarie et Robertet Afrique du sud.

Les ingrédients, fabriqués dans ces filiales sont alors vendus tels quels à nos clients ou assemblés pour obtenir un parfum, arôme ou actif (dans la filiale même ou par les autres filiales d'assemblage).

Ce réseau de filiales locales permet d'être au plus près de la matière première végétale recherchée et de la transformer sur place, ainsi que de développer nos capacités de production interne pour les matières premières clés lorsque cela est nécessaire.

02

LES JOINTS-VENTURES

Le Groupe Robertet s'associe à certains fournisseurs stratégiques via la création d'une joint-venture afin de renforcer les liens mutuels et de les intégrer dans nos processus internes.

Le Groupe Robertet en compte quatre à ce jour : Fragrant Garden et BNS à Madagascar, Sarl Serei No Nengone (SNN) en Nouvelle-Calédonie, et Finca Carrasquillas en Espagne.

03

LES FOURNISSEURS PARTENAIRES

Lorsque Robertet collabore plus étroitement avec certains fournisseurs-clés, partageant une volonté de développement mutuel, des partenariats sont noués. Les contrats intègrent dans la majorité des cas des engagements de préfinancement des cultures ou d'achat de produits à prix établis.

Ces partenariats peuvent aussi avoir comme objectif l'établissement d'une relation long-terme (d'une durée minimale de 3 ans), ou encore la mise en place d'un projet commun.

Ils garantissent pour Robertet les volumes et assurent la qualité des approvisionnements en matières premières naturelles. Ils sont aussi vecteurs de transparence ainsi que d'une confiance réciproque.

04

LES FOURNISSEURS

Robertet achète de manière traditionnelle, des matières premières auprès de fournisseurs référencés. Ces fournisseurs, avec lesquels nous n'entretiens pas de relation de partenariat, sont néanmoins importants pour Robertet.

Cette stratégie nous permet de sécuriser nos approvisionnements mais aussi de renforcer la traçabilité et la sécurité des matières premières.

FOCUS

PÉRENNITÉ DES APPROVISIONNEMENTS ET ADAPTATION DE NOS FILIÈRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe Robertet est conscient des risques liés à l'impact du changement climatique sur l'approvisionnement de ses matières premières naturelles.

Le rendement et la qualité des matières premières végétales peuvent être impactés par des variations de températures, de pluviométrie mais aussi par des événements extrêmes comme des cyclones ou des tempêtes.

La connaissance des plantes a toujours permis au Groupe de s'adapter.

Notre stratégie repose sur 3 axes :

- Diversification des zones d'approvisionnement
- Acquisition de terres en propre
- Adaptation des surfaces de culture (localisation, espacement, densité)

Ainsi entre 2013 et 2016, les parcelles d'ylang de notre joint-venture à Madagascar, ont été réorganisées pour faire face notamment à l'augmentation des épisodes de sécheresse. Les parcelles ont été densifiées sur certains terrains (limitation de l'évapotranspiration) et la captation des eaux de pluie améliorée pour lutter contre la sécheresse.

Au Salvador, la filière de l'ambrette a été créée en totalité pour pallier aux pénuries équatoriennes et péruviennes du fait d'El Niño. La culture a été implantée sur des sites distincts à altitudes différentes. Cela permet d'étaler les récoltes et de réduire le risque lié aux éventuelles variations de température.



2.2 GARANTIR LA TRAÇABILITÉ DES MATIÈRES PREMIÈRES NATURELLES ET LA TRANSPARENCE DE NOS FILIÈRES

Enjeu, risque et politique

En réaction aux divers scandales alimentaires et sanitaires, les consommateurs sont de plus en plus attentifs à leurs achats. Ils n'acceptent plus les entreprises qui ne respectent pas les normes éthiques et environnementales. Robertet doit donc apporter des réponses aux consommateurs et à nos clients, sur qui ces demandes rejaillissent.

Le Groupe Robertet a pour objectif de garantir autant que possible la traçabilité des matières premières naturelles et la transparence de ses chaînes d'approvisionnement.

A cette fin, le Groupe s'engage à :

- Faire signer notre Charte Éthique fournisseur
→ Voir le *Chapitre 1.3*
- Développer des partenariats
- Programmer des visites terrain
- Évaluer nos fournisseurs via notre questionnaire RSE d'auto-évaluation
- Auditer ou certifier nos filières selon un référentiel RSE

Ces outils nous permettent de mieux appréhender l'organisation des filières, leurs enjeux et donc de réduire les risques sur notre chaîne d'approvisionnement en proposant la mise en œuvre de projets adaptés, sur place.

Actions mises en œuvre

Partenariats long-terme, joint-venture et filiales

Robertet maîtrise l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement pour les matières premières concernées. Nous connaissons les producteurs et l'origine géographique des lieux de culture ou de collecte de la plante.

Visite régulière de nos équipes sur place

Afin de mieux connaître nos fournisseurs, nos équipes se rendent sur place. Elles s'assurent par là-même de l'origine de la matière première, de sa qualité, des processus de transformation et des conditions de travail des salariés.

Évaluation RSE

Le Groupe Robertet dispose d'un système d'évaluation RSE de ses filières de références naturelles, revu et approfondi en 2017. Il permet notamment de connaître l'origine géographique de la matière, l'organisation de la filière (nombre et type d'intermédiaires) ainsi que le système de traçabilité en place et les risques associés à la filière.

Chaque couple matière première/fournisseur est évalué par rapport à trois thématiques :

- Notation pays

L'évaluation du risque pays est fondée sur une analyse multidimensionnelle réalisée à partir de bases de données internationales reconnues comme Geos pour l'évaluation géopolitique ou encore le WorldRiskIndex de Weltrisikobericht pour l'analyse climatique.

- Notation matière première

L'évaluation « matière première » porte sur la manière dont les ingrédients achetés sont produits ou récoltés. Les questions portent sur la traçabilité et la préservation des ressources naturelles (biodiversité, pratiques agricoles, sols, eau).

La présence de questions critiques peut impacter de façon importante la note attribuée à la matière première.

Ce questionnaire « matière première » est envoyé à nos fournisseurs directs (niveau 1) mais concerne également nos fournisseurs indirects (niveau 2 et au-delà). En effet, lorsque la chaîne d'approvisionnement est complexe, nous attendons de nos fournisseurs de rang 1 qu'ils remontent à la source de la matière première pour obtenir les informations demandées.

- Notation fournisseur

L'évaluation « RSE fournisseur », quant à elle, a pour but de déterminer si le fournisseur, en tant qu'entreprise, est fiable et responsable (au sens de la RSE). Cette évaluation se base sur des questions qui portent sur la démarche RSE du fournisseur. L'objectif de cette évaluation est d'identifier les marges de progression, plutôt que de sanctionner les fournisseurs.

Le Groupe adapte alors ses modalités d'approvisionnement en fonction du risque global estimé sur la base de ces trois notations :

- Lorsque le risque est faible (note supérieure à 70 %) ou modéré (note comprise entre 40 % et 70 %), le Groupe ne propose pas d'accompagnement particulier.
- Lorsque le risque est élevé (note inférieure à 40 %), la matière première est qualifiée de « non durable ». Dans ce cas, le Groupe met en place une collaboration plus étroite avec le fournisseur avec la mise en place d'un plan d'amélioration pour rendre la filière plus durable. Un fournisseur n'est déréféré que s'il refuse d'améliorer ses pratiques ou se montre incapable de le faire.

Le but ici n'est pas de sanctionner mais de tendre vers une amélioration de tous nos fournisseurs en veillant à les associer à notre démarche RSE et à les accompagner dans l'évaluation et l'évolution de leurs pratiques.

Résultats

DES AUDITS MENÉS DE LONGUES DATES



Au-delà des certifications ciblées de nos filières, nos systèmes sont aussi certifiés. C'est ainsi que notre filiale SAPAD est certifiée For Life tandis que le Groupe Robertet est en cours d'adhésion à UEBT, ce qui est

Audits et certifications RSE des filières et de nos systèmes

Afin d'être le plus transparent possible sur les pratiques au sein de notre chaîne d'approvisionnement, nous avons toujours invité nos clients à venir visiter nos filières.

Mais cela ne suffit plus, les clients souhaitent qu'un organisme tiers indépendant, extérieur à Robertet, atteste des pratiques au sein de nos filiales.

Faire auditer ou certifier nos filières permet aussi de conforter nos engagements internes, d'apporter une crédibilité à notre discours et de renforcer la confiance dans nos produits.

Dans ce cadre, le Groupe évalue la valeur ajoutée d'un audit ou d'une certification de telle ou telle filière pour l'ensemble de ses parties prenantes (communautés locales, fournisseurs, clients). Lorsque cette valeur est avérée, il mène les démarches nécessaires.

un gage de transparence et de qualité vis-à-vis de nos pratiques d'approvisionnement.

KPI

48%

de nos filières stratégiques auditées ou certifiées selon un référentiel RSE sur les 3 dernières années.





2.3 PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE TOUT AU LONG DE NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Enjeu, risque et politique

Le Groupe source certaines de ses matières premières dans des pays en voie de développement, dans lesquels il existe de réelles difficultés quant à la pauvreté, les infrastructures, l'accès à la scolarité et aux services de santé. Ces territoires peuvent aussi être exposés au risque de déforestation et à des pollutions diverses.

Chez Robertet, le sourcing responsable se réalise au travers trois engagements :

- Un engagement social

Le Groupe Robertet s'engage à établir des partenariats économiques équitables pour une meilleure répartition de la valeur au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

- Un engagement sociétal

Robertet s'implique auprès des communautés locales, afin de contribuer au développement socioéconomique des territoires où nous sommes implantés. Notre ambition est de faire en sorte que nos activités et notre engagement sociétal soient créateurs de valeur ajoutée pour nos fournisseurs, les producteurs et leurs familles.

- Un engagement environnemental

Chaque être humain a le droit de vivre dans un environnement sain et cela passe par la préservation de la nature. Celle-ci est essentielle puisqu'elle est source de nourriture et d'eau potable, permet de préserver notre santé, d'assurer la qualité de l'air que nous respirons et joue un rôle majeur dans la régulation du climat. Le Groupe s'engage à réduire, sur sa chaîne d'approvisionnement, son impact sur l'environnement et/ou de le rendre positif, en préservant la biodiversité et le patrimoine environnemental.

Le Groupe Robertet accompagne ses filières sur ces trois aspects sociaux, sociétaux et environnementaux ; et mesure les progrès réalisés en les évaluant sous l'angle de la RSE, via le questionnaire RSE. L'objectif du Groupe est d'avoir évalué tous ses fournisseurs d'ici 2025, et de renouveler l'exercice tous les cinq ans.

Nous nous sommes par ailleurs fixés un objectif ambitieux pour respecter notre engagement environnemental sur notre chaîne d'approvisionnement. Le Groupe Robertet souhaite devenir le leader de l'agriculture biologique dans son secteur. Notre objectif, à horizon 2025 est d'atteindre 30% de matières premières achetées, en volume, certifiées « issues de l'agriculture biologique ».

En effet, le bio permet de protéger la biodiversité rurale et de préserver la qualité des sols tout en répondant à un besoin croissant des consommateurs pour des produits plus sains et respectueux de l'environnement.

Actions sociales mises en œuvre

Etablissement d'un prix d'achat équitable

Le prix équitable est tout d'abord un prix qui satisfait les deux parties. Ce prix payé aux fournisseurs doit leur permettre de couvrir les frais de production et les frais de vie quotidienne.

Il ne se limite pas seulement à la fixation d'une rémunération.

En effet, Robertet apporte un soutien plus global à ses fournisseurs, et les contrats d'achat ou les partenariats comprennent également :

- une relation commerciale durable qui leur assure de vendre leurs productions sur plusieurs années
- des préfinancements à cultures
- la fixation d'un prix d'achat en amont de la vente ou la mise en place d'un mécanisme de fixation des prix, qui permet d'éviter les variations trop importantes en cas de prix du marché bas.
- un soutien financier dans le développement des fournisseurs ou l'amélioration de la qualité de leurs produits. Cela passe par exemple par le financement d'installations de distillation ou d'extraction ou l'apport de graines et de plantes pour développer

des qualités spécifiques. La fabrication de produits à plus forte valeur ajoutée participe ainsi au développement économique local.

- un soutien technique dans une logique de transmission de savoir-faire et de développement des compétences locales.
- un transfert de bonnes pratiques agricoles et environnementales.
- une relation humaine qui permet des échanges, des négociations et des rencontres.

Pour les fournisseurs, la visibilité économique à moyen-terme ainsi obtenue est importante pour avoir la possibilité de réaliser des investissements productifs (infrastructures, améliorations des pratiques culturales, et des opérations post récoltes telles que la fermentation et le séchage), sociaux ou environnementaux.

Fixation d'un prix minimum garanti

Plusieurs références naturelles du Groupe Robertet sont certifiées Fair For Life. Nous les retrouvons majoritairement au sein du catalogue d'huiles essentielles issues de l'agriculture biologique proposées par la SAPAD.

La certification Fair For Life de ces filières assurent aux fournisseurs un prix minimum d'achat, fixé en fonction du cours de la matière première ainsi que la mise en place d'une prime de développement. Le montant de la prime représente 5% du prix d'achat de la matière première et est utilisé par le fournisseur pour améliorer les conditions de travail sur place. L'organisme de certification vérifie la bonne utilisation de ces primes.



En 2020, par exemple, un nouveau partenariat a été établi avec plusieurs exploitants agricoles de lavandin, dans le Vaucluse, pour faire face à la fluctuation importante du prix. Ce contrat, sur 8 ans, fixe un prix équitable quel que soit l'évolution du cours du lavandin.

Actions sociétales mises en œuvre

Afin d'améliorer les conditions de vies des communautés de producteurs, notre équipe de sourceurs est à l'écoute de leurs besoins et c'est ensemble qu'ils définissent les projets de soutien.

C'est ainsi que Robertet s'implique alors auprès des communautés locales en contribuant au financement de soins médicaux, au développement d'infrastructures ou aux frais de fonctionnement d'écoles rurales.

103 608€

En 2020, le Groupe Robertet a versé 103 608 euros pour des projets communautaires.

Voici un exemple de projets de soutien aux communautés mené à bien en 2020 :

VANILLE À MADAGASCAR : ONG BNS

À Madagascar, dans le village d'Andravainambo, où Robertet achète des gousses de vanille vertes, l'ONG BNSCARE, créée et financée par le Groupe, intervient pour freiner l'exode rural de sa population. Plusieurs projets sociaux ont d'ores et déjà vu le jour depuis sa création, et se sont poursuivis en 2020.

Après la réhabilitation de l'école primaire, c'est l'école maternelle qui a été entièrement reconstruite et inaugurée en février 2020, offrant aux jeunes enfants un nouvel espace pour s'épanouir.

Comme chaque année, depuis la rentrée de 2018, l'ONG offre les fournitures scolaires aux élèves de l'école et le nombre d'enfants scolarisés a augmenté. Ils étaient 188 enfants inscrits à la rentrée 2020-21, de la maternelle au CM2.

Robertet a lancé en 2020 un appel d'offre pour la reconstruction et l'extension du dispensaire du village, qui comprendra une salle de consultation, une pharmacie, une salle d'accouchement et plusieurs salles de repos. Ce projet inclut également des travaux d'installation de l'électricité (panneau solaire), la construction d'un puits et d'un château d'eau, ainsi que de toilettes et douches pour le personnel de santé et les patients du dispensaire.

De plus une requête a été déposée auprès du ministre de la santé malgache afin d'associer les autorités compétentes au fonctionnement de la nouvelle structure. La demande de partenariat prévoit le passage régulier d'un médecin au centre de santé et la rémunération de l'infirmier et de la sage-femme qui exercent actuellement à Andravainambo.



Actions environnementales mises en œuvre

Augmenter la part de matière première issue de l'agriculture biologique dans nos achats

Robertet encourage et accompagne les producteurs qui souhaitent passer d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique.

À Madagascar, notre filière vanille a été certifiée «issue de l'agriculture biologique» en 2020 par Ecocert. Ainsi les 186 producteurs de vanille, rassemblés au sein de la coopérative, bénéficient maintenant de la valeur ajoutée apportée par cette certification.

Afin d'être le leader sur le marché des extraits issus de l'agriculture biologique, nous poursuivons aussi le développement de nos gammes bio en investissant dans des sociétés pionnières dans les huiles essentielles bio comme la SAPAD en 2009 et Sirius en 2019.

En 2020,

26%

de nos références naturelles achetées par le Groupe étaient certifiées biologiques, en nombre.

Cela représente 5% des achats de naturels du Groupe. Bien que cela constitue encore une part modeste des achats du Groupe, l'évolution est positive puisque le volume de matières premières biologiques achetées a augmenté par rapport à 2017. Par ailleurs, en 2020, la situation pandémique a ralenti notre progression.

Améliorer les pratiques agricoles et environnementales

Au-delà de la certification biologique, les partenariats que nous entretenons avec nos fournisseurs sont aussi le véhicule de transferts de bonnes pratiques agricoles et environnementales.

Améliorer les pratiques agricoles

Quand cela est pertinent, Robertet fournit des conseils agronomiques sur les cultures et les méthodes de récolte, ou encore des informations à destination des agriculteurs sur les risques liés à la manipulation et à l'utilisation des pesticides.

En Turquie et en Bulgarie, par exemple, tous les ans, avant chaque campagne de récolte, les fournisseurs locaux sont sensibilisés à la bonne utilisation des pesticides par un expert du Groupe.

Le Groupe peut également aider les producteurs à réduire les impacts environnementaux de leurs plantations. Par exemple, en Bulgarie, Robertet a financé des équipements d'irrigation en goutte-à-goutte et mis en place un dispositif de recyclage et de compostage des résidus.

Pour aller plus loin dans la mise en place d'une agriculture responsable et durable, Robertet a défini une politique d'application des Bonnes Pratiques Agricoles ou "BPA" (en anglais, Good Agricultural Practices ou «GAP») en 2017. Les fournisseurs s'engagent à respecter les BPA en signant la charte éthique.

Améliorer les processus de transformation sur place

Tout comme les usines de production du Groupe Robertet, nos fournisseurs lorsqu'ils transforment la matière première végétale sur place, consomment des ressources et génèrent des déchets. Il s'agit pour Robertet, de réduire les impacts environnementaux de ces transformations dans sa chaîne de valeur.

Notre JV Fragrant Garden consomme 0,25 m³ de bois par litre d'huile essentielle d'ylang, contre 1,3 m³/L dans l'ensemble de la profession³. L'utilisation d'une chaudière pour réaliser la distillation (vs distillation à feu nu) a permis de réduire de moitié la consommation de bois. Par ailleurs, la chaudière est alimentée par les déchets forestiers ou végétaux, ainsi que par le bois de chauffe planté sur le site. Un programme de reboisement a été mis en place à Nosy Be afin de planter 40 000 arbres par an (eucalyptus ou espèce locale) pour être autosuffisant dans la consommation du bois de chauffe.

S'engager à préserver la biodiversité

Par la préservation et la restauration des forêts

Le Groupe mène depuis plusieurs années des actions de conservation du patrimoine naturel dans ses pays d'approvisionnement.

À Madagascar, Robertet plante par exemple tous les ans entre 10 000 et 20 000 plants d'Ylang-Ylang pour

³ Selon le GEHEM : Groupement des Exportateurs d'Huiles Essentielles, extraits et oléorésines de Madagascar.

en assurer la pérennité. Le Groupe a aussi laissé 52 hectares de biodiversité protégée. La moitié de cette surface (dont 17 ha ont été délimités comme Aires Protégées) ne sera jamais exploitée. C'est un point de la charte des actionnaires de Fragrant Garden, clairement annoncé dans le Manuel de Développement Durable. L'autre partie, 32 hectares, est une forêt entretenue avec replantation d'espèces locales. Tous les 3-4 ans, un recensement des espèces de faune et flore locales sur 2000 espèces répertoriées est mené en collaboration avec une équipe du zoo d'Antananarivo.

Des journées de la découverte de la biodiversité sont organisées avec les écoles partenaires de Fragrant Garden. Les enfants sont sensibilisés aux différentes espèces et à la sauvegarde des espèces en danger.

En respectant le Protocole de Nagoya

Pour explorer les ingrédients naturels du monde entier, Robertet doit s'approvisionner auprès de pays riches en biodiversité. Qu'il s'agisse de pays en voie de développement ou non, la pression économique mène parfois à la destruction ou à la dégradation des écosystèmes et des patrimoines naturels. Au travers de l'application du Protocole de Nagoya, le Groupe contribue à maintenir et à conserver la biodiversité, et à s'assurer du partage juste et équitable des avantages découlant de son utilisation.

Ainsi, le Groupe applique et respecte le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages pour tous ses projets de R&D portant sur de nouvelles espèces (c'est-à-dire celles non listées au sein du Groupe à la date d'application du protocole).

Pour ce faire, le Groupe identifie parmi ses projets de R&D ceux qui sont concernés par le Protocole de Nagoya et s'assure de leur conformité. Dans ce cadre, Robertet a mis plusieurs actions en place :

- La définition d'un processus interne avec une listed'étapes à suivre à partir du démarrage d'un projet de R&D. Ce processus implique toutes les divisions concernées: la R&D, les achats et les affaires réglementaires.
- Une équipe transdisciplinaire en charge du Protocole de Nagoya au sein du Groupe a été créée.
- L'expertise de l'équipe R&D au regard du Protocole de Nagoya a été renforcée via la formation, l'intégration du sujet aux processus de recherche, etc.
- Une brochure sur le Protocole de Nagoya a été produite pour fournir des informations aux salariés, clients et fournisseurs de Robertet.

Des questions sur le respect du Protocole de Nagoya ont été intégrées dans les questionnaires d'évaluation des fournisseurs du Groupe.

Résultats

0 nouveaux projets R&D concernant une matière première impliquant la mise en place de l'APA en 2020

0 MP achetée concernée par l'APA depuis 2010

KPI

Montant

80 %

des achats de matières premières naturelles ont été couverts par une évaluations RSE en 2020.⁴

En volume

60,5 %

État des lieux fin 2020

100 %

des filières évaluées présentant un risque de non-durabilité élevée sur les aspects environnementaux bénéficiant de la mise en place d'actions d'améliorations par le Groupe

⁴ Quelle que soit la note obtenue sur 100. Périmètre restreint à Robertet Grasse.

FOCUS

LES TERRES DÉTENUES EN PROPRE PAR LE GROUPE ROBERTET

Quoi de mieux pour sécuriser nos approvisionnements en matières premières stratégiques et gérer la qualité des sols et des plantes, que de disposer de terres en propre ?

C'est ainsi qu'au fil des ans, le Groupe Robertet a acquis, lorsque la situation se présentait, des terres agricoles et forestières.

Ces terres en propre permettent au Groupe Robertet de promouvoir l'agriculture biologique, mais aussi d'expérimenter et d'améliorer des techniques agricoles.

Ainsi depuis 2011, notre JV Fragrant Garden a mis en place une base de donnée sur la pluviométrie leur permettant de développer un modèle prédictif afin de déterminer au mieux les dates de plantation. L'agroforesterie a aussi été développée sur plusieurs parcelles, avec l'association de trois cultures étagées: cacao, bananier, patchouli. Cela permet de développer un micro-climat à l'échelle de la parcelle nécessaire à la culture du patchouli.

● TERRES DÉTENUES EN PROPRE
● CERTIFICATION BIOLOGIQUE

● ESPAGNE Finca Carrasquillas	Mélisse, Camomille, Immortel, Rose, Romarin, Thym, Origan, Sauge	180ha
● MADAGASCAR Fragrant Garden	Ylang-Ylang, Patchouli, Combawa, Eucalyptus, Baies, Ravintsara, Forêt protégée	159ha
● NOUVELLE- CALÉDONIE SNN	Santal	Milliers ha
● AFRIQUE DU SUD Robertet	Jasmin, Vétiver, Romarin, Petitgrain, Jachère	57ha
● TURQUIE Robertet	Rose	2ha

FOCUS

YLANG-YLANG

CONTEXTE

Nosy Be, une île au large de la côte nord-ouest de Madagascar, est connue pour être la zone où il y a le plus de plantations d'ylang-ylang, d'où son surnom «l'île aux parfums». C'est même la principale ressource agricole de l'île. Il est à noter que Madagascar produit plus de 25% de la production mondiale d'Ylang-Ylang.

Robertet y a créé en 2009 une joint-venture, Fragrant Garden, afin de développer la culture de l'ylang avec une famille malgache. Les fleurs d'ylang-ylang sont cueillies toute l'année, en général par des femmes, tôt le matin pour préserver au maximum les arômes. Les fleurs sont ensuite transformées sur place avant d'être envoyées à Grasse.

Notre joint-venture développe de très nombreux projets sociaux, sociétaux et environnementaux, que nous souhaitons mettre en avant cette année



ACTIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES

Conditions de vie

Certaines familles de travailleurs logent sur la propriété de Fragrant Garden. De petits villages ont été construits et l'électrification a été amenée aux maisons via la mise en place de panneaux solaires. Une source aménagée permet aux familles d'accéder facilement à l'eau. Le village adjacent bénéficie aussi de cet aménagement.

Santé

Tous les employés de la JV sont systématiquement inscrits à la sécurité sociale, à l'initiative de l'employeur, ce qui n'est pas toujours le cas à Madagascar. Par ailleurs un médecin, dont la moitié de la rémunération est pris en charge par la JV, passe régulièrement sur site et dans les villages alentours pour assurer des prestations médicales.

De nombreuses formations sont dispensées, en partenariat avec des ONG sur les premiers gestes de santé, la prévention par rapport à la violence faites aux femmes, la prévention du paludisme, ou encore la santé des nouveaux nés.

La santé passant aussi par l'alimentation, les employés bénéficient d'une cantine midi et soir. Un potager a été aménagé afin d'amener des légumes dans les repas (choux, carottes...).

Autonomie des femmes

Afin de favoriser l'autonomie des femmes, la JV a accompagné ses employées dans l'ouverture de comptes en banque, et cela afin d'éviter les vols et la dépendance vis-à-vis d'autres personnes. Mais gérer un compte nécessite de savoir lire et écrire.

Ainsi 170 familles ont été alphabétisées et depuis 3 ans, 100% des femmes employées par la JV sont bancarisées.

Les cueilleuses sont aussi encouragées à diversifier leur source de revenu. En effet, elles ne travaillent que le matin à la JV et peuvent donc occuper le reste de la journée à d'autres activités. En collaboration avec des ONG, des cours de couture ou de gestion de commerce sont dispensés aux employées.

Scolarisation des enfants

Un partenariat durable a été signé entre la JV, deux écoles adjacentes au site, les parents d'élève et la communauté. Le salaire des instituteurs, la construction de nouvelles classes ou la maintenance des bâtiments, ainsi que la dotation de fournitures scolaires aux élèves sont pris en charge à 50 % par la JV. Cette coopération a permis de scolariser tous les enfants dont les parents travaillent à la JV. Par ailleurs le résultat des élèves est suivi.

En 2020, l'école a été agrandie avec la construction d'une nouvelle classe.

ACTIONS ENVIRONNEMENTALES BÉNÉFICIAIRES À LA COMMUNAUTÉ LOCALE

La déforestation à Madagascar est considérée comme une des plus préoccupantes du monde tropical. Le pays a vu sa couverture forestière diminuer de 44 % ces 60 dernières années⁵ et pose d'importants problèmes d'érosion des sols et de perte de biodiversité. Les feux de brousse déclenchés et le braconnage en sont les principales causes.

Notre JV Fragrant Garden souhaite sensibiliser les communautés locales à cette problématique et leur donner les moyens de restaurer les terres dégradées, via deux principales actions :

- Chaque année, avant la saison des pluies, des ylang ylang sont replantés afin de remplacer les arbres morts ou pour densifier la plantation (lutte contre le changement climatique). Un programme de pépinière a été mis en place et optimisé afin d'en faire profiter les villageois alentours. Ainsi plusieurs milliers de plants d'ylang, de patchouli et d'eucalyptus sont distribués à nos partenaires paysans.
- Dans le cadre d'un projet de reforestation paysanne lancé par la Banque Mondiale, une organisation internationale qui élabore et finance des programmes pour les pays en développement, la JV a mis en place un pilote de quatre pépinières villageoises sur 32 ha qui contiennent différents types de plantes.





FOCUS

PRÉSERVER ET DIFFUSER L'HÉRITAGE GRASSOIS

La mise en place d'un partage juste de la valeur créée peut permettre de soutenir les emplois locaux tout en sauvegardant des variétés cultivées de manière historiques sur ces terroirs.

Fier de son ancrage à Grasse en Provence dans le berceau de la parfumerie, Robertet continue de soutenir la culture de plantes aromatiques dans le sud-est de la France. Dans l'objectif de pérenniser des filières historiquement présentes sur le territoire grassois ; Robertet a renforcé ses partenariats de longue durée avec les producteurs de rose, jasmin et tubéreuse.

Par ailleurs, en 2020, Robertet a reçu la 1ère récolte de verveine, filière dans laquelle Robertet a fortement investi en 2019 pour relancer la production dans le Var, département voisin. Alors que la production de verveine dans la région était en voie de disparition, sous l'effet combinée de cultures arrivant en fin de vie et d'une concurrence accrue de produits venant d'Afrique du Nord, le Groupe a mis en place un partenariat et financé la plantation de jeunes plants ainsi que la mise en place d'un système d'irrigation goutte-à-goutte.

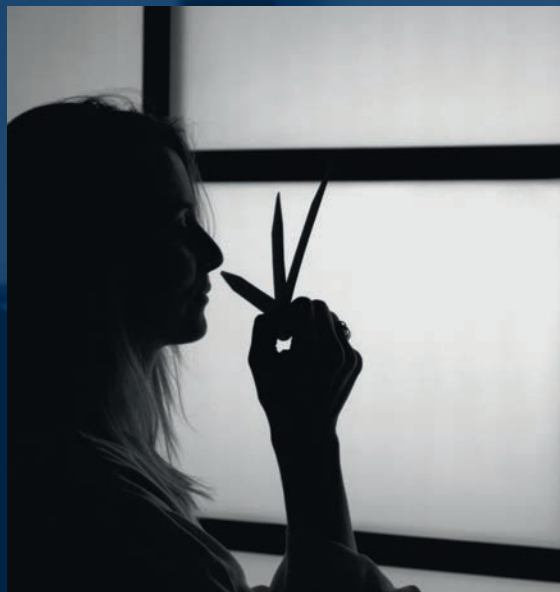
L'établissement de l'Indication Géographique « Absolue Pays de Grasse » en 2020 vient compléter l'inscription sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco fin novembre 2018, des savoir-faire liés au parfum de Grasse.

Cette volonté, associant les agriculteurs et les industriels, de soutenir le savoir-faire ancestral lié aux plantes du Pays de Grasse, a été récompensé en 2020 par l'établissement de l'Indication Géographique « Absolue Pays de Grasse » - un concentré extrait de plantes à fleurs.

Ce label vient reconnaître la qualité unique des absolues grassoises, issues de 2 savoir-faire emblématiques du territoire depuis le XVIIIe siècle, celui des agriculteurs producteurs de plantes à parfum et celui des industriels transformateurs.

Les étapes de cueillette, de production et de transformation devront être opérées dans l'aire géographique des départements des Alpes-Maritimes, du Var et des Alpes-de-Haute-Provence. Ce sont 28 plantes au total qui sont concernées par le label.

03



DES FEMMES ET DES HOMMES ÉPANOUI•E•S

Convaincu que la performance du Groupe Robertet est liée à l'épanouissement de ses collaborateurs ainsi qu'à la confiance qu'il leur porte, nous mettons en œuvre les actions nécessaires pour être un employeur de choix.

Robertet se donne ainsi comme premières responsabilités d'assurer à ses collaborateurs un environnement de travail sûr et de veiller à leur bien-être tout en les accompagnant dans l'évolution de leurs compétences.

Nos collaborateurs peuvent alors s'engager pleinement au service de nos clients, présents dans le monde entier.



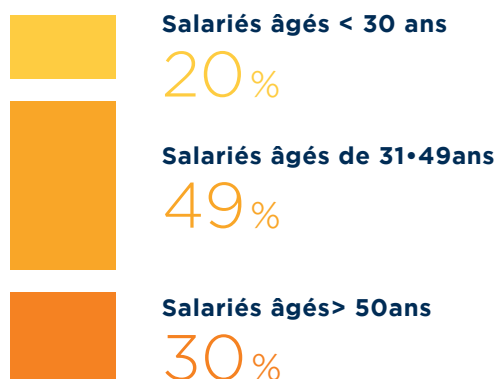
PANORAMA DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2020, Robertet compte 1992 collaborateurs, soit une progression de 2% par rapport à 2019, principalement du fait de l'intégration de l'effectif de la filiale Sirius, acquise en 2019.

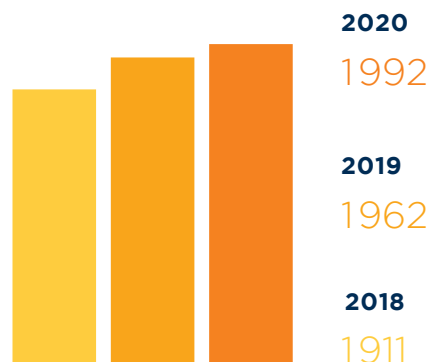
1992

COLLABORATEURS⁵
au 31 décembre 2020

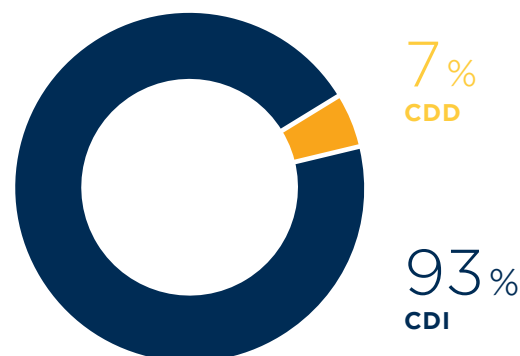
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE



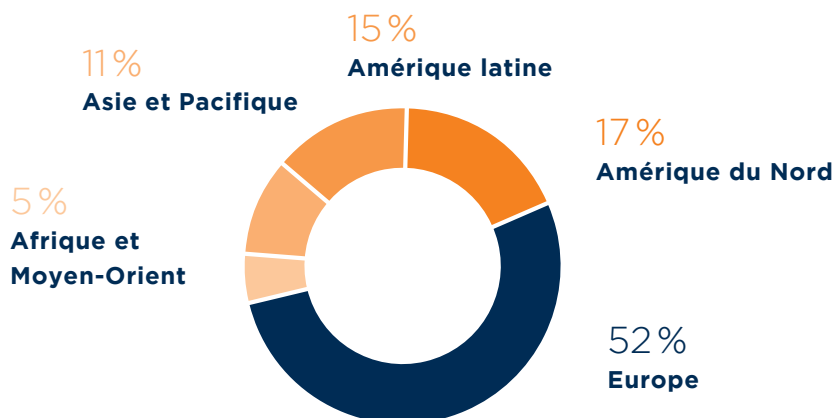
EFFECTIF TOTAL DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE



EFFECTIF TOTAL DU GROUPE PAR TYPE DE CONTRAT



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN 2020



La répartition des emplois par zone géographique reste globalement stable. Pourvoyeur d'emplois dans le monde entier, le Groupe reste attaché à la ville de Grasse, capitale mondiale des parfums et lieu où l'entreprise a été créée en 1850. Avec 892 salariés, Grasse représente 45% de l'effectif du Groupe, suivi des USA avec 17%.

⁵ Selon le nouveau périmètre de reporting RSE, ne prenant pas en compte l'effectif des filiales commerciales.

3.1 GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Enjeu, risque et politique

Entreprise dotée de 17 sites de production, la sécurité et la santé des collaborateurs est une priorité du Groupe. Robertet s'engage à garantir l'intégrité physique et la santé des collaborateurs, ainsi qu'à réduire les risques d'accident au travail en portant sa démarche autour de trois axes :

- l'évaluation des risques professionnels pour assurer des mesures de prévention efficaces
- la formation des collaborateurs afin d'améliorer la culture sécurité du Groupe
- la mise à disposition d'équipements de sécurité et de matériel spécifiquement adaptés

Par ailleurs, Robertet Grasse a élaboré une Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM) qui définit sa feuille de route en matière de prévention et de gestion des risques industriels. Cette politique a été mise en place suite à la fusion avec Charabot classant le site Robertet Le Plan de Grasse comme Installation Classée pour la Protection de l'Environnement Seveso seuil haut.

Actions mises en œuvre

Prévention

- Les équipes HSE des filiales sont en charge de mettre en place les différents dispositifs pour prévenir et réduire les risques d'accidents au travail.
- L'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les situations dangereuses pour chaque poste de travail, afin de mettre en place des mesures de prévention adaptées. Cet exercice est renouvelé annuellement et les résultats de l'évaluation sont tenus à la disposition de la médecine du travail, des instances représentatives du personnel et des organismes de tutelle tel que l'Inspection du travail.
- Chaque accident ou « presque accident » est analysé et entraîne la mise en place d'actions correctives.
- Des formations et des sensibilisations HSE sont réalisées auprès des collaborateurs, que ce soit sur le port des EPI, la manutention, la manipulation des produits dangereux, les risques incendies, etc.
- L'état de santé des collaborateurs est suivi. Ainsi, par exemple, l'ensemble du personnel exposé au risque chimique passe de manière régulière des visites médicales avec prise de sang.
- Des réunions trimestrielles de la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) sont organisées afin de communiquer et partager des informations sur les sujets liés à l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels.
- Des procédures d'urgence sont créées et testées périodiquement afin de faire face aux risques industriels tels que les risques d'explosion dans les zones ATEX⁶, les risques d'incendies, etc.

⁶ ATmospheres EXplosives



En 2020,

55%

DE L'EFFECTIF DU GROUPE A REÇU AU MOINS UNE FORMATION SUR LA SANTÉ ET/OU LA SÉCURITÉ.

Prévention du risque chimique

De par notre activité, certains salariés peuvent être exposés à des agents chimiques dangereux. Leur exposition est évaluée, contrôlée et autant que possible limitée au strict nécessaire.

L'utilisation d'EPC (équipements de protection collective) tels que des systèmes d'extraction et de traitement d'air (hottes, sorbonnes avec filtre à charbon par exemple) et d'EPI (équipements de protection individuelle) permet de réduire significativement l'exposition des salariés.

Ces dispositifs sont complétés par le déploiement de processus en système fermé afin d'éviter l'évaporation des produits, ou de la chimie verte, limitant la mise en œuvre des produits dangereux.

Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

Afin de réduire les risques de TMS, le Groupe Robertet forme ses collaborateurs aux gestes et postures, et investit dans l'amélioration de l'ergonomie des postes de travail. Voici quelques exemples :

- Port de coude pour les pipetages et matériel d'aide à la préhension pour l'ouverture des flacons (prévention des TMS des poignets).

- Matériel d'aide à la manutention : chariots élévateurs, transpalettes, filmeuses automatiques, robots manipulateurs... (prévention des TMS des membres supérieurs et inférieurs).

Par ailleurs, dès qu'un nouvel atelier ou site est construit, une attention particulière est portée, dès les études de conception, envers l'ergonomie et le confort des employés, notamment en ce qui concerne la manutention manuelle et le port de charges.

Ainsi dans la nouvelle usine au Brésil, un système de descente gravitaire des 150 matières premières les plus utilisées a été mis en place, permettant de réduire d'environ 50 % le nombre de fois qu'un peseur doit soulever avec les bras, des volumes entre 5 et 25 kg.

Prévention des risques psychosociaux et harcèlement au travail

Les risques psychosociaux sont également une préoccupation du Groupe et nous nous montrons très attentif aux effets du stress, au harcèlement et aux discriminations dont pourraient être victimes ses employés sur leur lieu de travail.

Le Groupe assure une prévention des risques psychosociaux par des actions qui se déclinent selon les pays, en fonction des besoins et des réglementations dont voici deux exemples au sein de Robertet :

Robertet Grasse a désigné en 2020, deux salariés, un homme et une femme, «référénts harcèlement». Ils reçoivent les alertes liées au harcèlement et lancent les procédures d'enquêtes. Un rapport circonstancié des faits a été créé et mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs. Ce rapport permet à la victime d'harcèlement de décrire les préjudices subis, les événements témoins, les personnes mises en cause, les mesures prises et conséquences immédiates. En 2020, une alerte a été reçue, confirmée et traitée.

Par ailleurs, **en Inde**, la politique sur le harcèlement sexuel mise en place en juin 2019 s'est poursuivie en 2020. Afin de se conformer à la réglementation locale, un consultant senior en ressources humaines a rejoint les membres externes du comité. Celui-ci comporte une majorité de femmes et a été créé, avec l'aide de l'ONG ARZ. Une procédure d'alerte et de traitement des plaintes a été formalisée en 2019. Tous les employés du site de Robertet Goa, soit 33 personnes, ont été formés en septembre 2019 sur cette problématique. Aucune plainte ou incident n'a été signalé en 2020.

Vérification du respect des règles de sécurité

- Les équipes HSE sont présentes sur le terrain afin de faire remonter toutes problématiques liées à la sécurité et à l'hygiène des opérateurs mais aussi celles qui peuvent atteindre l'environnement. Elles s'assurent en parallèle du respect de ces règles HSE.
- Les équipements de sécurité sont contrôlés périodiquement.
- Les conditions de travail de nos collaborateurs peuvent être examinées d'une part par nos clients qui commanditent régulièrement des audits RSE mais aussi lors des audits SMETA. Et d'autre part, par les instances gouvernementales comme l'inspection du travail ou la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) en France. La mise en place d'actions correctives et leur avancement, issus de ces inspections, sont aussi contrôlés.

Résultats et KPI

	2018	2019	2020	Evolution 2019 → 2020
Nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt	56	44	28	↘
Nombre de maladies professionnelles	...	...	3	
Nombre de jours perdus	1272	1387	830	↘
Nombre d'heures travaillées (Milliers)	3238	3413	3240	↘
Taux de fréquence	17,3	12,9	8,64	↘
Taux de gravité	0,39	0,41	0,26	↘
Pourcentage de filiales sans accident de travail avec arrêt dans l'année	59%	53%	65 %	↗

FOCUS

CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

La protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs est devenue un enjeu majeur avec la pandémie issue de la maladie « Covid-19 ». Pour faire face à ce risque, Robertet a su s'adapter :

- Nomination d'un référent « Covid » et de son suppléant
- Mise en place d'un plan de continuité d'activité
- Application de mesures d'hygiène et de gestes barrières telle que la distanciation sociale au sein du restaurant d'entreprise, des bureaux (mise en place de plexiglass)
- Instauration du port obligatoire du masque chirurgical

- Mise en place du travail à distance, rotation des employés pour les services ne pouvant pas télétravailler et limitation de leur nombre sur site.

En outre, afin de faire face à la pénurie de solution hydroalcoolique (SHA) au début de la pandémie, le site de Grasse a produit 40 tonnes de SHA sur ses lignes. Celle-ci a été distribuée aux employés mais une partie a aussi pu être donnée aux organisations de la région (hôpitaux, pompiers, militaires, pharmacies, EPHAD, cliniques...).

3.2 ASSURER UN CADRE DE TRAVAIL AGRÉABLE

Enjeu, risque et politique

Attirer de nouveaux talents et fidéliser les collaborateurs présents est impératif pour consolider et poursuivre notre développement. Pour y parvenir, le Groupe Robertet s'appuie notamment sur l'amélioration de la qualité de vie au travail, source d'épanouissement et de performance durable. L'objectif est de maîtriser notre turnover, limiter les départs volontaires ainsi que l'absentéisme.

Actions mises en œuvre

Le Groupe est attaché à proposer plusieurs actions pour améliorer la qualité de vie de ses collaborateurs :

01

Préserver l'équilibre du temps de vie professionnelle et personnelle

- L'accord 35h cadre les heures travaillées par les salariés. Ils sont encouragés à respecter ces heures et à ne pas réaliser d'heures supplémentaires.
- Les collaborateurs du siège, à Grasse, bénéficient d'une crèche inter-entreprises.
- Les salariés reçoivent une prime de vacances, versée sur le salaire de juin, afin de permettre à chacun de se faire plaisir lors des vacances d'été.
- Un accord sur la flexibilité du temps de travail est en cours d'élaboration.

02

Accompagner les collaborateurs dans la gestion de la maladie

- L'accord Qualité de Vie au Travail, signé à Grasse en 2020, permet le don de jours à un collègue, uniquement pour les proches aidant d'une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap.
- Des dispositifs de prévoyance garantissent le versement d'indemnités en cas d'incapacité de travail, couvrent l'invalidité et permettent le versement d'un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès.
- Robertet accompagne les salariés dès la déclaration d'une maladie professionnelle (avant la reconnaissance par la sécurité sociale). En concertation avec la médecine du travail et l'ergonome, le poste de travail est adapté.

03

Faciliter l'organisation du travail

En 2020, le Groupe Robertet a accéléré sa digitalisation afin d'offrir plus de flexibilité, de fluidifier le partage et la collaboration. La digitalisation et le travail à distance sont devenus des outils essentiels pour maintenir la continuité des activités pendant la pandémie, en assurant un fonctionnement efficace des équipes.

- En 2020, les collaborateurs ont bénéficié des nouveaux outils de travail, facilitant l'organisation du travail à distance. L'application Teams a été installée à Robertet Grasse pour réaliser les réunions à distance.
- Un effort supplémentaire a été fourni pour équiper toutes les salles de réunion du matériel nécessaire aux visioconférences
- Le télétravail ou le travail à distance a été mis en place dans la majorité de nos filiales, lorsque les métiers le permettaient.

04

Assurer une rémunération équitable

- Respect des salaires minima fixés par les réglementations locales.
- A Grasse, chaque année les Négociations Annuelles Obligatoires donnent lieu à la négociation d'une augmentation générale des salaires, en concertation avec les organisations syndicales.
- Le Groupe Robertet s'attache à ce que chaque année, les augmentations annuelles soient supérieures à l'évolution du coût de la vie (inflation).
- A Grasse, Robertet associe ses collaborateurs aux performances de l'entreprise, par le biais de l'épargne salariale (intéressement et participation) dont le montant dépend des bénéfices réalisés.
- Un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) est en place depuis de très nombreuses années. Il permet aux salariés de se constituer, avec l'aide de l'entreprise, une épargne à moyen terme.



LES EMPLOYÉS SE
SENTENT BIEN CHEZ
ROBERTET ET Y
RESTENT LONGTEMPS.

Afin de créer les conditions d'un environnement de travail positif, le Groupe Robertet s'appuie sur deux leviers :

1 Développer la culture d'entreprise

Afin de récompenser le travail fourni par les collaborateurs, nourrir le sentiment d'appartenance et la cohésion des équipes, le siège comme les filiales organisent des événements d'entreprise.

La grande majorité de ces événements a été suspendue du fait de la Covid mais Robertet Grasse, a pour la 1ère fois célébré la semaine européenne du Développement Durable en septembre 2020.

Au travers de différents stands, les collaborateurs ont été sensibilisés à la stratégie RSE du Groupe, aux actions menées au sein de nos filiales, à la meilleure gestion des déchets chez eux, et aux produits durables fabriqués par Robertet. À cette occasion, des boîtes à idées ont été installées sur les différents sites de Grasse. Le Groupe Robertet espère étendre ces événements à l'ensemble de ses filiales.

2 Avancer ensemble grâce au dialogue social

Groupe familial, Robertet privilégie le dialogue et la communication directe, y compris entre la direction et les salariés. En effet, la qualité de vie au travail dépend des conditions dans lesquelles nos collaborateurs exercent leur travail, mais aussi de leur capacité à s'exprimer sur le sujet. Le Groupe Robertet s'engage donc à assurer des relations sociales de qualité.

Rappelons ici que le respect de la liberté d'association et de la négociation collective font partie intégrante des principes listés dans notre Code de Conduite.

En France et dans certaines filiales à l'international, le dialogue social est structuré, avec des Instances Représentatives du Personnel (délégués du personnel et syndicaux, comité d'entreprise, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) qui se réunissent régulièrement.

A Grasse, des commissions CSE rassemblant une quinzaine de collaborateurs, des représentants de syndicats et la direction, ont lieu tous les mois.

Résultats et KPI

PREUVE DE LA FIDÉLITÉ DES TALENTS

	2018	2019	2020
Embauches	220	225	219
Dont en CDI	...	...	70 %
Dont en CDD	...	...	30 %
Départs	185	167	185
Turn-over	11,4 %	10,2 %	10,2 %
Taux d'absentéisme	4,6 %	4,6 %	5,3 %
Ancienneté moyenne	11,46	11,67	11,72

Le taux d'absentéisme a légèrement augmenté en 2020 du fait de la pandémie.

PREUVE D'UN DIALOGUE SOCIAL RICHE

En 2020 chez Robertet,

13

accords collectifs ont été
signés à travers le monde

4

accords collectifs concernant la
rémunération (ajustement des salaires,
salaire minimum)

60 %

des employés sont couverts
par un accord collectif

6

accords collectifs concernant la qualité
de vie au travail

3

accords collectifs concernant la
santé (assurance dentaire, protection
médicale)

Signature
à l'unanimité

de tous les accords collectifs depuis
20 ans à Robertet Grasse

3.3 DEVELOPPER LES COMPETENCES DE NOS COLLABORATEURS

Enjeu, risque et politique

La formation et la transmission des savoir-faire permettent de développer les compétences et d'accompagner nos collaborateurs dans leur carrière.

Le Groupe Robertet veille ainsi à ce que chaque collaborateur dispose des moyens de réaliser efficacement ses missions et donne à chacun la possibilité de progresser dans sa vie professionnelle. C'est la garantie d'une entreprise apprenante et compétitive, proposant des prestations de qualité.

La formation professionnelle est l'outil privilégié pour développer les compétences et expertises des équipes. L'objectif du Groupe, d'ici 2025, est que 80% de ses salariés bénéficient tous les ans d'au moins une formation, toute formation confondue.

Par ailleurs, à l'instar de Robertet Grasse qui existe depuis près de 171 ans, certaines filiales du Groupe détiennent des savoir-faire uniques. Ils relèvent d'une expertise de pointe, développée depuis des décennies, contribuant au capital immatériel du Groupe et à sa notoriété dans le secteur.

Et en tant qu'entreprise familiale, Robertet souhaite conserver ces savoir-faire en interne. Au-delà de la transmission au quotidien dans l'exercice des métiers, ce transfert de compétences professionnelles se fait aussi au travers du tutorat et de l'apprentissage.

Actions mises en œuvre

Développer les compétences via la formation

- Organisation des entretiens professionnels permettant à tous les collaborateurs de s'exprimer sur leurs souhaits de développement professionnel en terme de compétences et missions. Ces entretiens, menés par les responsables, servent à alimenter le plan de développement des compétences
- Déploiement d'un plan de formation ou plan de développement des compétences, annuel ou biennuel au sein de chaque filiale. A Grasse, en 2020, les axes clés ont concerné :
 - La sécurité des collaborateurs et des biens, avec les formations de prévention sécurité, qualité et logistique

- L'accompagnement managérial : déploiement depuis 2015 d'un parcours de management très axé sur la communication et les notions d'exemplarité, objectivité, écoute

- La relation client, avec des formations pour nos commerciaux et assistantes commerciales. En 2020, le Groupe s'est adapté et a accompagné ses commerciaux pour favoriser le maintien de la relation client à distance.

- La transmission du savoir-faire entre générations, via la formation interne et le tutorat

- Le développement des compétences métiers, en fonction des besoins remontés par les différents services.

- Au-delà des formations standard disponibles sur le marché, les personnes en charge de la formation se donnent comme objectif de répondre au plus près des besoins des collaborateurs et construisent des formations sur mesure. Cela passe aussi par le développement de formations en interne.

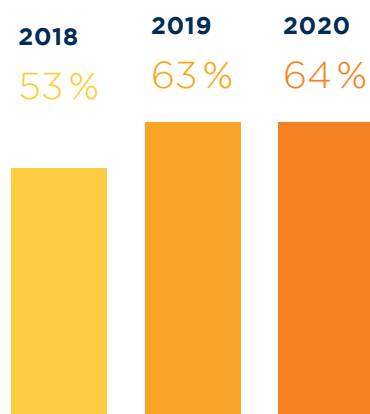
Perpétuer et transmettre les savoir-faire

- Une formation est dispensée depuis 2015 pour les nouveaux tuteurs d'alternants. En 2020, 3 tuteurs ont été formés. Cette formation présente le rôle de tuteur et des méthodes pour transmettre ses compétences.
- Robertet accueille des stagiaires et des alternants. Cette dernière modalité est privilégiée car adaptée à la transmission d'un métier dont l'apprentissage est long et complexe.
- Depuis 2010, Robertet Grasse forme 3 parfumeurs juniors tous les deux ans dans son école de parfumerie interne, avec comme objectifs de favoriser la diversité et l'originalité des profils, et de préserver le savoir-faire grassois.
- L'école de parfumerie au-delà de former nos collaborateurs, poursuit un second objectif, qui est de former la clientèle. En effet, nos clients ont parfois besoin de former leurs propres employés au monde la parfumerie, ou de mener à bien un projet propre, nécessitant les connaissances de Robertet. Un programme adapté est dispensé à chaque participant et la gamme des spécialités naturelles, qui fait la spécificité de Robertet

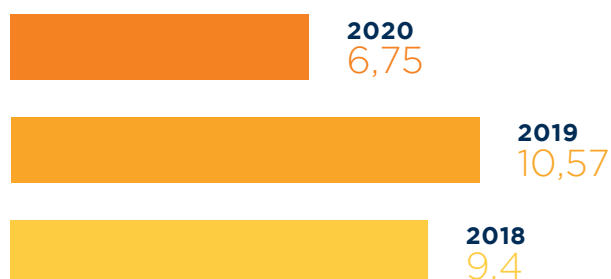
Grasse, est mise en avant au travers de formulations maisons. L'école de parfumerie permet ainsi de faire rayonner nos savoir-faire en dehors de l'entreprise.

Résultats et KPI

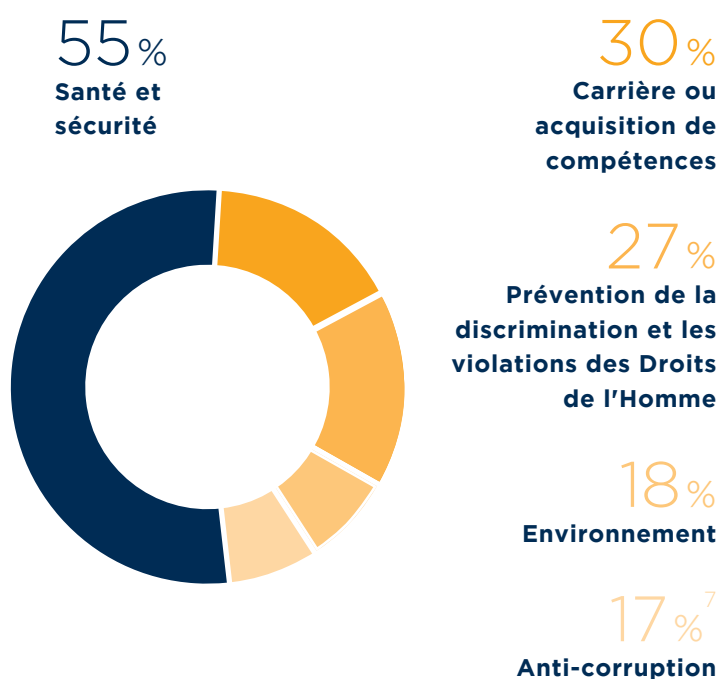
NOMBRE DE SALARIÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION DANS L'ANNÉE



NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION PAR SALARIÉ



TYPE DE FORMATIONS SUIVIES PAR LES EMPLOYÉS



Du fait de la Covid et de la difficulté de réaliser les formations dans certains pays, nous n'avons pas ou très peu augmenté le nombre de salariés formés en 2020 et le nombre d'heures a diminué.

En 2020,
58%
des alternants ont signés un
contrat à la suite de leur alternance

⁷ En dehors du programme de formation anti-corruption du Groupe

30%

du top management
est constitué de femmes

En 2020 au niveau du Groupe,

42%

de l'effectif total est
représenté par des femmes

3.4 S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Enjeu, risque et politique

Convaincu que la diversité en entreprise, c'est-à-dire la variété des profils, est une richesse essentielle pour la performance et la croissance durable du Groupe, Robertet s'engage à :

- Préserver la diversité dès l'embauche et durant toute la vie en entreprise, que ce soit des personnes de tout âge, genre, origine, situation familiale, préférences sexuelles, opinions et aptitudes au sein de ses effectifs. La diversité des parcours est source de créativité et de savoirs.
- Garantir l'égalité des chances et des salaires, à compétences égales et tâches à accomplir similaires. Cette égalité est essentielle pour que les collaborateurs se sentent en confiance et développent leur plein potentiel.

En accord avec ses valeurs et conformément aux exigences réglementaires, Robertet porte ainsi une attention particulière à la diversité, au handicap, et à l'insertion en veillant au respect de la non-discrimination au sein du Groupe.

Concernant l'égalité homme/femme, le Groupe a pour objectif de tendre vers la parité sur l'effectif total.

Actions mises en œuvre

Garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Convaincu que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une condition importante au bien-être et à l'épanouissement de tous, Robertet a signé en octobre 2017 avec les organisations syndicales un accord relatif à l'égalité professionnelle hommes, femmes pour une durée de trois ans. L'accord contient notamment les domaines d'actions suivants :

- Le recrutement, avec l'objectif de maintenir au moins 46% de femmes dans la catégorie cadre.
- Les conditions de travail, avec l'étude de la faisabilité d'aménager trois postes de travail traditionnellement occupés par des hommes afin de les rendre plus accessibles à des femmes.
- La rémunération effective, avec une vigilance en cas d'écarts non justifiés.
- L'équilibre vie professionnelle - vie privée, avec le financement de 13 à 18 places de crèches inter-entreprises en 2020.
- La formation, notamment pour les personnes rentrant de congé parental d'un an ou plus.

En 2020 Robertet Grasse
a obtenu le score de,

84/100

à l'index d'égalité hommes, femmes

Robertet Grasse soutient la démarche du Ministère du Travail visant à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et notamment à supprimer les éventuels écarts de rémunération. A l'index d'égalité femmes-hommes France, **Robertet Grasse a obtenu en 2020 le score de 84/100**. Robertet s'engage à poursuivre ses actions en la matière, en collaboration avec ses partenaires sociaux, pour améliorer cette note.

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir de 5 critères:

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Accompagner les personnes en situation de handicap

Le Groupe Robertet veille à accompagner les personnes embauchées en situation de handicap et à maintenir l'emploi de celles qui le deviendraient. Cela passe notamment par l'aménagement des postes de travail lorsque cela est nécessaire et possible. Robertet développe aussi des contrats avec des entreprises adaptées (EA) ou des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT). Ces entreprises sont sollicitées pour des fournitures, de la sous-traitance, ou des prestations de services dont voici quelques exemples:

- Fournitures: papeterie, matériel d'hygiène et d'entretien
- Services et sous-traitance: pliage des mouillettes, petit conditionnement, assemblage et façonnage.

Résultats et KPI

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE ET CSP⁸

	<i>Hommes • Femmes</i>		<i>% des femmes dans chaque CSP</i>
48	Membres du Directoire & Cadres dirigeants	21	30 %
160	Cadres	143	47 %
184	Agents de maîtrise	254	58 %
755	Ouvriers et employés	427	36 %
1147	TOTAL	845	42 %

Le Groupe compte historiquement peu de femmes parmi le personnel opérateur, du fait de la réalité du terrain : travailler sur la chaîne de production d'arômes ou de parfums nécessite beaucoup de manutention et de conduite d'appareils spécifiques.

Toutefois la part des femmes ouvriers a progressé de 18 % par rapport à 2017, grâce à un effort de recrutement, d'adaptation de l'ergonomie des postes et de l'organisation des postes.

Ce ratio est plus équilibré parmi les agents de maîtrise (58 % de femmes) et les cadres (47 % de femmes). C'est la conséquence des efforts concentrés du Groupe Robertet sur ces catégories, depuis plusieurs années.

Les femmes représentent 30 % du top management. Le Groupe Robertet reconnaît qu'il doit poursuivre ses efforts à ce sujet, que ce soit via la promotion interne ou le recrutement.

Quant au Conseil d'Administration du Groupe, il est composé en 2020 de 10 membres, dont 5 femmes et 5 hommes, assurant ainsi la parité.

En 2020,

2 %

de l'effectif du Groupe est déclaré en situation de handicap

⁸ Catégorie Socio Professionnelle

04



DES SITES INDUSTRIELS RESPONSABLES

Le Groupe Robertet est une entreprise industrielle, dont le métier est de transformer et d'assembler des matières premières aromatiques.

L'ensemble des opérations de la production à la distribution génère des impacts environnementaux que Robertet s'engage à réduire, tout comme la consommation de ressources nécessaires à la fabrication de ses produits. Pour cela, Robertet déploie des actions de réduction concernant l'eau, l'énergie, les déchets et les rejets.

Conscient des enjeux mondiaux relatifs aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et des conséquences pour la population, Robertet porte une attention particulière à ses émissions en équivalent CO₂.



4.1 RÉDUIRE LA POLLUTION

Lors de l'exercice de ses activités, des incidents peuvent survenir : déversements de produits, fuites de fluides frigorigènes, de fuel, évaporation de solvants... Le Groupe Robertet s'engage à tout mettre en œuvre pour réduire les risques de pollution de l'environnement.

Contrôler nos rejets dans l'air

Enjeu, risque et politique

La qualité de l'air peut être modifiée par des polluants d'origine industrielle. Certains polluants de l'air sont formés suite à des réactions physico-chimiques impliquant le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NOx) ou les composés organiques volatils (COV). Il est important pour le Groupe de contrôler ces émissions, notamment les COV issus de l'utilisation de solvants dans nos processus d'extraction et de synthèse.

Le Groupe concentre ses efforts sur le site de Grasse, où les émissions COV sont les plus significatives du fait de la concentration des activités d'extraction et de synthèse. Par ailleurs, Robertet Grasse est soumis à un seuil maximal de 5% d'émissions de COV non captée par quantité de solvants utilisés dans l'année.

Actions mises en œuvre

Le Groupe, notamment sur le site de Grasse, met en place des actions à plusieurs niveaux pour limiter le rejet dans l'air des COV.

Mesurer et déclarer les émissions

- La quantité de COV émis dans l'atmosphère est calculée annuellement par trois filiales : Robert Grasse, Robertet USA et Robertet Chine. Le mode de calcul diffère selon les réglementations locales. Ainsi par exemple, Robertet USA calcule les émissions COV selon le scénario le plus défavorable tandis que la Chine, fait mesurer volontairement la concentration d'hydrocarbures non-méthaniques (dont font partie les COV) dans ses ateliers.
- Robertet Grasse dispose aussi d'un schéma de maîtrise des émissions de COV (SME) permettant d'identifier les sources d'émissions, de quantifier les rejets dans l'atmosphère et de mettre en place des dispositifs adaptés.

Réduire l'utilisation des solvants

- La standardisation des fabrications et la mise en place de modes opératoires permettent d'optimiser la consommation de solvant.
- La mise en œuvre de nouveaux procédés, quant à elle, a pour but la réduction voire la suppression de solvant. C'est le cas par exemple de l'extraction au CO₂ supercritique qui ne nécessite aucun solvant organique volatil.

Réduire, capter et traiter les émissions de COV

- Le travail à froid est favorisé, pour limiter les émissions de COV à la source.
- A Grasse, depuis août 2020, en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant, le site peut être amené à mettre en place des actions, allant jusqu'à l'arrêt de certaines productions, afin de réduire les émissions de COV et par voie de conséquences la quantité d'ozone dans l'air.
- Des systèmes permettant de capturer et traiter une partie des émissions de COV, comme des condenseurs ou des laveurs de gaz, sont mis en place.

En dehors des COV, le Groupe émet aussi des oxydes d'azote (NOx) et du monoxyde de carbone, tous deux issus majoritairement des chaudières à gaz. Ces rejets sont suivis et réduits. Ainsi en 2020, à Robertet Grasse tous les brûleurs à gaz ont été changés par des plus performants afin de réduire ces émissions.

Résultats et KPI

En 2020, Robertet Grasse respecte largement le seuil réglementaire imposé avec 1,31% d'émissions COV non captée par quantité de solvants utilisés⁹.

	2018	2019	2020
% d'émissions COV par quantité de solvants utilisés	2,63%	1,31%	1,31% ¹⁰

Prévenir la pollution des sols

L'ensemble des filiales du Groupe disposent d'installations spécifiques, comme des systèmes de rétention et des réseaux de collecte, permettant d'éviter l'infiltration dans le sol lors de déversements accidentels. L'étanchéité de ces installations est régulièrement vérifiée. Par exemple, Robertet Grasse met en œuvre un Plan de Modernisation de ses Installations Industrielles (PMII), qui est un programme de maintenance des équipements industriels comme les rétentions, les tuyauteries et cuves de stockage.

Prévenir la pollution des eaux

Enjeu, risque et politique

Les effluents aqueux industriels, issus de nos procédés d'extraction et de transformation peuvent contenir des polluants. C'est pourquoi ces effluents sont prétraités avant de rejoindre les réseaux d'assainissement locaux.

Le Groupe Robertet compte 6 filiales ayant fait construire sur leur site une station d'épuration pour traiter leurs effluents : Robertet Grasse, Sirius, Robertet Brésil, Argentine, Chine et Inde.

Le Groupe s'engage à garantir la qualité des eaux rejetées, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans les différents pays. Notre objectif est de maintenir la qualité de nos effluents sous les seuils réglementaires, et de l'améliorer lorsque cela est possible.

Actions mises en œuvre

- Suivi et analyse régulière de la qualité des effluents : a minima, la DCO (Demande Chimique en Oxygène)¹¹, la DBO (Demande Biochimique en Oxygène) et les MES (Matières en suspension)
- Le nouveau site de production au Brésil possède sa propre station d'épuration, ce qui lui permet de traiter ses effluents et de relâcher dans le réseau publique une eau de meilleure qualité.

- En 2020, un bassin tampon de 1 200 m³ a été créé sur le site de Grasse afin de lisser les débits et la concentration des effluents en entrée de STEP (Station d'Épuration). Ce bassin permet un meilleur fonctionnement de la station interne.

Résultats et KPI

En 2020, 79 879 m³ d'effluents liquides ont été traités par les stations d'épuration internes du Groupe à l'origine de 192 tonnes de boues.

Efficacité de nos traitements internes des effluents en 2020	Robertet Groupe	Robertet Grasse
Quantité de DCO (mg/L)	545	324
Quantité de DBO (mg/L)	109	116
Quantité de MES (mg/L)	29	29

La qualité de ces effluents est très hétérogène d'une filiale à l'autre, car variant en fonction des procédés mis en œuvre.

Par ailleurs, Robertet Brésil a emménagé dans un nouveau site de production en 2020. Le traitement des effluents sur la station d'épuration interne nécessite encore des ajustements afin d'améliorer le rendement épuratoire.

Qualité des eaux par tonne de produit :

2,38kg DCO/tonne de produit au niveau du Groupe

0,83kg DBO/tonne de produit au niveau du Groupe

0,21kg MES/tonne de produit au niveau du Groupe

⁹ La méthodologie utilisée pour calculer les émissions diffuses de COV non captées a été déterminée par le syndicat National des Industries de la Parfumerie, Prodarom, et validée par la DREAL.

¹⁰ Les données sont reportées avec un décalage d'un an.

¹¹ Les matières organiques consomment, en se dégradant, l'oxygène dissous dans l'eau. Elles peuvent donc être à l'origine, si elles sont trop abondantes, d'une consommation excessive d'oxygène, et provoquer l'asphyxie des organismes aquatiques. La DCO permet de suivre ce processus.



Diminuer les nuisances sonores et olfactives

Enjeu, risque et politique

Le bruit engendré par les activités de Robertet ne constitue pas une nuisance majeure. Cependant, certaines activités du Groupe peuvent générer des nuisances sonores, notamment pour les employés travaillant à proximité d'équipements bruyants, et dans une moindre mesure pour les riverains.

Quant à la fabrication de produits aromatiques sur les sites industriels de Robertet, elle peut ponctuellement générer des odeurs, pouvant être perçue par les riverains. Même si elles ne présentent pas de risque sur la santé, les nuisances olfactives font partie des préoccupations du Groupe.

Le Groupe Robertet s'engage à tout mettre en œuvre pour limiter la gêne susceptible d'être occasionnée aux collaborateurs comme aux riverains, que ce soit pour le bruit ou les odeurs. Par ailleurs, nos sites respectent les réglementations locales liées à leur implantation sur les nuisances.

L'objectif du Groupe est de ne compter aucune mise en demeure par toute instance environnementale sur les nuisances sonores ou olfactives.

Actions mises en œuvre

Réduire les nuisances sonores

- Identification des travailleurs exposés au bruit et mise en place de mesures de protection. Des EPI tels que des protections auditives faites sur mesure ou des casques anti-bruit sont fournis aux travailleurs exposés.
- Les équipements bruyants sont isolés phoniquement : installation de silencieux sur les chaudières, capotage de pompes, protections anti-bruit autour des tours de refroidissement, etc.
- Les équipements générateurs de bruit, comme les moteurs de systèmes d'extraction d'air sont, dans la mesure du possible, éloignés des limites de propriété.
- Certains équipements, comme les chaudières, brûleurs

ou pompes, ont été remplacés par des équipements plus modernes, et donc plus silencieux.

- Des mesures du niveau de bruit en limite de propriété sont réalisées, afin de contrôler nos nuisances sonores auprès des riverains et d'agir en conséquence le cas échéant.

Toutes ces mesures ont permis de réduire les nuisances sonores au sein de l'entreprise et son émergence à l'extérieur. Cela est d'autant plus important pour les sites proches d'habitations, comme c'est le cas à Robertet Grasse. Le site est, en effet, soumis à une limite réglementaire de 60 décibels à 1 mètre des barrières des sites.

Réduire les nuisances olfactives

Pour limiter cette nuisance, certaines de nos filiales ont pris des mesures :

- Aux USA, 8 tours de lavage ont été mises en place pour détruire les molécules odorantes avant le rejet dans l'air, sans traitement chimique.
- Le Royaume-Uni a installé un nouveau système de ventilation et de filtres à charbon actif dans son usine afin de réduire les nuisances olfactives pour le voisinage immédiat.
- Les effluents stockés dans les bassins extérieurs peuvent aussi dégager des odeurs. C'est pourquoi en 2020, sur le site de Grasse une tour de désodorisation avec un traitement au charbon actif a été installée.

Par ailleurs, il est important pour le Groupe Robertet d'entretenir le dialogue avec les riverains ou les municipalités afin que ceux-ci puissent nous faire remonter les problèmes rencontrés.

Résultats et KPI



mise en demeure par toute instance environnementale sur les nuisances sonores ou olfactives



plainte (riverains) pour nuisances sonores ou olfactives.

4.2. OPTIMISER LA GESTION DES DÉCHETS

Enjeu, risque et politique

Les activités de transformation du Groupe génèrent des déchets courants inhérents aux procédés de fabrication et de conditionnement. Il s'agit majoritairement de déchets non dangereux (DND), notamment des déchets végétaux et des DIB (Déchets Industriels Banals).

Afin de lutter contre le gaspillage des ressources naturelles et de réduire les coûts liés au traitement de ces déchets, le Groupe Robertet s'engage à :

- ❶ Limiter les quantités de déchets générés par ses activités
- ❷ Donner une seconde vie à nos déchets (up-cycling)
- ❸ Augmenter la part de déchets recyclés et valorisés plutôt qu'éliminés.

Dans l'ensemble de ses filiales, le Groupe cherche des solutions pour réduire, recycler et réutiliser ses déchets. Le Groupe a pour objectif d'atteindre un taux de valorisation des déchets de production (hors eaux usées) de 100 % d'ici 2025.

Actions mises en œuvre

Réduire

- Réduction de l'utilisation du plastique dans les emballages par la mise en place du cerclage des fûts, sans films plastiques à Robertet Grasse.
- Sensibilisation des collaborateurs à la réduction de l'utilisation du plastique à Robertet Argentine, permettant une réduction de 25 % des déchets plastiques générés dans la filiale.
- Installation en décembre 2020 d'une fontaine à eau à la SAPAD. Cela représente une économie d'environ 1000 bouteilles d'eau en plastique, d'une capacité de 1,5 litres, par an.

Réutiliser (up-cycling)

- Identification et utilisation des sous-produits de notre production ayant un potentiel pour la fabrication de nouveaux produits → Voir le *Chapitre 5.2*.

- Réutilisation des solvants permettant de limiter la génération de déchets chimiques. Chaque solvant est attribué à une matière première naturelle, et celui-ci est réutilisé à chaque cycle de production de la matière première qui lui est associée.

- Réutilisation des palettes en bois lorsqu'elles sont en bon état.

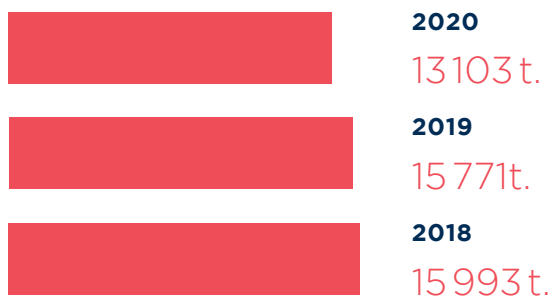
- Renvoi de certains cubitainers d'hydrolats, d'une contenance de 1000 litres, aux fournisseurs de matières premières par la SAPAD. Par ailleurs, d'autres cubis, après utilisation, sont revendus à des entreprises locales pour de la réutilisation, permettant ainsi la mise en place d'une économie circulaire.

Valoriser

- La valorisation matière (compostage, recyclage, méthanisation) est toujours favorisée. Ainsi les déchets végétaux servent à la fabrication de compost normé dans de nombreuses filiales. Une partie des résidus de la production d'arômes de Robertet USA est utilisée comme matière première dans l'industrie de l'alimentation animale.
- Lorsque la valorisation matière n'est pas possible, le Groupe Robertet se tourne vers la valorisation énergétique des déchets (incinération avec récupération d'énergie, biogaz), et seulement en dernier recours à l'élimination (décharge, incinération sans récupération d'énergie).
- Le tri sélectif a été renforcé, avec notamment le déploiement du décret « 5 flux » pour les filiales françaises : Robertet met tout en œuvre pour assurer le tri à la source et la valorisation des déchets papiers/cartons, métalliques, plastiques, verres et bois.
- Dans le contexte particulier de la pandémie, Robertet Grasse, en collaboration avec le Projet Résilience a participé à la mise en place d'un pilote pour la collecte des masques usagés afin d'être recyclés en France par du personnel en voie de réinsertion.
- Robertet est en veille continue sur de nouvelles solutions ou débouchés dans les filières de revalorisation et de recyclage. À Robertet Grasse par exemple, l'équipe HSE fait partie de la Commission déchet du syndicat PRODAROM dont l'objectif est le développement, en commun, de filières de valorisation des déchets dans la région, en particulier des déchets de drèches (végétaux) de parfumerie.

Résultats et KPI

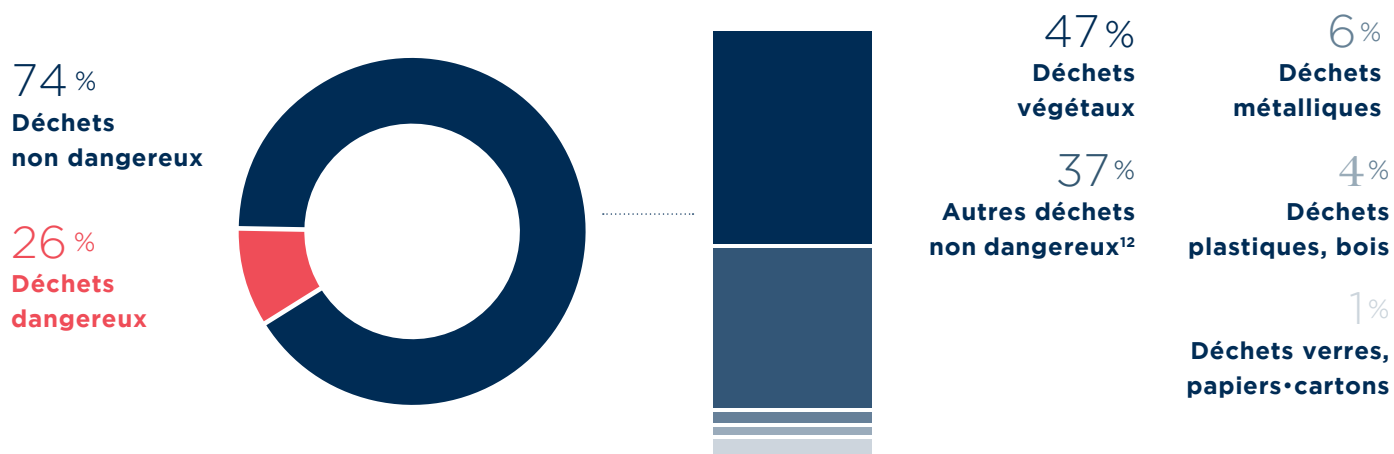
QUANTITÉ DE DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR LE GROUPE (TONNES)



QUANTITÉ DE DÉCHETS PAR TONNE PRODUITE (T/T)



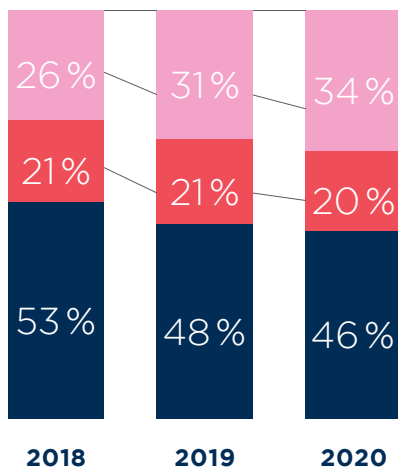
RÉPARTITION DE NOS DÉCHETS EN 2020



FIN DE VIE DE NOS DÉCHETS

2020

Rapport RSE ROBERTET



→ VALORISATION MATIÈRE DES DÉCHETS
 → VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS
 → ÉLIMINATION DES DÉCHETS

¹² Les déchets non dangereux du Mexique ont tous été comptabilisés dans « Autres déchets » bien qu'ils contiennent des déchets papiers, plastiques, verres et autres du fait d'un changement inopiné de prestataire.



4.3 RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION D'EAU

Enjeu, risque et politique

L'augmentation constante de la population mondiale et l'utilisation excessive de l'eau accroît le stress hydrique dans le monde. Afin de contribuer positivement à la préservation des ressources en eau, le Groupe Robertet s'engage à réduire sa consommation en eau.

D'ici 2025, le Groupe Robertet souhaite réduire de 10% sa consommation d'eau par tonne produite, par rapport au niveau de 2017.

L'eau est un élément important des processus de fabrication du Groupe. Elle est utilisée dans les processus d'extraction de la matière première naturelle (comme élément solvant ou comme fluide réfrigérant). L'eau est aussi utilisée lors des opérations de lavage des équipements de production pour respecter les normes d'hygiène et de sécurité liées à la fabrication des arômes et des parfums.

Actions mises en œuvre

Recyclage et réutilisation des eaux

- Récupération des eaux de pluie dans 2 de nos filiales: dans la nouvelle usine au Brésil et en Chine.
- Mise en place de systèmes en circuit fermé.
- En Afrique du Sud, en Bulgarie et à la SAPAD: l'eau est utilisée depuis la conception de l'usine en circuit fermé.

- En 2017, Hitex avait déjà déployé un système de recyclage de l'eau pour la lubrification et le refroidissement de pompes, permettant de fonctionner en boucle fermée et de diviser ainsi sa consommation d'eau par deux.

- En Turquie: Robertet a investi dans des tours aéro-réfrigérantes et travaille pour que le site soit en circuit fermé.

Optimisation de la consommation d'eau

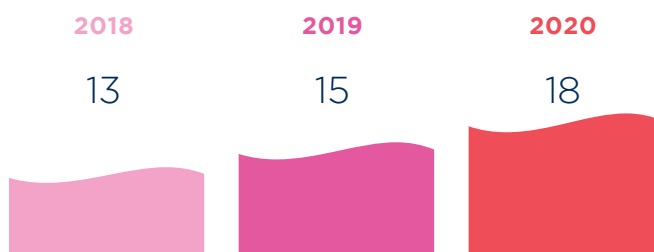
- Mise en place de matériel économiseur d'eau. À titre d'exemples:
 - Hitex, en 2020 a installé un limiteur de débit, ce qui leur a permis de réduire de 48% leur consommation en eau par rapport à 2019.
 - À Grasse, Robertet a investi dans une série d'échangeurs branchés sur le bassin de rétention permettant l'économie de 50 m³ d'eau par jour.

Résultats et KPI

CONSOMMATION TOTALE D'EAU AU M³



CONSOMMATION D'EAU PAR TONNE PRODUITE (M³ / T)



Malgré les mesures de réduction mises en œuvre sur nos sites, nous ne sommes pas parvenus à réduire notre consommation d'eau par tonne de produits. Une surconsommation a été détectée dans un atelier de Robertet USA, et est en cours d'investigation.

Par ailleurs, l'installation de nouveaux procédés de fabrication plus consommateurs en eau, comme des chambres froides et un lyophilisateur sur certains de nos sites, explique en partie ce résultat.

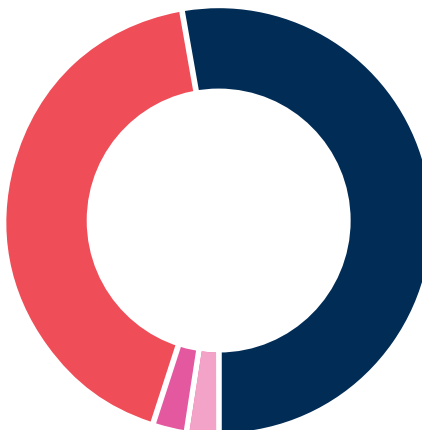
TYPOLOGIE DE L'EAU CONSOMMÉE

51 %
Eau de pompage
(rivière, puit, forage)

47 %
Eau de ville

1 %
Eau de pluie

1 %
Eau autre type



4.4. ATTENUER NOTRE IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Enjeu, risque et politique

Conscient que la lutte contre le réchauffement climatique est un enjeu de société où les entreprises ont un rôle à jouer, le Groupe Robertet veille à réduire son empreinte environnementale, et notamment ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

En tant que leader du naturel dans notre secteur, notre crédibilité passe par une réduction de nos émissions de GES, qui si elle n'est pas imposée par une réglementation, le sera par la plupart de nos clients.

D'ici 2025, le Groupe souhaite réduire de 10% ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2 par rapport aux niveaux de 2017. Pour ce faire, la démarche de Robertet repose sur deux axes :

- Améliorer l'efficacité énergétique des installations
- Accroître le recours aux énergies renouvelables

Par ailleurs, Robertet Grasse réalise son BEGES réglementaire (Bilan Emission de Gaz à Effet de Serre) tous les 4 ans par un prestataire certifié.

Ce BEGES permet au siège d'identifier les postes significatifs d'émissions de GES et de mettre en place des mesures adaptées.

SCOPES 1 et 2

Le Groupe Robertet mesure ses émissions de gaz à effet de serre, directes ou indirectes, à l'aide des «scopes» définis par le Protocole GHG :

- Le scope 1 comprend les émissions de GES directes, qui proviennent de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. Ces émissions sont liées :
 - à la combustion de gaz, propane, butane, fioul, charbon et bois sur les sites de production
 - à la consommation de carburant du parc automobile détenu par le Groupe.
 - aux fuites de fluides réfrigérants
- Le scope 2 comprend les émissions de GES indirectes, liées à la production et la consommation d'électricité, ainsi que les pertes en ligne.

ÉMISSIONS DE CO₂ SUR LES SCOPES 1 ET 2 (TONNES)

81,7 %
Sources fixes

15,1 %
Électricité

1,5 %
Émissions fugitives

1,7 %
Sources mobiles
(carburant des véhicules)



52,8 %
Émissions liées
au propane

44,4 %
Émissions liées
au gaz naturel

2,7 %
Émissions liées
au charbon

0,1 %
Émissions liées
au fioul

0¹³ %
Émissions liées
au bois

¹³ 0,00004 % pour être précis

Actions mises en œuvre

Pour réduire ses émissions de GES sur les scopes 1 et 2, le Groupe Robertet mène prioritairement des actions de réduction de sa consommation énergétique, celle-ci étant responsable de près de 97 % de ses émissions GES. Ces efforts portent essentiellement sur deux domaines :

Améliorer la performance énergétique des installations

- En 2019, Hitex a investi dans un groupe froid à vitesse variable et dans une nouvelle chaudière afin de réduire sa consommation d'énergie.
- Plus de 3 600 ampoules ont été remplacées par des LED, système d'éclairage beaucoup moins énergivore, à Robertet USA, pour une réduction de 239 300 kWh par an.
- En 2020, la SAPAD a acheté une nouvelle chaudière afin de réduire sa consommation d'énergie pour une même quantité de vapeur produite.
- À Grasse, en 2019, plusieurs investissements ont été réalisés : un osmoseur a été installé sur une chaudière. Il permet de purifier l'eau entrante, de limiter la formation de calcaire et de préserver la performance énergétique de la chaudière. Par ailleurs, toutes les nouvelles pompes sont achetées équipées d'un variateur de vitesse, et des économiseurs ont été installés en amont des chaudières (préchauffage de l'eau).

Accroître le recours aux énergies renouvelables

- En augmentant la part d'énergie renouvelable dans nos contrats.

Plusieurs contrats d'électricité souscrits par le Groupe Robertet comportent une part d'électricité issue de sources renouvelables. Cette part d'électricité renouvelable représente 7 % de la consommation totale du Groupe.

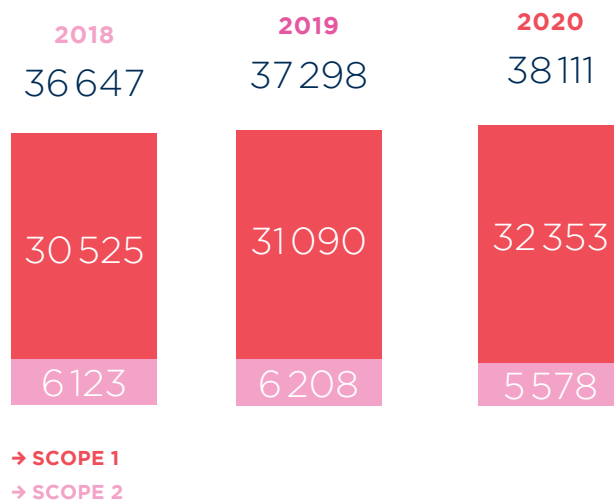
- En produisant notre propre énergie d'origine renouvelable.

- Robertet USA a installé des panneaux solaires qui lui ont permis de générer plus de 658 176 kWh en 2020, soit 12 % de sa consommation totale d'électricité et 2 % de la consommation du Groupe.

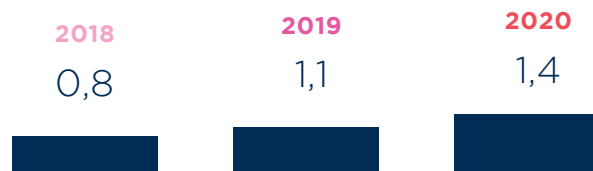
- En Turquie, la partie administrative du site est en partie chauffée grâce au bois.

Résultats et KPI

ÉMISSIONS DE CO₂e SUR LES SCOPES 1 ET 2
(TONNES CO₂)



ÉMISSIONS DE CO₂, SCOPES 1 ET 2
(TONNES DE CO₂e PAR TONNE PRODUITE)



9%

d'électricité renouvelable dans
la consommation globale

Malgré les actions engagées, les émissions de GES par tonne de produits ont augmenté par rapport à 2019. La raison principale de cette évolution est l'ouverture du nouveau site de production au Brésil et l'agrandissement de celui en Inde.

Le site au Brésil compte de nouveaux équipements, un système de ventilation et de circulation qui permet de renouveler le volume total de l'air 4 à 5 fois par heure dans les ateliers ; et un système de climatisation, participant au confort des employés, pour un volume de produits identiques.

Quant à Robertet Inde, l'installation d'une nouvelle salle d'emballage, d'un nouveau système de distribution, et d'un système de ventilation viennent augmenter la consommation en énergie.

SCOPE 3

Le «scope 3» correspond aux émissions amont, liées aux activités de nos fournisseurs et de nos sous-traitants ; et aval, liées à l'utilisation de nos produits.

Notre démarche commence par la réalisation d'un bilan carbone. Nous avons réalisé celui de Robertet Grasse en 2012 afin d'évaluer la nature de nos émissions sur les scopes 1, 2 et 3 et de mieux cibler nos initiatives.

Bien que Robertet n'a à ce jour pas quantifié les émissions du scope 3 au niveau du Groupe, l'exercice réalisé au niveau du siège nous montre l'impact majeur des achats de matières premières et d'emballages et, dans une moindre mesure du transport amont et aval sur le scope 3.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS CO₂ SUR LA CHAÎNE DE VALEUR (TONNE EQ.CO₂)

94,4 %

**Achats de produits
ou services**

1,5 %

**Transports de
marchandises aval
(et interne)**

1,4 %

**Déplacements
professionnels**

1 %

**Transport de
marchandises amont**

0,9 %

Achat d'emballage

0,3 %

**Déplacements
domicile travail**

0,3 %

Déchets

0,3 %

**Immobilisations
de biens**

Robertet a pour ambition, dans les années à venir, de calculer à l'échelle du Groupe ce scope 3 pour confirmer et préciser les postes significatifs d'émissions de GES sur notre chaîne de valeur. La complexité de ce calcul est liée à l'étendue du périmètre à quantifier. En effet, pour passer au scope 3, le Groupe devra évaluer et collecter l'ensemble des émissions de ses fournisseurs de matières premières. En 2020, l'équipe RSE a été formée au Bilan Carbone afin de commencer ce travail.

Actions mises en œuvre et résultats

Le Groupe concentre ses efforts de réduction de ses émissions de GES de scope 3 sur les achats de matières premières, et dans une moindre mesure sur le transport.

Réduire les émissions liées au transport et déplacement

- Favoriser le covoiturage en entreprise



En 2020, Robertet Grasse a pu bénéficier du programme « Tous covoitureurs! » lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire en France. L'objectif est de développer le covoiturage en entreprise, afin de réduire les émissions de GES générées par les déplacements domicile-travail.

La mise à disposition de l'application Klaxit met en contact conducteurs et passagers du bassin grassois.

- Optimiser le transport des marchandises
 - Lorsque cela est possible et que les clients donnent leur accord, les expéditions sont groupées afin de minimiser les transports. La SAPAD déploie cette stratégie avec ses clients.
 - Tout le parc de camions de la SAPAD a été changé en 2020 au profit de véhicules moins polluants, respectant l'Euro 6. L'Euro 6 est une norme qui impose des seuils restrictifs quant aux émissions de gaz polluants (particules, monoxyde de carbone, oxydes d'azote et hydrocarbures).
 - La transformation sur place ou à proximité du lieu de production de la matière première est favorisée (expédition de quelques kilogrammes d'extraits concentrés à la place de volume important de biomasse à extraire).

Réduire les émissions liées à l'achat de matières premières

L'insetting, au cœur de notre démarche de réduction

Le Groupe Robertet souhaite réduire ses émissions de CO₂ là où il les génère tout en contribuant à améliorer la résilience climatique et à participer au bien-être des communautés locales. C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, nous avons spontanément investi dans des projets de réductions des émissions de carbone à l'intérieur de notre chaîne de valeur. Ces projets consistent principalement à développer des pratiques agricoles plus durables et moins émettrices en CO₂ telles que le bio, à préserver et restaurer les forêts au sein de nos filières, ou encore à accompagner nos fournisseurs dans le financement d'équipements de transformation moins énergivores.

Cette stratégie, dite d'« insetting », ou compensation carbone intégrée, se différencie de la compensation carbone classique (« offsetting » en anglais) où les projets sont généralement développés en dehors de la chaîne de valeur de l'entreprise.

05



DES PRODUITS NATURELS ET INNOVANTS

Producteur mondial de matières premières naturelles, le Groupe Robertet cherche continuellement à innover et à explorer les bienfaits du vivant, afin d'offrir à ses clients des produits sûrs, plus naturels et plus respectueux de l'environnement. Le Groupe met en œuvre tout le talent de ses équipes pour tester, expérimenter et créer de nouveaux produits.



5.1 ASSURER LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

Enjeu, risque et politique

La sécurité et la qualité des produits sont les principales attentes du consommateur. Ces attentes sont d'autant plus fortes pour nos clients du secteur de l'agroalimentaire qui s'approvisionnent en arômes alimentaires auprès de Robertet.

Le Groupe Robertet s'engage à proposer à nos clients et aux consommateurs des produits de qualité, présentant toutes les garanties en termes de sécurité et d'innocuité. Dans chaque pays, le Groupe respecte toutes les normes et réglementations liées aux produits qu'il commercialise.

Sur le plan qualitatif, notre objectif est d'améliorer la satisfaction clients ; et sur le plan sécurité du produit, notre objectif est d'améliorer la maîtrise des contaminants dans les matières premières achetées (transformées ou non).

Les filiales du Groupe Robertet ont mis en place des Systèmes de Management de la Qualité (SMQ) et de la sécurité des produits qui constituent un pilier essentiel de notre activité. Ils décrivent les dispositions à prendre et les procédures à suivre, à tous les niveaux et aux différentes étapes de la production (réception, production, contrôle final avant expédition) pour assurer la qualité et la sécurité sanitaire des produits, selon les normes en vigueur.

Actions mises en œuvre et résultats

Notre approche de qualité et de sécurité couvre toute la chaîne de logistique, de la réception des matières premières à la distribution des produits finis :

- Nos processus d'homologation de nouveaux fournisseurs et nos processus d'achat prennent en compte la qualité des produits. Un questionnaire d'auto-évaluation de la sécurité des aliments est régulièrement envoyé à nos fournisseurs afin de s'assurer de la qualité et la sûreté de la matière première achetée.
- Des revues de direction examinent régulièrement l'atteinte des objectifs courts termes et l'évolution des indicateurs de performance afin de vérifier l'efficacité des processus et de piloter les actions nécessaires à l'amélioration continue de la qualité des produits et processus.

- Nos filiales de production ont adopté des systèmes de management et de certification de la qualité et de la sécurité sanitaire appropriés au regard du contexte local, des exigences de ses métiers et de celles de ses clients. La majorité des sites du Groupe fabriquant des arômes alimentaires suivent des normes de qualité de la production reconnues à l'international et sont certifiées ISO 9001, FSCC 22000, SQFI ou Bonnes Pratiques de Fabrication selon les régions.

- Des audits internes et externes permettent d'analyser les performances du Groupe en termes de qualité et de sécurité. Ils contribuent à la satisfaction des clients ainsi qu'à l'amélioration de la qualité et la sécurité de nos services par la mise en place d'actions correctives.

Authentification des ingrédients naturels

Des contrôles qualité (analytique et organoleptique) sont réalisés sur les matières premières réceptionnées afin de contrôler leur conformité et leur authenticité, notamment la naturalité des ingrédients aromatiques. Ces évaluations permettent de garantir l'authenticité de nos produits naturels, la transparence de nos filières et renforce la confiance des clients.

Innocuité et substances impopulaires

L'évaluation de la sécurité des produits repose sur celle de chaque ingrédient qui entre dans la composition et sur celle du produit fini lui-même. Elle se fait sur la base des données de sécurité existantes ainsi que des études scientifiques.

Face aux interrogations que la société civile peut avoir au sujet de certaines substances et de leurs effets sur la santé et l'environnement, le Groupe Robertet a renforcé l'évaluation de la sécurité de ses produits. En collaboration avec les associations IFRA-IOFI, le profil toxicologique des ingrédients utilisés a été revu, dans une logique d'anticipation de l'évolution de la réglementation. En tant qu'adhérent à l'IFRA-IOFI nous nous engageons à étiqueter nos produits selon la procédure de classification établie par ces deux organismes. Cette initiative va bien au-delà de ce que la réglementation impose.



En 2020,

47 %

DE NOS FILIALES SONT
CERTIFIÉES ISO 9001

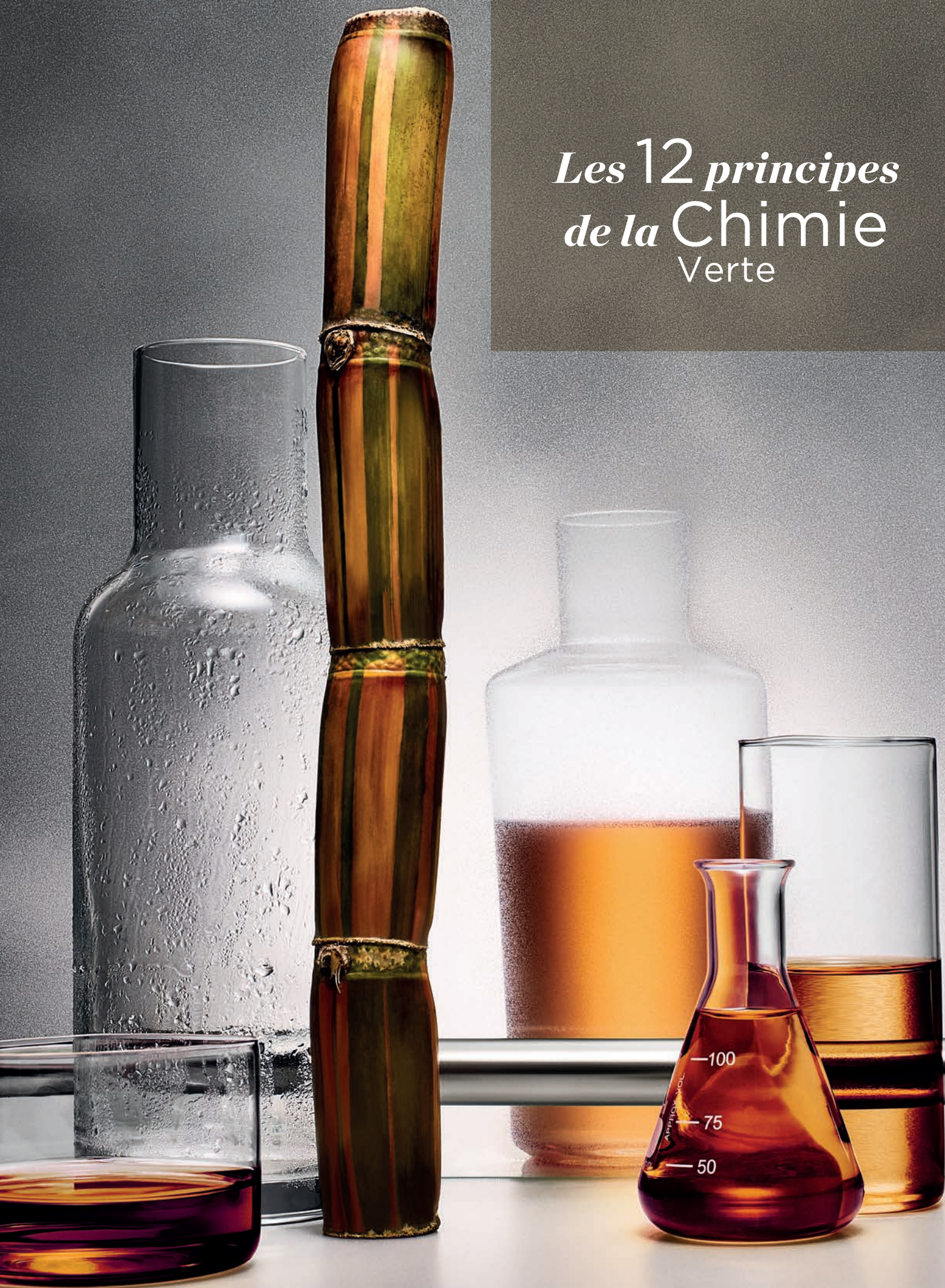
Résultats et KPI

	2020
Nombre total de réclamations	1023
Nombre de réclamations justifiées ¹⁴	607
Nombre de réclamations justifiées par produit vendu	0,3 %

10 jours
c'est le délai moyen
de traitement d'une
réclamation en 2020

¹⁴ Une réclamation est dite justifiée lorsqu'elle est de la responsabilité de Robertet.

Les 12 principes
de la Chimie
Verte



5.2 DÉVELOPPER DES PRODUITS PLUS RESPONSABLES

Enjeu, risque et politique

Les consommateurs prêtent davantage attention aux produits qu'ils achètent. Ils veulent avoir une consommation responsable, plus respectueuse de l'environnement.

C'est pourquoi le Groupe Robertet s'engage à développer des produits non seulement efficaces, mais aussi naturels et durables, avec une dimension environnementale aussi bien sur le choix de nos matières premières que sur le mode d'obtention de nos produits.

En ce sens, le Groupe s'est fixé trois principaux objectifs :

- Augmenter la part d'ingrédients naturels dans les compositions
- Augmenter la part de produits renouvelables et biodégradables
- Évaluer nos produits finis sous l'angle de la chimie verte.

INTÉGRER LES PRINCIPES DE LA CHIMIE VERTE DANS LA FABRICATION DE NOS PRODUITS

Le Groupe Robertet met l'innovation au service de la durabilité afin de concevoir des produits de qualité ayant une empreinte écologique la plus faible possible.

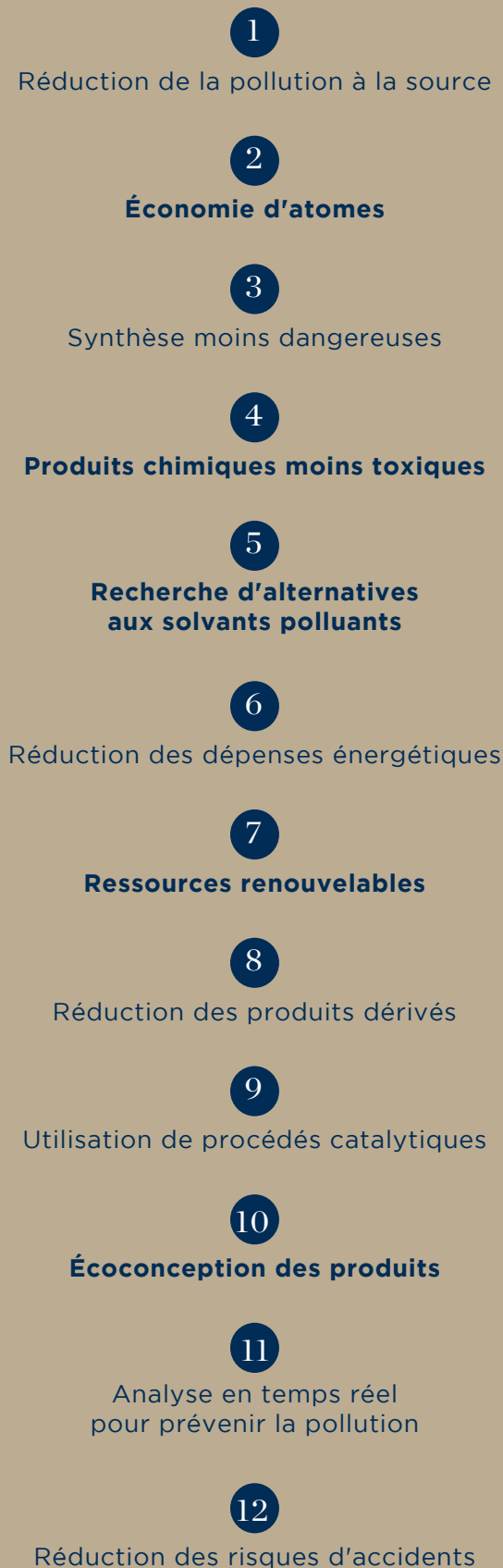
Actions mises en œuvre

Les équipes R&D du Groupe Robertet intègrent les principes de la chimie verte dès la conception de nos produits tout en cherchant à améliorer les bénéfices pour le consommateur.

Up-cycling : une économie d'atome et une nouvelle vision du déchet

L'utilisation plus efficace des ressources, et notamment la réutilisation des matières premières végétales, est l'un des grands axes de travail des équipes R&D. La plupart de nos déchets constituent une réserve de matières premières qui peuvent être transformées en produit à plus haute valeur ajoutée, intéressantes pour une chimie verte et la création d'une nouvelle palette de produits plus durables.

Depuis plusieurs années, des recherches sont menées au sein du Groupe afin de répertorier les co-produits ou déchets issus d'un premier cycle de production, qui



En gras, les axes principaux sur lesquels les équipes R&D portent leurs efforts.

pourraient être déclinés au sein des autres divisions, et notamment par la division H&B avec des molécules ayant un bénéfice en termes de santé ou beauté.

Robertet inscrit ainsi sa production dans l'économie circulaire, grâce à la réutilisation en interne de ses résidus de matières premières naturelles -appelé aussi up cycling- et la réduction significative de ses déchets. Par ailleurs, des synergies industrielles inter-entreprises ont été développées. Les déchets et co-produits de certaines entreprises sont aussi utilisés en tant que matière première par Robertet pour développer de nouveaux produits.

Issu de notre programme de valorisation de nos co-produits, un de nos premiers actifs cosmétiques a été l'Ulti' Maté™. Nous réutilisons les feuilles de Yerba maté -Ilex paraguayensis- après une primo extraction pour la division Parfums, pour extraire les nombreuses molécules antioxydantes.

L'Ulti'Maté™ est un actif naturel issu de l'up-cycling qui aide la peau à lutter contre la pollution, en maintenant l'activité antioxydante de la peau malgré le stress cutané lié aux méfaits des polluants atmosphériques.

Un autre de nos actifs cosmétique Casta'Néa™ a été développé à partir des co-produits de l'industrie de la châtaigne en Corse. En effet, la châtaigne est essentiellement transformée en farine pour sa haute valeur nutritionnelle, mais il en résulte un déchet, l'enveloppe protectrice qui n'est pas valorisée.

Robertet réutilise ce déchet pour créer Casta'Néa™, un actif anti-âge, 100% végétal, issu de l'up-cycling "externe".

Pour démontrer les bénéfices santé ou beauté de ces actifs 100 % naturels et issus du monde végétal, le Groupe procède à des essais cliniques et scientifiques approfondis.

Développer et promouvoir des procédés plus verts

Le Groupe souhaite réduire son utilisation des solvants polluants et/ou toxiques pour l'environnement et pour l'Homme. Les équipes R&D sont toujours à la recherche d'alternatives aux solvants classiques d'origine fossile, en particulier à l'hexane.

Pour se faire, le Groupe a développé et/ou utilise différentes technologies :

- L'extraction au CO₂ supercritique, qui est un exemple de procédé propre. Le CO₂ est neutre, non toxique, ne génère pas de déchets polluants et conserve la qualité des produits. Le Groupe a breveté un procédé d'extraction de fleurs fraîches (rose, jasmin, oranger) par le CO₂ à l'état supercritique.

L'extraction au CO₂ supercritique a permis aux aromaticiens d'élargir la palette gustative proposée aux consommateurs. En effet, ce procédé, en plus d'être "vert", améliore la performance gustative des arômes. Robertet a ainsi développé une large gamme d'arômes issus du CO₂ supercritique comme des variétés de poivre, le gingembre ou encore le café.

- D'autres recherches se focalisent sur l'utilisation de solvants plus durables que ceux qui sont traditionnellement utilisés par le groupe et par l'industrie, comme le diméthylcarbonate ou l'isohexane, plus respectueux de l'environnement et des opérateurs.

Le Groupe ne souhaite pas seulement réduire l'utilisation des solvants polluants mais essaye aussi de développer des procédés qui en sont exempts. C'est ainsi que nous proposons un extrait de mélisse obtenu par pressage et filtration des feuilles fraîches. Ainsi aucun solvant organique n'est ajouté lors de ce procédé.

Le Groupe réalise également des productions par des biotechnologies qui peuvent permettre de répondre à la fois aux principes de la chimie verte, et à la nécessité d'optimiser l'utilisation de ressources naturelles, avec, par exemple, la mise en place de projets de valorisation de certains de nos co-produits.

Utiliser des ressources renouvelables dans nos produits

• Renouvelabilité

Les ressources renouvelables sont caractérisées par le fait que leurs stocks peuvent se reconstituer sur une période courte à l'échelle humaine, et au moins aussi vite qu'elles sont consommées. Elles présentent également un faible impact sur l'environnement.

Robertet développe depuis 2015 une base de données issue d'analyses au carbone 14 permettant de statuer le caractère renouvelable de chaque matière première en s'inspirant des critères de la norme ISO 16128.

• Naturalité

Robertet ne mesure pas seulement le caractère renouvelable ou non d'une matière première, nous cherchons aussi à intégrer davantage d'ingrédients naturels, et bio, dans les compositions de nos parfums et arômes.

La richesse de notre catalogue de matières premières aromatiques naturelles, et l'expertise de nos parfumeurs et aromaticiens à composer avec celles-ci, nous a permis d'acquérir une notoriété dans ce domaine qui suscite un intérêt toujours aussi important auprès de nos clients et des consommateurs désireux de plus de naturalité.

Ainsi la division arômes a mis au point une large gamme d'arômes bio, couvrant une palette gustative très étendue. Ces arômes bio sont proposés de manière proactive à nos clients. En 2020, c'est l'arôme de vanille issue de l'agriculture biologique qui a été mis en avant, avec une utilisation totale de la gousse.

Quant à la division Parfums, Robertet a été à l'origine de la création des premiers parfums Ecocert répondant à la charte Cosmebio, qui correspond maintenant à la charte Cosmos Bio. Ce label garantit la présence d'ingrédients naturels obtenus selon des processus durables.

S'assurer de la biodégradabilité de nos produits

La biodégradabilité d'une substance organique est sa capacité à être dégradée par un processus biologique en molécules simples et plus petites (par exemple, gaz carbonique, eau, sels minéraux) et à être assimilée dans l'environnement.

La biodégradabilité des produits est étroitement suivie par le Groupe puisque c'est un des paramètres majeurs permettant d'évaluer l'impact d'une substance sur l'environnement.

La base de données du Groupe attribue à chaque substance un statut de biodégradabilité :

- Facilement biodégradable, lorsque la substance atteint 60% minimum de biodégradation en 28 jours. Cette valeur doit être atteinte dans un intervalle de temps de 10 jours (par exemple, passage de 10% à 60% en moins de 10 jours au cours des 28 jours).
- Non biodégradable, lorsque la substance ne dépasse pas les 60% de biodégradation au bout de 28 jours.

La biodégradabilité des extraits naturels n'étant pas facile à déterminer sur la base d'essais en laboratoire, l'extrapolation des règles ci-dessus a amené le Groupe à considérer comme « facilement biodégradables », tous les extraits naturels constitués de 60% et plus de substances reconnues comme « facilement biodégradables ».

Résultats et KPI

En 2020,

11 nouveaux
extraits naturels ont reçu
une validation industrielle

52%
des matières premières
achetées par le Groupe sont
« facilement biodégradables ».

51%
des matières premières achetées
par le Groupe sont renouvelables¹⁵».

¹⁵ Le reste des matières premières sont non renouvelables ou leur caractère renouvelable n'a pas encore été mesuré par Robertet.



ACCOMPAGNER LES CONSOMMATEURS VERS DES PRATIQUES DE CONSOMMATIONS DURABLES

Les consommateurs veulent avoir l'air bien et se sentir bien, et recherchent des produits responsables qui favorisent la santé, le bien-être et la beauté.

En ce sens, le Groupe Robertet développe des produits qui ont, non seulement un impact moindre sur l'environnement, mais qui bénéficient aussi à la société.

Le développement durable est pris en compte dans les stratégies de chacune de nos divisions, en plaçant tout particulièrement depuis 2020 nos ingrédients au cœur de celles-ci. C'est ainsi que la division arômes a élaboré une nouvelle stratégie "New Horizon" dans le but d'apporter sa contribution à deux grands enjeux de société, qui sont la malnutrition et l'obésité dans le monde, ainsi que le réchauffement climatique.

• Des produits allégés en sel, sucre et lipide

Sur le plan nutritionnel, les consommateurs recherchent des produits plus sains. Nous accompagnons nos clients de l'industrie agroalimentaire dans le développement de solutions, issues du naturel lorsque c'est possible, permettant de réduire la teneur en sucre, sel ou lipides de leurs produits.

Toutes nos recettes d'application ont été repensées de façon à ce que le goût des arômes permette une stimulation plus performante de l'émotion pour pallier la diminution de sucre ou sel dans le produit fini, afin de conserver l'aspect plaisir.

C'est ainsi que nous avons, par exemple, développé un extrait de miel qui déclenche l'émotion du plaisir lié au sucré sans contenir de sucre. Un autre exemple est celui de l'arôme naturel beurre frais, qui, appliqué dans une viennoiserie dont la teneur en beurre a été volontairement réduite, assure le même plaisir gustatif.

• Des régimes alimentaires davantage basés sur les légumes

Le Groupe Robertet est convaincu que le régime alimentaire des flexitariens, bénéfique pour la santé et l'environnement, est un changement de consommation qui s'inscrira de manière durable dans le temps. Les études menées par notre département Consumer Insight vont dans ce sens.

Robertet souhaite accompagner ce changement de consommation qui suggère une alimentation variée, enrichie en produits végétaux, et réduit en viande.

Le Groupe Robertet a élargi la palette gustative des aromaticiens afin de proposer aux clients des solutions pratiques et savoureuses à base de plantes, et plus particulièrement de protéines végétales (exemple : pois chiche, avoine, noisette).

• Des produits fonctionnels adaptés aux différents besoins

Le Groupe Robertet a mis en place il y a deux ans, un département Nutrafood, à la convergence des divisions Arômes et H&B, ayant pour but de développer des produits nutritionnellement bénéfiques, visant à améliorer la santé et le bien-être en général.

Notre programme d'innovation nutritionnelle repose notamment sur des actifs naturels, issus des plantes.

Le Groupe Robertet a ainsi développé Shot beauty™, un produit contenant notre principe actif, Lipowheat™, qui peut être incorporé dans une boisson ou un yaourt fonctionnel. Tout en apportant un goût fruité au produit, il permet d'hydrater la peau.

Un autre exemple d'ingrédient actif est le Mountain Tea™, qui apporte un goût au produit laitier tout en boostant l'immunité.

Le développement de produits fonctionnels n'est pas spécifique à la division Arômes mais concerne aussi notre division Parfums. Le Groupe alloue une partie de ses efforts de R&D à l'aromacosmétique : il s'agit de créer des parfums à valeur ajoutée, avec des bénéfices en matière de bien-être ou de beauté. Le programme aromacosmétique de Robertet a déjà étudié l'efficacité de centaines de matières premières naturelles utilisées dans la création en parfumerie au travers de sa gamme d'ActiScent™.

Dernier né de l'aromacosmétique en 2019, l'ActiScent™ Blue Ligth protège de la lumière bleue, générées par les écrans. Ce parfum, grâce à une combinaison de nos extraits de gentiane, poivre noir et romarin, dont l'efficacité a été testée, réduit les effets du vieillissement cutané provoqué par la lumière bleue des écrans.

GROUPE ROBERTET

Rapport du professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

A l'assemblée générale du Groupe Robertet,
37 avenue Sidi-Brahim BP 52100
06131 Grasse Cedex

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac (accréditation Cofrac Inspection n°3-1060 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;

- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale;

- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi que les informations prévues au 2ème alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;

- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentées, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;

- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;

- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;

- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;

- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Grasse et la filiale américaine, et couvrent entre 63% et 89% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en

exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre novembre 2020 et avril 2021, sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Marseille, le 28 avril 2021

L'Organisme Tiers Indépendant
PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric Prévost
Associé

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département Développement
Durable

Annexe: Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

- Part des partenariats long terme
- Part de l'énergie renouvelable
- Pourcentage des filières stratégiques auditées ou certifiées selon un référentiel RSE
- Pourcentage de valeur de matière première couverte par le questionnaire RSE envoyé au fournisseur
- Pourcentage du nombre de réclamation justifiée par produit vendu ainsi que le pourcentage de filiale certifié ISO9001
- Taux de fréquence, taux de turnover et taux d'absentéisme
- Part des femmes dans l'effectif global
- Part des collaborateurs ayant reçu au moins une formation dans l'année
- Pourcentage de renouvelabilité des substances utilisées par le Groupe
- Emission de CO2 par tonne produite sur les scopes 1 et 2
- Consommation d'eau par tonne produite
- Nombre de mise en demeure par toute instance environnementale concernant les pollutions environnementales
- Part des émissions COV non captée par quantité de solvants utilisés
- Nombre de plaintes (riverains) ou de mise en demeure par toute instance environnementale sur les nuisances olfactives et sonores
- Pourcentage de valorisation de nos déchets
- Pourcentage des fournisseurs, en nombre, ayant signé la charte éthique
- Part des collaborateurs ayant suivi la formation anti-corruption
- Pourcentage de retour sur le code de conduite - signé et intégration favorable

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Gestion des stocks de sécurité
- Filiale SAPAD certifiée For Life
- Filière vanille certifiée "issue de l'agriculture biologique" en 2020 par Ecocert à Madagascar
- Processus d'homologation de nouveaux fournisseurs et processus d'achat prenant en compte la qualité des produits

- Mise en place d'un plan de continuité pandémique et nomination d'un référent COVID et d'un suppléant

- Robertet Grasse, a pour la 1ère fois célébré la semaine européenne du Développement Durable en septembre 2020

- L'équilibre vie professionnelle - vie privée, avec le financement de 13 à 18 places de crèches inter-entreprises en 2020

- En 2020, le Groupe s'est adapté et a accompagné ses commerciaux pour favoriser le maintien de la relation client à distance

- Une formation est dispensée depuis 2015 pour les nouveaux tuteurs d'alternants

- Le Groupe ne souhaite pas seulement réduire l'utilisation des solvants polluants mais essaye aussi de développer des procédés qui en sont exempts

- A Grasse, en 2020, plusieurs investissements ont été réalisés : un osmoseur a été installé sur une chaudière

- En 2020, Robertet Grasse a pu bénéficier du programme "Tous covoitureurs !" lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire en France.

- A Grasse, sur le site Jean Maubert, Robertet a investi en 2019 dans une série d'échangeurs branchés sur le bassin de rétention permettant l'économie de 50 m3 d'eau par jour

- En 2020, un bassin tampon de 1 200 m3 a été créé sur le site de Grasse

- La standardisation des fabrications et la mise en place de modes opératoires permet d'optimiser la consommation de solvant

- En 2020, sur le site de Grasse une tour de désodorisation avec un traitement au charbon actif a été installée

- A Robertet Grasse, l'équipe HSE fait partie de la Commission déchet de l'association Prodrarom

- Signature Pacte Mondial des Nations Unies

- Revue du plan anti-corruption

- Les risques fiscaux sont intégrés dans la cartographie globale des risques présentés au Comité d'Audit

- Le Groupe n'est implanté dans aucun pays visé par la liste française des ETNC (états ou territoires non coopératifs) ou la liste « noire » de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs.



CONTACTS

Thierry ROGER

Directeur RSE
Développement durable du Groupe Robertet

Lucie COSSON

Cheffe de projet RSE

ROBERTET

Rapport RSE 2020
Une approche responsable du vivant



ROBERTET
GROUPE

COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020



ROBERTET
— GROUPE —

ÉTAT DU RÉSULTAT DE LA PÉRIODE en milliers d'euros

	NOTE	31-déc-20	31-déc-19
Vente de produits	12	538 318	554 273
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		538 318	554 273
Autres produits opérationnels		4 385	5 395
Achats consommés		-246 480	-257 748
Charges externes		-69 956	-78 535
Charges de personnel		-118 656	-118 214
Impôts et taxes		-11 141	-10 848
Dotations aux amortissements, provisions et reprises	13	-25 441	-21 234
Autres charges opérationnelles		-34	-47
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	12	70 995	73 044
Cessions d'actifs		175	81
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		71 171	73 125
Produits de trésorerie et d'équivalents trésorerie		142	329
Coût de l'endettement financier brut		-999	-1 500
Coût financier net	14	-857	-1 171
Autres produits et charges financiers	14	-2 964	1 146
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		67 349	73 099
Impôts courants et différés	15	-18 107	-21 245
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		1 375	1 191
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		49 242	51 854
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		50 617	53 045
Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires		40	
RÉSULTAT NET (part du Groupe)	12	50 577	53 045
RÉSULTAT NET PAR ACTIONS EXISTANTES (en euros)		21,89	22,98
RÉSULTAT NET DE BASE PAR ACTIONS (en euros)	20	21,87	22,96
RÉSULTAT NET DILUÉ (en euros)	20	21,87	22,96

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL en milliers d'euros

	NOTE	31-déc-20	31-déc-19
Résultat net		50 617	53 045
Éléments recyclables		-21 154	2 128
Variation des écarts de conversion	EVCP (1)	-21 154	2 128
Éléments non recyclables		-171	-711
Écarts actuariels sur engagement de retraite	8	-251	-1 046
Incidence fiscale relative aux écarts actuariels		80	335
Résultat global	EVCP (1)	29 293	54 462
Part revenant aux actionnaires de Robertet SA	EVCP (1)	29 253	54 462
Part revenant aux intérêts minoritaires	EVCP (1)	40	



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE en milliers d'euros

	NOTE	31-déc-20	31-déc-19
ACTIFS NON COURANTS		228 157	224 153
GOODWILL	2	32 873	27 621
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 866	1 641
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	147 045	159 257
DROITS D'UTILISATION	3	11 648	12 103
ACTIFS FINANCIERS	4	20 069	19 223
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	4	13 254	2 885
IMPÔTS DIFFÉRÉS	15	1 402	1 423
ACTIFS COURANTS		441 556	432 689
STOCKS ET ENCOURS	5	166 917	187 550
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	6	104 214	113 609
AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION	7	18 873	19 436
ACTIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	7	703	564
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS		41	95
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		150 808	111 436
TOTAL ACTIF		669 713	656 842

	NOTE	31-déc-20	31-déc-19
CAPITAUX PROPRES		476 307	456 108
CAPITAL		5 776	5 770
PRIMES D'ÉMISSION		61 945	12 432
RÉSERVES CONSOLIDÉES		408 535	437 906
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		476 256	456 108
INTÉRÊTS MINORITAIRES		51	
PASSIFS NON COURANTS		83 949	84 680
PROVISIONS - PART À LONG TERME	8	13 840	13 157
PASSIFS FINANCIERS - PART À LONG TERME	9	50 732	52 220
DETTES LOCATIVES - PART À LONG TERME	9	10 365	11 127
IMPÔTS DIFFÉRÉS	15	9 011	8 177
PASSIFS COURANTS		109 458	116 054
PROVISIONS - PART À COURT TERME	8	1 571	1 261
PASSIFS FINANCIERS - PART À COURT TERME	9	23 720	34 974
DETTES LOCATIVES - PART À COURT TERME	9	2 454	2 357
PASSIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES		3 289	3 677
FOURNISSEURS		41 327	39 590
AUTRES PASSIFS COURANTS	10	37 097	34 194
TOTAL PASSIF		669 713	656 842

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS en milliers d'euros

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserve de conversion	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Total capitaux propres au 31 décembre 2018	5 763	12 432	388 556	3 019	409 770	1 189	410 960
Résultat global			52 334	2 128	54 462		54 461
Dividendes versés			-12 922		-12 922		-12 922
Variation de périmètre			2 796		2 796	-1 189	1 607
Attribution d'actions gratuites			1 580		1 580		1 580
Impact IFRS16			-1 042		-1 042		-1 042
Autres variations			1 464		1 464		1 464
Augmentation de capital	6		-6				
Total des autres variations des capitaux propres	6		-8 131		-8 124	-1 189	-9 313
Total capitaux propres au 31 décembre 2019	5 769	12 432	432 760	5 147	456 108		456 108
Résultat global			50 407	-21 154	29 253	40	29 293
Dividendes versés			-11 552		-11 552		-11 552
Variation de périmètre			673		673		673
Attribution d'actions gratuites			1 252		1 252		1 252
Augmentation de capital	6		-6				
Fusion Robertet/Charabot		49 513	-49 513				
Autres variations			522		522	11	532
Total des autres variations des capitaux propres	6	49 513	-58 624		-9 105	11	-9 094
Total capitaux propres au 31 décembre 2020	5 775	61 945	424 543	-16 007	476 256	51	476 307

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE en milliers d'euros

	Note	31-déc-20	31-déc-19
Résultat net consolidé	12	50 578	53 045
Intérêts minoritaires		40	
Élimination du résultat net des MEE		-1 225	-1 041
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13	21 028	20 072
Dotations nettes aux provisions		872	445
(Plus)/Moins-value sur cessions actifs		-175	-81
Charges et produits sans incidence de trésorerie		1 562	1 558
Charges d'impôt (exigible et différé)	15	17 993	21 245
Coût de l'endettement financier net		340	621
Effet de la réévaluation locale		439	510
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		91 451	96 374
Variation des stocks	6	15 506	1 314
Variation des créances clients et autres comptes débiteurs	7	16 201	-9 407
Variation des dettes fournisseurs et autres comptes créditeurs		-3 802	3 265
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement		27 905	-4 828
Intérêts versés et reçus		-346	-699
Impôts versés		-17 941	-18 659
Flux net de trésorerie généré par l'activité		101 069	72 188
Investissements industriels et locations-financement	4	-14 833	-25 036
Investissements financiers nets des désinvestissements		-2 205	-4 553
Cessions d'actifs		601	310
Dividendes reçus			70
Incidence des variations de périmètre		-6 530	718
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-22 967	-28 490
Dividendes versés par la société mère	EVCP(1)	-11 552	-12 922
Souscriptions d'emprunts		5 914	300
Remboursements d'emprunts		-17 166	-23 063
Variation nette des autres dettes financières		773	-866
Trésorerie provenant des opérations de financement		-22 031	-36 551
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		-5 541	1
Variation globale de le trésorerie		50 529	7 148
Trésorerie nette à l'ouverture		97 275	90 126
Trésorerie nette à la clôture		147 804	97 275

Trésorerie nette :	Note	31-déc-20	31-déc-19
Disponibilités		135 877	101 611
Valeurs mobilières de placement		14 932	9 825
Découverts bancaires		-3 004	-14 161
TOTAL		147 804	97 275

(1) Le tableau de flux de trésorerie au 31/12/2019 a été corrigé, en raison d'erreurs de frappe à l'impression sur le Rapport Financier 2019, au niveau des lignes suivantes :

- Élimination du résultat des MEE : -1041 Keuros en lieu et place de 1041 Keuros mentionné sur le RFA 2019,
- Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt : 96 374 Keuros en lieu et place de 96 676 Keuros mentionné sur le RFA 2019.

Analyse variation du besoin en fonds de roulement	31-déc-19	Flux de change et autres	Flux de trésorerie	31-déc-20
Stocks et encours	193 691	-4 856	-14 237	174 599
Créances clients et autres comptes débiteurs	138 400	6 058	-13 975	130 483
Dettes fournisseurs et autres comptes créditeurs	-73 784	-8 443	3 802	-78 425
Besoin en fonds de roulement brut	258 307	-7 240	-24 410	226 658
Dépréciations	-11 730	147	-3 495	-15 078
Besoin en fonds de roulement net	246 577	-7 093	-27 905	211 580



1. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le Groupe Robertet a maintenu son activité, tant sur le plan productif que commercial, au sein de l'ensemble de ses filiales, dans le contexte complexe de la pandémie liée à la Covid-19. La mise en œuvre du télétravail a été fortement encouragée et généralisée pour les salariés qui peuvent exercer leurs fonctions à distance. Le Groupe a bénéficié, dans certains pays, de mesures gouvernementales d'accompagnement des entreprises mais les montants restent peu significatifs au niveau du Groupe.

Comme déjà décrit dans les états financiers au 31 décembre 2018 et 2019, la fusion simplifiée de Charabot SA dans Robertet SA a été réalisée en date du 31 juillet 2020, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Il a été procédé à la première consolidation en intégration globale de la société SIRIUS suite à la prise de participation à hauteur de 60.14% (capital et droits de vote) de cette entité pour un prix d'acquisition de 1500K€. Les engagements de cession et d'acquisition réciproque d'ici l'horizon 2022/2023 sont estimés à 4.4 millions d'euros, sur la base d'une projection de l'Excédent Brut d'Exploitation qui est la variable de calcul de ce complément de prix.

Cette acquisition renforce la position de leader du Groupe sur les Huilles Essentielles Bio et les eaux florales et réaffirme la volonté du Groupe de rester l'acteur indépendant et incontournable des produits Naturels Aromatiques. Cette opération consolide également le sourcing du Groupe grâce à de nouvelles filières intégrées et s'inscrit dans une logique à l'intégration de la SAPAD. Cette prise de participation est aussi une opportunité d'offrir un service de produit clé en main destiné au bien-être.

Cette consolidation a entraîné la comptabilisation d'un goodwill définitif de 5,2 millions d'euros. L'évolution du goodwill par rapport à sa première évaluation (4800 Keuros) résulte de la réévaluation des compléments de prix dans la période d'évaluation en conformité avec les dispositions IFRS 3.

Deux nouvelles entités sont également entrées dans le périmètre de consolidation du Groupe, Robertet Africa (détenue à 78%) et Robertet Indonésie (création). Ces deux entités, également consolidées en intégration globale, n'ont pas généré de constatation de goodwill dans les comptes annuels.

Par ailleurs, Robertet SA a acquis, en décembre 2020, pour un montant de 2 689 milliers d'euros, les 40% restants de la société Robertet Goldfied (Inde) pour monter sa participation à hauteur de 100% dans cette entité, conformément aux accords contractuels mis en place à la date d'acquisition. Ce montant avait été provisionné en dettes financières pour 3 000 Keuros.

Il a également été procédé, en septembre 2020, à un acompte de 3500 Keuros pour le complément de prix relatif à l'acquisition de la société Bionov conformément au contrat de cessions de parts conclu en 2016. Le paiement du solde interviendra en 2022 et a été provisionné pour 5,2 millions d'euros en dettes financières.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

1.1. Contexte général

En accord avec le règlement européen n° 1606/02, les comptes consolidés du Groupe Robertet, ci après "le Groupe" sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020.

Robertet SA est une société anonyme de droit français. Le siège social est situé 37 avenue Sidi Brahim à Grasse. Elle a pour principale activité la création de produits aromatiques destinés principalement à l'industrie de la parfumerie et de l'agro-alimentaire.

Les comptes consolidés de Robertet ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 avril 2021 et seront soumis, le 9 juin 2021 pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires qui dispose du pouvoir de les faire modifier.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe qui sont publiés au titre de l'exercice 2020 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

Pour la présentation des comptes consolidés de l'exercice 2020, le Groupe a appliqué l'ensemble des normes et interprétations entrées en vigueur au niveau européen, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Ces normes et interprétations sont les suivantes :

- Amendement IAS 1 et IAS 8. Définition du terme “significatif” IAS 1 et IAS 8

Cet amendement précise qu'une information présente un caractère significatif si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influencent les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers.

- Amendement IFRS 3. Définition d'une activité IFRS 3

Cet amendement précise la définition d'une activité en proposant une démarche d'analyse en deux étapes et en visant à limiter la diversité des pratiques relatives à la notion d'activité.

- IAS 39 - IFRS 7 - IFRS 9 Réforme des taux de référence (Phase 1)

Ces textes prévoient des mesures d'assouplissement des critères d'application de la comptabilité de couverture afin de permettre aux entités de maintenir leurs relations de couverture durant la période de transition aux nouveaux taux.

- Amendement IFRS 16

Cet amendement est relatif aux concessions de loyers dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

- Amendement des normes IFRS pour mise à jour des références au cadre conceptuel IFRS

Cet alignement avec le nouveau cadre conceptuel publié en 2018 concerne les normes et interprétations suivantes : IFRS 2, IFRS 3, IFRS 6, IFRS 14, IAS 1, IAS 8, IAS 34, IAS 37, IAS 38, IFRIC 12, IFRIC 19, IFRIC 20, IFRIC 22 et SIC 32.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence sur nos comptes.

À la date d'arrêté des présents comptes consolidés, les normes et interprétations listées ci-après étaient émises respectivement par l'IASB et l'IFRS IC mais non encore adoptées par l'Union européenne

- IAS 39 - IFRS 7 - IFRS 9 Réforme des taux de référence (Phase 2)
- Amendement IFRS 4 "Contrats d'assurance"
- Amendement IAS 37
- Amendement IFRS 3 - Mise à jour du cadre conceptuel
- Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2018/2020
- Amendement IAS 1 - Classement des dettes en courant/non courant

Nous avons choisi de ne pas appliquer ces normes et interprétations par anticipation mais avons commencé à analyser les conséquences de leur application. Nous appliquerons, le cas échéant, ces normes dans nos comptes dès leur adoption par l'Union européenne.

1.2 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes des sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, font l'objet de retraitements afin d'être en conformité avec les principes comptables du Groupe.

Les critères de liquidité et d'exigibilité des divers postes du bilan sont précisés, lorsque requis, dans les notes annexes correspondantes.

Les modalités d'évaluation des postes du bilan sont décrites dans les paragraphes ci-dessous : immobilisations incorporelles et corporelles, stocks et en-cours, clients.

1.3 Méthodes de consolidation

Les filiales (sociétés significatives contrôlées exclusivement) sont consolidées par intégration globale.

Les entreprises sur lesquelles Robertet exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les titres des sociétés ne remplissant pas ces critères sont inscrits en titres de participation. La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values, marges en stock).

Toutes les sociétés ont été consolidées sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

1.4 Conversion des comptes exprimés en devises

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du Groupe est la monnaie locale en vigueur. Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste "Réserve de conversion".

1.5 Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de change en résultant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en produits et charges financiers.

1.6 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les provisions pour avantages du personnel, les provisions pour risques, les goodwill, les dépréciations de stocks et de créances.

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la direction dispose à la date d'arrêt des comptes. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

1.7 Regroupement d'entreprise

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit du Groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en goodwill.

Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais, conformément à la norme IAS36 « dépréciations d'actifs », font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

1.8 Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles :

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38, un actif incorporel est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière s'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie ne peut être définie font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer que la durée d'utilité n'est pas devenue finie.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire, dès lors que l'actif est prêt à être utilisé. Au cours de la durée de vie d'une immobilisation incorporelle, il peut apparaître que l'estimation de sa durée d'utilité est devenue inadéquate. Ainsi que le prévoit IAS 38, la durée d'amortissement et le mode d'amortissement de cette immobilisation sont réexaminés et si la durée d'utilité attendue de l'actif est différente des estimations antérieures, la durée d'amortissement est modifiée en conséquence.

Immobilisations corporelles :

Valeur brute :

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les valeurs résiduelles sont en général considérées comme nulles.

Conformément à la norme IAS 23, le coût des emprunts directement attribuable à leur acquisition est inclus dans le coût des immobilisations.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IFRS 16 "Contrats de location", sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

Amortissement :

En application de la norme IAS16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Constructions : 20 ans à 40 ans
- Installations techniques : 5 ans ou 10 ans
- Autres immobilisations : 4 à 8 ans

1.9 Perte de valeur des goodwill et des actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur des goodwill et des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée d'utilité indéterminée, catégorie limitée pour le Groupe aux goodwill.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie ou unités de reporting (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Lorsque la valeur recouvrable d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en compte de résultat en charge non courante. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Ces projections sont validées par le management. Des calculs de sensibilité permettent de mesurer notre exposition à des variations significatives en matière de taux d'actualisation et de ratio de rentabilité (EBITDA/chiffre d'affaires).

Pour ces projections de flux de trésorerie, le taux d'actualisation est basé sur la méthode du coût moyen pondéré du capital et les taux de croissance à l'infini sont retenus en fonction des anticipations de croissance de marché.

1.10 Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent des titres de participation et d'autres immobilisations financières.

Les titres de participation représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ils sont analysés comme des prêts et créances et sont comptabilisés à leur juste valeur ou, en l'absence d'un marché actif, à leur coût d'acquisition.

En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Le caractère définitif de la perte de valeur est analysé par référence à la valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes. Cette perte de valeur n'est pas réversible en compte de résultat si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur (le profit latent est alors enregistré dans la composante séparée des capitaux propres mentionnée précédemment).

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées au coût amorti.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constatée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure.

Les prêts et placements long terme sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les actifs financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Groupe ne détient pas de tels actifs au 31/12/2020.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat en "produits de trésorerie et équivalents de trésorerie".

L'ensemble des actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de la transaction.

Participation dans les entreprises associées :

Les sociétés dans lesquelles Robertet exerce un contrôle conjoint sont consolidées par mise en équivalence. Les titres sont alors initialement comptabilisés au prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Le goodwill implicite est détaillé en annexe où il fait l'objet d'une allocation.

Les titres mis en équivalence font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur durable. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des coûts de transaction. La dépréciation peut être reprise si la valeur recouvrable excède à nouveau la valeur comptable.

1.11 Stocks et encours

Conformément à la norme IAS 2 « stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

La méthodologie de calcul de la provision pour dépréciation des stocks consiste en un abattement de la valeur des produits en stocks en fonction de la nature des produits et de leur ancienneté de sorte que, in fine, tous les produits ayant plus de 5 ans sont dépréciés à 100%, à l'exception des éléments dont la valeur d'utilité n'est pas sensible à la durée de détention tels que les emballages. En complément, la dépréciation est ajustée d'une part sur la valeur d'utilité des matières premières, appréciée dans la capacité à écouler les matières premières stockées dans les produits finis, et d'autre part sur la valeur de réalisation des stocks de produits finis analysée référence par référence par les contrôles de gestion du groupe.

Les produits en stock sont régulièrement contrôlés et ceux qui sont inutilisables sont détruits.

1.12 Créances et dettes commerciales

Les créances et dettes commerciales sont enregistrées à leur initiation à la juste valeur. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Ces créances et dettes commerciales sont ensuite comptabilisées au coût amorti.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation en fonction soit d'un risque commercial soit d'un risque politique ou monétaire sur certains pays.

Le Groupe applique le modèle de dépréciation modélisant les pertes attendues qui permet d'utiliser une matrice de provisionnement. Une analyse régulière des taux réels de pertes sur clients est réalisée sur chaque entité significative du Groupe. Par ailleurs, le Groupe est sensibilisé à l'évolution des conflits internationaux et aux tensions géopolitiques. Il est donc particulièrement vigilant dans la prise en compte du risque Pays dans la détermination des provisions clients.

1.13 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.14 Trésorerie

La trésorerie se décompose en soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

1.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée chaque fois que les organes de Direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue. Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées, si l'impact est significatif.

1.16 Engagements de retraite et assimilés

Ces engagements sont provisionnés au bilan. Ils comprennent les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière, médailles du travail ainsi que ceux relatifs aux régimes à prestations définies dont la gestion n'est pas complètement externalisée. Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre de chaque régime, le Groupe utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière selon la méthode dite des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements et des actifs de couverture est effectuée chaque année et tient compte, notamment pour la valorisation des engagements, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraites et pour autres avantages du personnel est présentée dans les passifs courants.

Les écarts actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global conformément à la norme IAS19 révisée.

1.17 Plans de souscription et d'achat d'actions

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 "Paielements fondés sur des actions", le Groupe comptabilise une charge compensatoire pour tous les instruments sur actions propres octroyés à ses salariés. Le Groupe réalise régulièrement des opérations d'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions à un prix unitaire convenu.

Lors de l'octroi d'options, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date d'octroi. Le Groupe utilise le modèle mathématique Black & Scholes pour les valoriser. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur cette évaluation. Cette juste valeur est constatée linéairement en compte de résultat (en résultat opérationnel courant) sur la période d'acquisition des droits avec contrepartie directe en capitaux propres.

1.18 Impôts

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 « Impôts différés », les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres. Les crédits d'impôt recherche sont comptabilisés comme une subvention et sont inscrits en compte de résultat dans la rubrique "autres produits opérationnels" (norme IAS 20).

1.19 Ventes de produits

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment du transfert de propriété des produits. Il est constaté net de remises et ristournes accordées aux clients.

1.20 Evaluation et comptabilisation des instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux, l'entreprise utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang. La politique de l'entreprise est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Pour qu'un dérivé de change ou de taux soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur) il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Généralement les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont qualifiés comptablement d'instruments de couverture ; dans ce cas, la variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée dans les capitaux propres.

1.21 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont essentiellement composés d'emprunts auprès des établissements de crédit et de dettes relatives aux contrats de location-financement. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

1.22 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les stocks options et les actions gratuites émis par le Groupe.

1.23 Frais de recherche et développement

Les coûts de frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges dans la mesure où les critères de reconnaissance en tant qu'actif ne sont pas remplis selon la Direction.

1.24 Politique de gestion des fonds propres

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des circonstances et des besoins.

1.25 Information sectorielle

Le Groupe Robertet fonctionne sur un schéma d'organisation orienté selon deux axes principaux :

- les Directions de Divisions ont pour mission d'élaborer la stratégie mondiale sur les familles de produits dont elles ont la charge. Elles assurent le développement des nouveaux produits, de leur conception à la mise en œuvre des stratégies industrielles, et sont responsables du marketing (gammes, prix, moyens publicitaires, circuits de distribution...) ;
- les Directions Générales Continentales qui sont chargées de développer les positions du Groupe sur leurs zones géographiques respectives. Le Groupe compte trois Directions : Europe, Amériques et autres pays du Monde. Dans le cadre de la stratégie commerciale et marketing définie par les Directions de Divisions, elles gèrent les réseaux commerciaux.

En conséquence, l'information sectorielle présentée est une information par Divisions, ces dernières étant par ailleurs considérées comme des UGT (Unité Génératrice de Trésorerie).

1.26 Information sectorielle

Le résultat opérationnel courant correspond à la définition présentée dans la recommandation n°2009-R-03 du Conseil National de la comptabilité du 2 juillet 2009 relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel international. Il comprend notamment la totalité de la charge de la Contribution Economique Territoriale (CET), taxe collectée en France, y compris sa composante basée sur la valeur ajoutée. Cette classification en charges d'exploitation est donc sans changement par rapport à la Taxe Professionnelle qu'elle a remplacée.

Le résultat opérationnel se calcule à partir du résultat opérationnel courant et intègre les autres produits et charges tels que les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles.

NOTE 2 – GOODWILL en milliers d'euros

Les goodwill à l'actif se décomposent comme suit :

	31-déc-20	31-déc-19
Division Arômes :		
Valeur Brute	7 879	7 879
Dépréciation		
Valeur Nette	7 879	7 879
Division Parfumerie :		
Valeur Brute	17 808	17 808
Dépréciation		
Valeur Nette	17 808	17 808
Division Matières Premières		
Valeur Brute	7 187	1 934
Dépréciation		
Valeur Nette	7 187	1 934
Total Valeurs Nettes	32 874	27 621

L'évolution des valeurs nettes s'analyse ainsi :

	31-déc-20	31-déc-19
Valeurs nettes comptables à l'ouverture	27 621	27 621
Acquisitions (1)	5 234	
Autres mouvements	18	
Total	32 873	27 621

L'augmentation du goodwill de l'UGT Matières Premières provient de la comptabilisation du goodwill lié à l'acquisition de l'entité Sirius. Il a été rattaché à la division Matières Premières en cohérence avec la nature de l'activité de la société.

Les goodwill sont alloués à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) en fonction de l'activité à laquelle ils se rapportent. Les UGT définies correspondent aux divisions: Arômes, Parfumerie et Matières Premières.

Il n'y a pas d'indices de dépréciations relatifs à certains actifs significatifs.

Il a été procédé à un test de valeur des UGT, auxquelles il a été affecté un goodwill (test au 31 décembre 2020). Ce test a été déterminé en utilisant les projections à 5 ans des flux de trésorerie générés par les ventes de chaque division.

Au-delà de ces 5 années, une valeur terminale a été déterminée à partir d'un taux de croissance de 2.5 %. L'actualisation de ces flux nets d'impôt est effectuée à un taux de 8%. Ce taux est après impôt.

Notre approche qui consiste à utiliser un taux d'actualisation commun aux trois UGT est une approche simplifiée, satisfaite par les marges de confort constatée sur les trois divisions :

en milliers d'euros	Matières Premières	Parfumerie	Arômes
Valeur nette comptable	157 893	123 437	121 418
Valeur recouvrable	233 237	302 398	340 018

Le résultat des tests confirme qu'il n'y a pas matière à dépréciation des actifs affectés à ces UGT.

Test de sensibilité

Le groupe effectue des tests de sensibilité sur les principales hypothèses. Les principaux résultats de ces tests sont présentés ci-après :

Un taux de croissance perpétuel nul n'entraînerait aucune dépréciation.

Le niveau de taux d'actualisation (hypothèse-clé) pour lequel la valeur recouvrable est égale à la valeur comptable (après prise en compte de tous les effets résultant de ce changement sur les autres variables utilisées) est :

- Division Arômes : 18,59%
- Division Parfumerie : 16,32%
- Division Matières Premières : 10,78%

La variation du ratio « EBITDA/CA » pour laquelle la valeur recouvrable est égale à la valeur comptable (après prise en compte de tous les effets résultant de ce changement sur les autres variables utilisées) est :

- Division Arômes : 8,5 points
- Division Parfumerie : 8,0 points
- Division Matières Premières : 3,6 points

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES & DROITS D'UTILISATION en milliers d'euros

1 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS	Valeur au 31-déc-19	Écart de conversion	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31-déc-20
Terrains	28 600	-1 282	80		65		27 463
Constructions	157 245	-7 437	2 166		10 742	719	163 435
Installations techniques	164 937	-6 158	4 651	-404	-4 477	375	158 924
Autres immobilisations	20 948	-895	1 221	-591	727	243	21 653
Immobilisations en cours	10 404	446	4 385		-12 111	109	3 233
TOTAL	382 135	-15 326	12 503	-995	-5 054	1 446	374 708

AMORTISSEMENTS	Valeur au 31-déc-19	Écart de conversion	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31-déc-20
Terrains	3 231		241				3 472
Constructions	72 383	-2 530	6 408		54	434	76 749
Installations techniques	129 947	-4 565	9 157	-375	-4 946	282	129 500
Autres immobilisations	17 315	-406	1 822	-558	-284	52	17 942
TOTAL	222 876	-7 501	17 628	-933	-5 176	768	227 663

VALEUR NETTE	159 257						147 045
---------------------	----------------	--	--	--	--	--	----------------

Les principales acquisitions de l'exercice concernent des acquisitions réalisées par Robertet SA qui sont décrites en note 2.1 de l'annexe sur les comptes sociaux, des investissements techniques industriels réalisés aux USA et l'achèvement de la nouvelle usine Compositions pour Parfumerie au Brésil pour respectivement 1.8 millions d'euros et 1.9 millions d'euros.

2 Droits d'utilisation

Les variations des droits d'utilisation s'analysent comme suit :

DROITS D'UTILISATION	Valeur au 31-déc-19	Écart de conversion	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31-déc-20
Constructions	8 431	-584	1 269	-13	4 118	1 496	14 718
Installations techniques	14 492	-1 356	450	-11	-1 139	205	12 641
Autres immobilisations	1 842	-45	172	-10	313		2 272
TOTAL	24 765	-1 985	1 892	-33	3 292	1 701	29 631

AMORTISSEMENTS DROITS D'UTILISATION	Valeur au 31-déc-19	Écart de conversion	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31-déc-20
Constructions	3 774	-323	1 524		2 812	1 287	9 074
Installations techniques	8 378	-806	1 079		-1 049	97	7 699
Autres immobilisations	511	-13	589		124		1 211
TOTAL	12 663	-1 142	3 192		1 887	1 384	17 983

VALEUR NETTE	12 103						11 648
---------------------	---------------	--	--	--	--	--	---------------

Le montant de la charge de loyer résiduelle au 31 décembre 2020 s'élève à 1,1 million d'euros et représente les loyers résultants de contrats de location non capitalisés en vertu des exceptions prévues par la norme.

NOTE 4 – ACTIFS FINANCIERS en milliers d'euros

1 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31-déc-20	31-déc-19
Titres de participations comptabilisés au coût de revient (2)	2 703	3 585
Dépôts et cautionnements	3 133	2 433
Créances rattachées à des participations	9 034	8 597
Autres titres immobilisés (1)	5 072	4 440
Prêts	127	168
TOTAL	20 069	19 223

(1) Il s'agit principalement de placements à long terme de la filiale américaine Robertet Flavors (certificats de dépôts).

(2) Le détail des titres de participations s'analyse comme suit au 31 décembre 2019 :

	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	% de détention	Capitaux Propres	Résultat
Finca Carrasquilla	1 500		1 500	50%	2 695	10
Sirius	1 500			60%	696	-540
Autres	785	200	585			
TOTAL	3 785	200	3 585			

Le détail des titres de participations s'analyse comme suit au 31 décembre 2020 :

	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	% de détention	Capitaux Propres	Résultat
Finca Carrasquilla	1 500		1 500	50%		
Autres	1 403	200	1 203			
TOTAL	2 903	200	2 703			

2 PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Comptes individuels des sociétés mises en équivalence				
	Total Bilan	Chiffre d'Affaires	Résultat	Capitaux Propres
Hitex Sas	5 418	3 313	692	4 049
Bionov	8 473	5 034	1 010	1 241

La variation de valeur des participations dans les entreprises associées s'analyse ainsi :

Valeur à l'ouverture	2 885
Dividendes versés	-150
Quote-part de résultat	1 375
Titre Bionov (1)	9 144
Valeur à la clôture	13 254

(1) Dont 3605 K€ d'acompte sur complément de prix payé en 2020 et 5200 Keuros de complément de prix provisionné et payable en 2022.

3 ACTIFS FINANCIERS COURANTS

	31-déc-20	31-déc-19
Placements de trésorerie à court terme	41	95
TOTAL	41	95

NOTE 5 - STOCKS en milliers d'euros

	31-déc-20	31-déc-19
Matières premières	107 316	124 227
En-cours et produits finis	67 283	69 698
Valeur brute	174 599	193 925
Provisions	-7 682	-6 375
VALEUR NETTE	166 917	187 550

Les provisions pour dépréciation s'analysent comme suit :

	31-déc-20	31-déc-19
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 375	7 575
Variation de périmètre	365	
Augmentations	7 174	6 246
Reprises et utilisations	-5 905	-7 400
Écart de conversion	-327	-46
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7 682	6 375

NOTE 6 - CRÉANCES en milliers d'euros

Ventilation des créances clients	31-déc-20	31-déc-19
Europe	33 078	38 731
Amérique du Nord	25 082	30 298
Amérique du Sud	15 879	13 477
Asie	28 502	28 504
Autres pays	9 064	7 948
TOTAL CRÉANCES BRUTES	111 605	118 958
Provisions pour dépréciation	7 391	5 349
TOTAL CRÉANCES NETTES	104 214	113 609

Les provisions pour dépréciation s'analysent comme suit :

	31-déc-20	31-déc-19
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 349	3 525
Augmentations	2 897	2 643
Variation de périmètre	39	
Reprises et utilisations	-668	-907
Écart de conversion	-120	23
Autres mouvements	-106	66
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7 391	5 349

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS en milliers d'euros

	31-déc-20	31-déc-19
Charges constatées d'avance	8 682	5 351
Autres créances	10 190	14 085
TOTAL AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION	18 873	19 436
Actifs d'impôts exigibles	703	564
Actifs d'impôts différés	1 402	1 423
TOTAL	20 977	21 423

NOTE 8 - PROVISIONS en milliers d'euros

	Ouverture	Dotations	Utilisations	Variation du taux de change	Capitaux Propres	Autres	Clôture
INDEMNITÉS RETRAITE (2)	11 600	803	-3	-20	251	-112	12 519
Autres engagements envers le personnel (2)	1 889	325	-238	-169		265	2 072
Autres risques (1)	929	35	-47	-105		8	820
RISQUES ET CHARGES	2 818	360	-285	-274		273	2 892
Total provisions	14 418	1 163	-288	-294	251	161	15 411
dont passifs courants	1 261						1 571
dont passifs non courants	13 157						13 840

(1) Autres risques :

Les autres risques correspondent essentiellement à des risques sociaux, fiscaux et commerciaux.

(2) Autres engagements envers le personnel :

Ils correspondent principalement à une provision pour médailles du travail concernant les sociétés établies en France.

(3) Provisions retraite :

Le Groupe participe à la constitution des retraites de son personnel conformément aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leur activité. Le Groupe a, par ailleurs, des engagements contractuels de retraite complémentaire, d'indemnités de départ de fin de carrière et de prévoyance dont il a la responsabilité. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions.

Les engagements en France représentent 98.5% des provisions retraite du Groupe, c'est la raison pour laquelle sont détaillées uniquement les hypothèses concernant la France.

A-Régime de retraites à prestations définies :

Ce régime de retraite concerne uniquement Charabot SA et a fait l'objet d'un préfinancement dans un fonds géré par le GAN.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31-déc-20
Taux de rotation du personnel :	0%
Taux d'actualisation	0,34%
Age de départ à la retraite	67 ans
Taux de mortalité	néant

	31-déc-19
Taux de rotation du personnel :	0%
Taux d'actualisation	0,77%
Age de départ à la retraite	67 ans
Taux de mortalité	néant

Le montant net figurant au bilan relatif à ce régime de retraites est obtenu par différence entre l'engagement dépendant des hypothèses énoncées ci-dessus et la valeur de l'actif.

Le montant brut de l'engagement au 31/12/2020 s'élève à 114 milliers d'euros. Il est couvert par un actif de 4 milliers d'euros, la différence soit 110 milliers d'euros est comptabilisée au passif du bilan dans les provisions Indemnités Retraites.

Un amendement à l'accord du 17 décembre 2008 a été mis en place le 17 décembre 2012. Cet avenant a modifié les conditions d'ouverture des droits de pension à la retraite avec notamment l'obligation d'avoir 67 ans pour pouvoir bénéficier du régime de retraite complémentaire (au lieu de 65 ans précédemment) et d'avoir liquidé ses droits à la retraite dans le régime général de Sécurité Sociale au 31 décembre 2013.

Le régime n'est donc maintenu que pour une population de 1 salarié ayant liquidé leurs droits à la retraite avant le 31 décembre 2013 ce qui explique l'utilisation d'un taux de turnover nul et l'absence de taux de mortalité. Il n'y a pas de risque de mortalité retenu en raison du fait que les salariés concernés vont liquider leurs droits progressivement à moyen terme. Le taux d'actualisation est identique à celui utilisé pour le calcul des indemnités fin de carrière.

B-Indemnités de fin de carrière :

Les principales hypothèses retenues lors de l'évaluation des engagements sont les suivantes :

TAUX DE ROTATION DU PERSONNEL	2020	2019
De 16 ans à 30 ans	7,1%	8,3%
De 31 ans à 41 ans	3,3%	3,5%
De 42 ans à 49 ans	1,7%	1,5%
De 50 ans à 65 ans	0,4%	0,2%

L'espérance de vie a été estimée en utilisant la table Insee 2019.

Les taux d'actualisation sont définis par référence à un taux de marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entités de première catégorie.

La variation afférente à ces engagements se décompose de la façon suivante :

en milliers d'euros	2020	2019
Coût annuel des services rendus	535	546
Frais financiers sur engagements	70	149
Gains et pertes actuariels	405	805
Coût de la période	1 010	1 500

L'incidence de variation du taux d'actualisation sur ces indemnités de fin de carrière est la suivante :

Taux d'actualisation	0,34%	1,34%	0%
en milliers d'euros			
Montant des indemnités de fin de carrière	12 186	10 797	12 725

NOTE 9 – PASSIFS FINANCIERS en milliers d'euros

Les différentes catégories de passifs financiers sont les suivantes :

	TOTAL	31-déc-19		TOTAL	31-déc-20	
		Courant	Non courant		Courant	Non courant
Dettes Fournisseurs	39 590	39 590		41 327	41 327	
Autres créditeurs	34 194	34 194		37 097	37 097	
Autres passifs financiers	100 677	37 331	63 347	82 071	26 173	55 898
Passifs financiers	174 462	111 115	63 347	160 496	104 598	55 898

1 Passifs financiers

Analyse par catégorie de dettes	31-déc-20	31-déc-19
Emprunts à long et moyen terme	60 036	68 078
Emprunts location financement hors IFRS 16	117	137
Concours bancaires courants	3 004	14 161
Autres dettes financières (1)	9 765	3 092
Comptes-courants d'associés	1 530	1 726
TOTAL	74 452	87 194

(1) Ces dettes intègrent :

- une dette financière de 4 435 K€ au titre d'un put sur minoritaires dans la société Sirius.
- une dette financière de 5 200 K€ au titre du solde de complément de prix à payer sur l'entité Bionov.

Analyse par échéances de remboursement	31-déc-20	31-déc-19
A moins d'un an (1)	23 720	34 974
A plus d'un an et moins de cinq ans	48 198	48 730
A plus de cinq ans	2 534	3 490
TOTAL	74 452	87 194
dont en Euros	73 152	84 514
dont en USD	957	1 160
Autres devises	343	1 520

(1) La part à moins d'un an des dettes financières se décompose ainsi :

	31-déc-20	31-déc-19
Part à moins d'un an des emprunts	19 196	19 045
Part à moins d'un an des dettes financières diverses	1 516	1 735
Part à moins d'un an des emprunts location financement hors IFRS	4	33
Découverts bancaires	3 004	14 161
TOTAL	23 720	34 974

	moins 1 mois	entre 1 mois et 3 mois	entre 3 mois et 6 mois	+ de 6 mois	TOTAL
Emprunts bancaires	1 277	3 546	4 798	9 576	19 197
Emprunts location financement			4		4
Concours bancaires courants				3 004	3 004
Dettes financières diverses		-28	4	1 538	1 515
TOTAL	1 278	3 518	4 806	14 117	23 720

La répartition des emprunts à taux fixe et à taux variable est la suivante :

	31-déc-20	31-déc-19
Emprunts à taux fixe	59 635	67 368
Emprunts à taux variable	375	711
TOTAL	60 010	68 078

Le détail des emprunts se décompose comme suit à fin 2020 :

Entité du Groupe	BANQUE	Capital restant dû en K€	Année du dernier remboursement	Taux d'intérêt	Devise
ROBERTET GRASSE	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	5 186	2023	0,30%	EUR
	PALATINE	1 141	2023	0,40%	EUR
	BECM	6 854	2024	0,53%	EUR
	BNP	6 547	2028	1,65%	EUR
	LCL	4 379	2023	0,49%	EUR
	ARKEA	1 420	2022	0,76%	EUR
	ARKEA	360	2022	1,19%	EUR
	BECM	3 258	2024	0,30%	EUR
	BECM	3 259	2024	0,35%	EUR
	BECM	2 914	2022	0,80%	EUR
	ARKEA	1	2020	0,85%	EUR
	ARKEA	920	2022	0,58%	EUR
	CAISSE D'EPARGNE	7 409	2024	0,63%	EUR
	PALATINE	3 172	2024	0,42%	EUR
	LYONNAISE DE BANQUE	2 848	2022	0,30%	EUR
	PALATINE	4 422	2025	0,43%	EUR
	SMC	4 685	2024	0,48%	EUR
	ICNE	26			
SAPAD	BPA	8	2021	2,4%	EUR
	BNP	191	2024	0,50%	EUR
	BNP	49	2025	0,40%	EUR
	BNP	108	2025	0,40%	EUR
	BNP	10	2021	0,50%	EUR
	BNP	24	2022	0,42%	EUR
	BNP	25	2021	0,50%	EUR
	BNP	50	2021	0,55%	EUR
SIRIUS	CRÉDIT AGRICOLE	20	2021	0,25%	EUR
	BNP	376	2021	0,86%	EUR
	HSBC	375	2021	0,5%	EUR
TOTAL		60 036			

2 Dettes locatives

Ces dettes représentent le passif financier du Groupe sur l'ensemble de ses contrats de location suite à la mise en place de la norme IFRS16 :

	Ouverture	Nouveaux contrats et renouvellements	Remboursement et résiliation	Entrée de périmètre et autres mouvements	Ecart de conversion	Clôture
OBLIGATIONS LOCATIVES	13 484	1 002	-2 433	1 787	-1 021	12 819
Dont passifs courants	2 357					2 454
Dont passifs non courants	11 127					10 365

Analyse par échéances de remboursement	31-déc-20	31-déc-19
A moins d'un an (1)	2 454	2 357
A plus d'un an et moins de cinq ans	4 620	4 522
A plus de cinq ans	5 746	6 605
TOTAL	12 819	13 484
dont en Euros	3 600	2 740
dont en USD	6 467	7 122
Autres devises	2 752	3 622

NOTE 10 - AUTRES PASSIFS COURANTS en milliers d'euros

	31-déc-20	31-déc-19
Dettes fiscales et sociales	23 201	23 140
Autres dettes	12 283	10 162
Produits constatés d'avance	1 613	892
TOTAL	37 097	34 194

NOTE 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS ET EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ

La gestion des risques est assurée par la Direction du Groupe selon le contexte des marchés financiers et en fonction des procédures établies par le Groupe.

Risques de change

Une part prépondérante des ventes du Groupe est réalisée dans des monnaies autres que l'euro, en particulier le dollar américain, la livre britannique, le réal brésilien, le peso mexicain et le yen japonais. Le chiffre d'affaires en devises est converti en euros dans les comptes consolidés du Groupe.

Ces ventes en devises sont réalisées principalement par les filiales du Groupe dans leur monnaie fonctionnelle, ne générant pas de risque de change transactionnel à leur niveau.

Le groupe a recours à des instruments financiers dérivés, comportant des risques hors bilan pour gérer son exposition aux risques de change. Ces instruments financiers sont destinés uniquement à couvrir les risques sur des transactions futures ou des engagements fermes. Le groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

La situation globale du portefeuille de change est la suivante :

	31-déc-20		31-déc-19	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Change à terme USD				

Risques Matières Premières

Le risque Matières Premières au niveau du Groupe reste peu significatif étant donné la grande diversité de Matières Premières utilisées et la diversification des approvisionnements. Le Groupe Robertet est peu soumis à des risques de problèmes d'approvisionnement ou de pression sur les prix. Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture pour ses achats car la grande majorité des Matières Premières achetées ne sont pas cotées sur des marchés.

Risques de taux

L'exposition aux risques de taux de la société résulte principalement des lignes de crédit et des emprunts à taux variables.

Risque de contrepartie

Dans le cadre des contrats relatifs à ces produits dérivés, le Groupe est soumis à des risques de contrepartie. Toutefois, le Groupe, contractant uniquement avec des banques et des institutions financières de premier rang, estime que ces risques ne sont pas significatifs.

Risque de crédit

Les états suivants présentent la ventilation des créances clients au 31 décembre 2019 et 2020:

2019	Créances à échoir	Créances en souffrance			Créances dépréciées	TOTAL
		- de 3 mois	3 à 6 mois	+ de 6 mois		
France	11 814	1 317	194	896	-31	14 190
Europe (hors France)	18 148	5 074	435	853	-391	24 119
Amérique du Sud	8 870	852	1 260	2 494	-2 946	10 530
Amérique du Nord	23 609	6 362	51	276	-614	29 684
Asie & Océanie	23 220	3 695	889	699	-269	28 234
Autres	4 538	1 206	987	1 218	-1 098	6 850
Créances clients	90 198	18 507	3 816	6 436	-5 349	113 608

2020	Créances à échoir	Créances en souffrance			Créances dépréciées	TOTAL
		- de 3 mois	3 à 6 mois	+ de 6 mois		
France	6 980	5 588	127	494	-87	13 103
Europe (hors France)	13 475	4 791	683	940	-244	19 644
Amérique du Sud	7 681	1 866	246	6 086	-5 408	10 471
Amérique du Nord	20 394	4 063	82	542	-559	24 523
Asie & Océanie	18 293	5 857	1 731	2 620	-402	28 100
Autres	5 756	1 115	307	1 887	-692	8 373
Créances clients	72 579	23 281	3 175	12 569	-7 390	104 214

Hiérarchie de juste valeur

La norme IFRS7 amendée en 2009 demande de classer les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur selon les trois niveaux suivants :

- niveau 1 : instrument coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : instrument évalué à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- niveau 3 : instrument évalué à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

Les tableaux ci-dessous donnent l'analyse des instruments financiers comptabilisés en juste valeur au bilan par niveau de hiérarchie :

Actifs à la juste valeur au 31/12/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Placements de trésorerie à court terme	95			95
Valeurs mobilières de placement	9 825			9 825
Total des actifs à la juste valeur	9 919			9 919

Actifs à la juste valeur au 31/12/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Placements de trésorerie à court terme	41			41
Valeurs mobilières de placement	14 932			14 932
Total des actifs à la juste valeur	14 973			14 973

Il n'y a pas eu de transferts de la catégorie 1 à la catégorie 2 pour l'ensemble des actifs et passifs financiers du Groupe.

Il n'y a pas de passifs comptabilisés à la juste valeur au 31/12/2020 ni au 31/12/2019.

NOTE 12 – INFORMATIONS SECTORIELLES en milliers d'euros

Conformément à la norme IFRS 8, le Groupe fournit une information sectorielle telle qu'utilisée en interne par le PDO (principal décideur opérationnel). Le PDO est la Direction Générale du Groupe Robertet, présidée par Monsieur Philippe Maubert.

Le niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur d'activité. La ventilation est faite sur les trois Divisions du Groupe :

- Matières Premières
- Parfumerie
- Arômes



Le reporting interne destiné au PDO est organisé suivant les secteurs opérationnels identifiés ci-dessus :

AU 31 DÉCEMBRE 2020	TOTAL	Matières Premières	Parfumerie	Arômes
CHIFFRES D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	538 318	149 974	193 888	194 456
Résultat opérationnel courant	70 995	19 020	25 835	26 140
Résultat net Part du Groupe	50 577	14 279	17 156	19 142
GOODWILL	32 873	7 186	17 808	7 879
IMMOBILISATIONS CORPORELLES & DROITS D'UTILISATION	158 693	53 564	51 020	54 109
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	14 392	5 530	4 656	4 206
DOTATION AMORTISSEMENT	21 149	7 664	6 817	6 668
ACTIF COURANT HORS TRÉSORERIE	290 748	123 361	82 580	84 807
PASSIF COURANT HORS PROVISION ET FINANCIER	81 713	28 722	27 894	25 097

AU 31 DÉCEMBRE 2019	TOTAL	Matières Premières	Parfumerie	Arômes
CHIFFRES D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	554 273	151 313	204 276	198 684
Résultat opérationnel courant	73 044	24 380	18 328	30 336
Résultat net Part du Groupe	53 046	18 079	11 576	23 391
GOODWILL	27 621	1 934	17 808	7 879
IMMOBILISATIONS CORPORELLES & DROITS D'UTILISATION	171 360	57 815	59 877	53 668
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	24 902	6 502	10 465	7 935
DOTATION AMORTISSEMENT	20 191	7 361	6 497	6 333
ACTIF COURANT HORS TRÉSORERIE	321 253	129 806	98 566	92 881
PASSIF COURANT HORS PROVISION ET FINANCIER	77 463	26 231	26 404	24 828

Analyse par zone géographique des ventes de produits et des actifs non courants :

AU 31 DÉCEMBRE 2020	TOTAL	France	Europe (hors France)	États-Unis	Autres
Chiffres d'affaires consolidé	538 318	80 408	103 201	197 127	157 582
Actifs non courants	228 157	122 852	5 601	67 606	32 099

AU 31 DÉCEMBRE 2019	TOTAL	France	Europe (hors France)	États-Unis	Autres
Chiffres d'affaires consolidé	554 273	77 200	110 165	197 616	169 292
Actifs non courants	224 153	109 477	6 158	73 730	34 788

NOTE 13 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS en milliers d'euros

	31-déc-20	31-déc-19
Amortissements sur immobilisations	21 149	20 191
Dotations et reprises sur provisions (1)	4 292	1 043
TOTAL	25 441	21 234

(1) les dotations et reprises sur provisions concernent les créances, les stocks et les provisions pour risques et charges (cf. notes 5, 6 et 8).

NOTE 14 - RÉSULTAT FINANCIER en milliers d'euros

	31-déc-20	31-déc-19
Intérêts d'emprunts et charges assimilées	-999	-1 500
Produits de valeurs mobilières	142	329
Coût financier net	-857	-1 171
(Pertes) de change	-5 344	-2 465
Gains de change	2 289	3 511
Autres	91	100
Autres produits et charges financiers	-2 964	1 146
TOTAL	-3 821	-26

NOTE 15 – IMPÔTS en milliers d'euros

	31-déc-20		31-déc-19	
	Résultat net avant Impôt	(Charges)/ Produits d'Impôt Nets	Résultat Net avant Impôt	(Charges)/ Produits d'Impôt Net
Sociétés françaises du Groupe	29 622	9 068	41 275	-13 299
Autres sociétés du Groupe	37 727	9 039	31 824	-7 946
TOTAL	67 349	18 107	73 099	-21 245

Impôt courant	-17 641		-22 280
Impôt différé net	-466		1 035
IMPÔT	-18 107		-21 245

Les actifs et passifs d'impôts s'analysent comme suit :

	31-déc-20	31-déc-19	Variation
Impôt différé Actif	1 402	1 423	-21
Impôt différé Passif	9 011	8 177	834
Impôt différé Net	-7 609	-6 754	-855

	31-déc-20	31-déc-19
Impôts différés nets au 1er janvier : actifs/ (passifs)	-6 754	-8 480
Constatés en capitaux propres	-240	646
(Charge) / produit	-466	1 035
Écarts de conversion	-149	44
TOTAL	-7 609	-6 754
Dont impôts différés passifs	9 011	8 177
Dont impôts différés actifs	1 402	1 423

La réconciliation de la charge d'impôt théorique du Groupe calculée au taux d'impôt applicable en France (32,02% en 2020 et en 2019) et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

	31-déc-20	31-déc-19
Résultat net avant impôts	67 349	73 099
Taux d'impôt courant en France	32,02%	32,02%
(Charges)/Produits d'impôts théoriques au taux d'impôt courant en France	-21 565	-23 406
- Impact des différences permanentes	1 747	2 550
- Effet du différentiel de taux courant des pays étrangers	1 366	647
- Impact des déficits fiscaux non reconnus	-128	61
- Impact des crédits d'impôts	37	169
- Impact des différences de taux (différé/courant)	-19	97
- Impact des redressements fiscaux	61	-1 443
-Autres	394	80
(Charges) / produits d'impôts nets	-18 107	-21 245
Taux effectif d'impôt du groupe en %	26,89%	29,06%

Le taux d'imposition français est constitué du taux d'impôt sur les sociétés (31%), augmenté des contributions additionnelles en vigueur en 2020, qui portent le taux global d'imposition des bénéfices à 32.02% (vs 32.02 % en 2019).

Les impôts différés sur les filiales US et françaises prennent en compte l'évolution des taux d'impôt futurs. Les déficits reportables de chaque entité sont revus et analysés à chaque clôture. Leur activation est décidée ou non dans les comptes sur la base des hypothèses suivantes :

- Forte probabilité de bénéfices à horizon 3 ans,
- Délais de report en avant de ces déficits largement au-delà des 3 ans (20 ans ou illimités).

Dès lors, aucun Impôt Différé Actif n'est activé sur les filiales en réorganisation ou en cours de développement :

- 1 Arco :

- impôt différé non activé sur les pertes fiscales : 437 K€

- 2 Robertet Andina :

- impôt différé non activé sur les pertes fiscales : 826 Keuros

- 3 Robertet South Africa Aromatics :

impôt différé non activé sur les pertes fiscales : 194 Keuros

NOTE 16 - ENGAGEMENTS en milliers d'euros

16-1 Engagements donnés et reçus

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

Engagements donnés	31-déc-20	31-déc-19
Cautions envers le trésor	113	8
Cautions installations classées	228	
Autres engagements	1 726	1 305
TOTAL	2 067	1 314
Engagements reçus	31-déc-20	31-déc-19
Intérêts à recevoir sur comptes à terme	279	364
TOTAL	279	364

16-2 Litiges

Chacun des litiges connus, dans lesquels Robertet ou des sociétés du Groupe sont impliquées, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

NOTE 17 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS en milliers d'euros

Les valeurs mobilières de placements sont composées de certificats de dépôts et autres produits de placements à court terme.

	31-déc-19	Variation	Différence de conversion	31-déc-20
Valeurs mobilières de placement	9 825	6 943	-1 836	14 931
TOTAL	9 825	6 943	-1 836	14 931

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS en milliers d'euros

	31-déc-20	31-déc-19
Robertet USA :	13 507	6 159
Certificats de Dépôt	13 507	6 159
Autres placements à terme :	1 425	3 665
Robertet Argentina	104	
Robertet Espagne	1	161
Robertet Mexico	350	504
Arco	500	500
Robertet Brazil	470	2 501
TOTAL GÉNÉRAL	14 932	9 824

NOTE 18 - EFFECTIFS DU GROUPE

	31-déc-20	31-déc-19
Cadres	613	561
Employés	856	826
Production	531	553
TOTAL	2 000	1 940

NOTE 19 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL en milliers d'euros

Le capital social est composé au 31 décembre 2020 de 2 172 547 actions d'une valeur nominale de 2,5 euros, entièrement libérées, et de 137 848 certificats d'investissements. Il est attribué un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis plus de cinq ans (nombre d'actions au 31 décembre 2020 : 1 080 303).

Au 31 décembre 2020, le Groupe familial détient 46,99% des droits de vote simple représentant 67.56 % des droits de vote totaux.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale la mise en distribution d'un dividende de 5,60 euros par action.

NOTE 20 – CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Résultat de base	31-déc-20	31-déc-19
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	50 578	53 045
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et certificats d'investissement en circulation (en milliers)	2 312	2 310
Résultat net de base par action (en euros)	21,87	22,96

Résultat dilué	31-déc-20	31-déc-19
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	50 578	53 045
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et certificats d'investissement en circulation (en milliers)	2 312	2 310
Nombre moyen pondéré d'actions pris en compte pour le calcul du résultat dilué (en milliers)	2 312	2 310
Résultat net dilué par action (en euros)	21,87	22,96

NOTE 21 – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif de nature à modifier les éléments financiers présentés n'est intervenu entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2020 et la date du conseil d'administration ayant arrêté ces comptes, le 27 avril 2021.

NOTE 22 – PARTIES LIÉES

Les transactions avec les entreprises liées sont uniquement des achats ou ventes de matières premières de la maison-mère à ces dernières. Les ventes de la maison mère à ces entreprises liées s'élèvent à 20 K€ pour l'exercice 2020, les achats à 4 218 K€.

Les transactions éliminées en consolidation ne sont pas décrites ici.

Les autres parties liées concernées sont les membres du Conseil d'Administration. Les rémunérations et avantages de toutes natures versées aux mandataires sociaux sont détaillés au paragraphe suivant :

NOTE 23 – RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS : en euros

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés aux membres du Conseil d'Administration et au comité de direction du Groupe, payé sur l'exercice 2020 et 2019, s'établit comme suit :

	2019	2020
Rémunération du Comité de Direction	3 282 060 €	3 333 480 €

Les rémunérations comprennent la partie fixe et variable hors charges sociales patronales.

Tableau des rémunérations, options et actions versées à chaque dirigeant mandataire social et au directeur général adjoint :

Rémunérations et avantages versés à M. Philippe MAUBERT pour l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice

Éléments de la rémunération due ou attribuée	2019	2020
Rémunération fixe	350 000 €	350 000 €

La rémunération fixe de M. Philippe MAUBERT a été déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, en prenant en compte les facteurs préétablis.

Rémunérations d'une entreprise du Groupe	98 200 €	96 500 €
--	----------	----------

Rémunération liée aux mandats d'administrateur dans des sociétés du Groupe.

Rémunération variable annuelle	324 000/432 000 €*	416 000 €
--------------------------------	--------------------	-----------

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé le pourcentage de réalisation des critères de performance :

- 2,8% : évolution du bénéfice net consolidé
- 0,6% : évolution du taux de marge nette
- 0,4% : évolution du CA consolidé

Soit pour 2020 une rémunération variable de - 3.7% par rapport à la rémunération variable 2019 avant abattement.

(*) Compte tenu de la situation économique liée au coronavirus, la rémunération variable 2019 avait été volontairement diminuée de 25% sur proposition des dirigeants..

Rémunération de long terme	387 000 €	365 200 €
----------------------------	-----------	-----------

Valorisation des 400 actions de performance attribuées à M. Philippe MAUBERT (voir ci-dessous).

Rémunération Conseil d'administration	12 500 €	10 000 €
---------------------------------------	----------	----------

M. Philippe MAUBERT bénéficie d'une rémunération conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.

Avantages en nature	14 650 €	16 020 €
---------------------	----------	----------

Véhicule de fonction

TOTAL RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	1 186 350 €	1 253 720 €
--	--------------------	--------------------

Rémunération de long terme (actions de performance)	450 actions	400 actions
---	-------------	-------------

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a attribué 400 actions de performance à M. Philippe MAUBERT sur la base d'un titre à 913€ (moyenne des 20 cours suivant la publication des résultats).

Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué à Monsieur Philippe MAUBERT durant l'exercice 2020, de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.

Rémunérations et avantages versés à M. Lionel PICOLET pour l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice

Éléments de la rémunération due ou attribuée	2019	2020
Rémunération fixe	231 000 €	231 000 €
La rémunération fixe de M. Lionel PICOLET a été déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, en prenant en compte les facteurs préétablis.		
Rémunérations d'une entreprise du Groupe	26 800 €	26 300 €
Rémunération liée aux mandats d'administrateur dans des sociétés du Groupe.		
Rémunération variable annuelle	201 800/269 000 €*	259 000 €
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé le pourcentage de réalisation des critères de performance :		
-2,8% : évolution du bénéfice net consolidé -0,6% : évolution du taux de marge nette -0,4% : évolution du CA consolidé		
Soit pour 2020 une rémunération variable de - 3.7% par rapport à la rémunération variable 2019 avant abattement.		
(*) Compte tenu de la situation économique liée au coronavirus, la rémunération variable 2019 avait été volontairement diminuée de 25% sur proposition des dirigeants..		
Rémunération de long terme	241 000 €	228 250 €
Valorisation des 250 actions de performance attribuées à M. Lionel PICOLET (voir ci-dessous).		
Rémunération Conseil d'administration	12 500 €	10 000 €
M. Lionel PICOLET bénéficie d'une rémunération conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.		
Avantages en nature	6 000 €	6 000 €
Véhicule de fonction		
TOTAL RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	719 100 €	760 550 €
Rémunération de long terme (actions de performance)	280 actions	250 actions
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a attribué 250 actions de performance à M. Lionel PICOLET sur la base d'un titre à 913€ (moyenne des 20 cours suivant la publication des résultats).		

Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué à Monsieur Lionel PICOLET durant l'exercice 2020, de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.

Rémunérations et avantages versés à M. Christophe MAUBERT pour l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice

Éléments de la rémunération due ou attribuée	2019	2020
Rémunération fixe	318 000 €	231 000 €
La rémunération fixe de M. Christophe MAUBERT a été déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, en prenant en compte les facteurs préétablis. La diminution par rapport à 2019 s'explique par la relocalisation de M. Christophe MAUBERT en France en 2020.		
Rémunérations d'une entreprise du Groupe	30 000 €	30 700 €
Rémunération liée aux mandats d'administrateur dans des sociétés du Groupe.		
Rémunération variable annuelle	126 000/168 000 €*	167 500 €
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé le pourcentage de réalisation des critères de performance :		
-2,3% : évolution du bénéfice net consolidé -0,9% : évolution du CA consolidé de la Division Parfumerie 0,0% : évolution du résultat consolidé Parfumerie +0,4% : évolution du CA de Robertet Fragrances +2,5% : évolution du résultat Robertet Fragrances (retour à l'équilibre)		
Soit pour 2020 une rémunération variable de -0,3% par rapport à la rémunération variable 2019 avant abattement.		
* compte tenu de la situation économique liée au coronavirus la rémunération variable 2019 avait été volontairement diminuée de 25% sur proposition des dirigeants.		
Rémunération de long terme	215 000 €	205 425 €
Valorisation des 225 actions de performance attribuées à M. Christophe MAUBERT (voir ci-dessous).		
Rémunération Conseil d'administration	10 000 €	10 000 €
M. Christophe MAUBERT bénéficie d'une rémunération conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.		
Avantages en nature	5 500 €	0 €
Véhicule de fonction		
TOTAL RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	704 500 €	644 625 €
Rémunération de long terme (actions de performance)	250 actions	225 actions
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a attribué 225 actions de performance à M. Christophe MAUBERT sur la base d'un titre à 913€ (moyenne des 20 cours suivant la publication des résultats).		

Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué à Monsieur Christophe MAUBERT durant l'exercice 2020, de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.

Rémunérations et avantages versés à M. Olivier MAUBERT pour l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice

Éléments de la rémunération due ou attribuée	2019	2020
Rémunération fixe	175 000 €	175 000 €
La rémunération fixe de M. Olivier MAUBERT a été déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, en prenant en compte les facteurs préétablis.		
Rémunérations d'une entreprise du Groupe	11 150 €	11 000 €
Rémunération liée aux mandats d'administrateur dans des sociétés du Groupe.		
Rémunération variable annuelle	130 500/174 000*	175 200 €
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé le pourcentage de réalisation des critères de performance :		
-2,3% : évolution du bénéfice net consolidé -0,3% : évolution du CA consolidé division Arômes 0,0% : évolution du résultat consolidé Arômes +3,3% : évolution du CA de la division Health & Beauty à structure constante		
Soit pour 2020 une rémunération variable de +0,7% par rapport à la rémunération variable 2019 avant abattement.		
* compte tenu de la situation économique liée au coronavirus la rémunération variable 2019 avait été volontairement diminuée de 25% sur proposition des dirigeants..		
Rémunération de long terme	215 000 €	205 425 €
Valorisation des 225 actions de performance attribuées à M. Olivier MAUBERT (voir ci-dessous).		
Rémunération Conseil d'administration	12 500 €	10 000 €
M. Olivier MAUBERT bénéficie d'une rémunération conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.		
Avantages en nature	9 960 €	9 960 €
Véhicule de fonction		
TOTAL RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	554 110 €	586 585 €
Rémunération de long terme (actions de performance)	250 actions	225 actions
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a attribué 225 actions de performance à M. Olivier MAUBERT sur la base d'un titre à 913€ (moyenne des 20 cours suivant la publication des résultats).		

Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué à Monsieur Olivier MAUBERT durant l'exercice 2020, de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.

Jetons de présence :

	Conseil d' administration	Comité d'audit	Comité de rémunération	2020
Mme Gilberte LOMBARD	10 000		10 000	20 000
M. Alain MOYNOT	10 000	15 000		25 000
Mme Catherine CANOVAS	10 000	7 500		17 500
Mme Isabelle MAUBERT	10 000			10 000
Mme Colette ROBERT	10 000		3 000	13 000
Mme Isabelle PARIZE	2 500			2 500
M. Philippe MAUBERT	10 000			10 000
M. Lionel PICOLET	10 000			10 000
M. Christophe MAUBERT	10 000			10 000
M. Olivier MAUBERT	10 000			10 000
TOTAL	92 500	22 500	13 000	128 000

NOTE 24 -FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :

Les frais de recherche et développement représentent pour l'année 2020 comme pour l'année 2019 environ 8% du chiffre d'affaires consolidé.



NOTE 25 -LISTES DES FILIALES CONSOLIDÉES : en milliers d'euros

Entités	Pays	% de détention	% de contrôle	Méthode de consolidation
Robertet GMBH	Allemagne	100%	100%	INTÉGRATION GLOBALE
Robertet Argentina	Argentine	100%	100%	
Robertet Do Brasil	Brésil	100%	100%	
Robertet Espana	Espagne	100%	100%	
Robertet USA	États-Unis	100%	100%	
Robertet Italia	Italie	100%	100%	
Robertet Hiyoki	Japon	100%	100%	
Robertet de Mexico	Mexique	100%	100%	
Robertet UK	Royaume-Uni	100%	100%	
Robertet et Cie SA	Suisse	100%	100%	
Robertet Turkey	Turquie	100%	100%	
Robertet South Africa Aromatics	Afrique du Sud	100%	100%	
Arco	France	100%	100%	
Charabot China	Chine	100%	100%	
Robertet Corée	Corée	100%	100%	
Robertet China	Chine	100%	100%	
Robertet India	Inde	100%	100%	
Plantes Aromatiques du Diois	France	100%	100%	
Robertet Bulgaria	Bulgarie	100%	100%	
Robertet Andina	Colombie	100%	100%	
Robertet Asia	Singapour	100%	100%	
Robertet Goldfield	Inde	100%	100%	
Robertet Indonésie	Indonésie	100%	100%	
Robertet Africa	France	78%	78%	
Sirius	France	60%	100%	
Hitex SAS	France	50%	50%	MISE EN ÉQUIVALENCE
Bionov	France	100%	50%	

COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020



ROBERTET

— GROUPE —

COMPTE DE RÉSULTAT ⁽¹⁾ en milliers d'euros

	NOTE	31-déc-20	31-déc-19
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.13	258 043	246 099
Production stockée		-6 403	18 608
Autres produits d'exploitation		3 798	5 603
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		255 438	270 310
Achats		-96 256	-150 581
Variation des stocks		-12 737	3 486
Charges externes		-43 117	-34 536
VALEUR AJOUTÉE		103 328	88 679
Charges de personnel		-52 628	-45 389
Impôts et taxes		-6 990	-5 043
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		43 710	38 247
Dotations aux amortissements		-9 638	-7 184
Dotations aux provisions et reprises		-3 964	-1 525
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		30 108	29 537
Charges et produits financiers	2.14	4 029	8 635
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		34 136	38 172
Charges et Produits exceptionnels	2.15	1 320	-1 003
Impôt sur les bénéfices	2.17	-7 307	-8 292
RÉSULTAT NET AVANT PARTICIPATION		28 149	28 877
PARTICIPATION		-2 722	-2 095
BÉNÉFICE NET		25 427	26 783

(1) Comme déjà décrit dans les états financiers 2018 et 2019, la fusion simplifiée de Charabot SA a été réalisée en date du 31/07/2020, avec effet rétroactif au 01/01/2020.

BILAN en milliers d'euros

ACTIF	NOTE	31-déc-20	31-déc-19
Immobilisations incorporelles	2.1	35	114
Immobilisations corporelles	2.1 et 2.2	72 599	54 279
Immobilisations financières	2.3	85 795	132 632
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		158 429	187 025
Stocks	2.4	86 942	106 994
Clients et comptes rattachés	2.5	70 485	59 604
Créances diverses	2.5	11 823	11 470
Disponibilités	2.6	61 192	5 862
Comptes de régularisation	2.6	6 413	3 239
TOTAL ACTIF CIRCULANT		236 855	187 170
TOTAL ACTIF		395 284	374 195

PASSIF		31-déc-20	31-déc-19
Capital	2.19	5 776	5 770
Réserves		211 885	147 147
Subventions d'investissements		4	
Résultat de l'exercice		25 427	26 783
Provisions réglementées	2.8	34 116	33 295
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2.7	277 208	212 996
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	2.8	14 524	10 009
DETTES FINANCIERES	2.9	61 264	86 029
DETTES D'EXPLOITATION	2.10	42 287	65 161
TOTAL PASSIF		395 284	374 195

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE en milliers d'euros

	NOTE	31-déc-20	31-déc-19
Bénéfice net		25 427	26 783
Amortissements des immobilisations corporelles	2.2	9 638	7 184
Dotations nettes aux provisions		3 360	3 793
Plus/moins-value sur cessions actifs		-19	-52
Marge brute d'autofinancement		38 406	37 708
Variation des stocks	2.4	20 052	-23 546
Variation des créances clients et autres comptes débiteurs	2.5	7 815	6 660
Variation des dettes fournisseurs et autres comptes créditeurs	2.10	-9 650	21 967
Variation du besoin en fonds de roulement de l'exercice		18 218	5 081
Trésorerie provenant de l'exploitation		56 623	42 789
Variation de périmètre (1)		-6 294	
Investissements industriels	2.1	-6 121	-7 319
Autres mouvements sur actifs financiers		3 403	-6 268
Entrée trésorerie fusion Charabot		43 991	
Cessions et réalisations d'actifs		51	58
Trésorerie provenant des opérations d'investissement		35 030	-13 530
Levée de souscription d'action	2.19		
Dividendes versés		-11 552	-12 922
Souscriptions d'emprunts	2.9	5 026	
Remboursements d'emprunts	2.9	-13 743	-20 164
Variation nette des autres dettes financières		-4 195	597
Trésorerie provenant des opérations de financement		-24 465	-32 490
Variation globale de la trésorerie		67 187	-3 230
Disponibilités, valeurs mobilières et découverts bancaires au 1 ^{er} janvier		-6 917	-3 687
Disponibilités, valeurs mobilières et découverts bancaires au 31 décembre		60 270	-6 917
		67 187	-3 230
SITUATION DE TRÉSORERIE		31-déc-20	31-déc-19
Disponibilités	2.6	61 192	5 862
Concours bancaires	2.9	-922	-12 780
NET		60 270	-6 917

(1) Acquisition de titres Robertet Goldfield (Inde) pour 2 689 K€ et Bionov pour 3 605 K€.

NOTE ANNEXE AUX COMPTES

ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Comme déjà annoncé dans les états financiers au 31 décembre 2018 et 2019, la fusion simplifiée de Charabot SA dans Robertet SA a été réalisée cette année, en date du 31 juillet 2020, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Robertet SA a maintenu son activité, tant sur le plan productif que commercial dans le contexte complexe de la pandémie liée à la Covid-19. La mise en œuvre du télétravail a été fortement encouragée et généralisée pour les salariés qui peuvent exercer leurs fonctions à distance.

Par ailleurs, Robertet SA a acquis, en décembre 2020, pour un montant de 2 689 milliers d'euros, 40% de la société Robertet Goldfied (Inde) pour monter sa participation à hauteur de 100% dans cette entité.

Il a également été procédé, en septembre 2020, à un acompte de 3500 Keuros pour le complément de prix relatif à l'acquisition de la société Bionov conformément au contrat de cessions de part. Le paiement du solde interviendra en 2022.

Aucun évènement significatif de nature à modifier les éléments financiers présentés n'est intervenu entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2020 et la date du conseil d'administration ayant arrêté ces comptes, le 27 avril 2021.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

A. Principes

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France (Code de commerce, décret comptable du 29 novembre 1983 et règlement 2015-06 de l'ANC (Autorité des normes comptables) relatif au plan comptable général 2014).

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

• Constructions	20 ans ou 40 ans
• Constructions légères	8 ans
• Matériel de transport	4 et 5 ans
• Agencements, installations	5, 8 ans et 20 ans
• Installations techniques	5 ans ou 10 ans
• Matériels de bureau	5 ans

L'entreprise enregistre en amortissement dérogatoire la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, l'entreprise procède à l'examen de la valeur actuelle de cette immobilisation. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur d'usage est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation dans le cadre des conditions d'utilisation prévues par l'entreprise. La valeur vénale correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par l'entreprise dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché. Un amortissement exceptionnel est comptabilisé lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation devient durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

C. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité devient durablement inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur la base des différents critères, dont la quote-part de capitaux propres ou selon le cas la valeur de marché et les perspectives de rentabilité.

Les autres immobilisations financières sont également évaluées au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est éventuellement constatée lorsque la valeur d'inventaire (valeur de marché ou situation nette) s'avère inférieure.

D. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et leur valeur de marché. Le coût de revient des stocks correspond au coût moyen pondéré, le coût d'acquisition comprenant tous les frais accessoires d'achat.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à leur coût réel de fabrication incluant les coûts directs et indirects de production.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable de réalisation du stock est inférieure à sa valeur comptable.

E. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont évalués à leur valeur nominale.

Des provisions pour dépréciation sont constituées en fonction soit d'un risque commercial, soit d'un risque politique ou monétaire sur certains pays.

F. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix de revient ; une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur de marché se révèle inférieure.

G. Instruments financiers

Instruments de change :

Afin de gérer son exposition aux risques de change, l'entreprise utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang.

La politique de l'entreprise est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives mais d'affecter les contrats à la couverture d'engagements fermes ou de transactions futures dont la réalisation est hautement probable.

Les produits et les charges résultant de l'utilisation d'instruments financiers dérivés sont enregistrés dans le résultat financier ou le résultat d'exploitation selon la nature des opérations lorsque la transaction est dénouée.

Une provision est constatée, le cas échéant, à la clôture correspondant à la perte latente de la valeur de marché de l'instrument financier à cette date.

Instruments de taux :

L'exposition aux risques de taux de la société résulte principalement des lignes de crédit et des emprunts à taux variables. Les résultats dégagés par les swaps de taux d'intérêt qui couvrent des éléments du passif financier sont comptabilisés en net dans le résultat financier.

H. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société, tels que plus ou moins-values de cession, charges de restructuration ou amortissements exceptionnels.

I. Utilisation d'estimations

La préparation des comptes sociaux, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses réalisées par la direction de l'entreprise et pouvant affecter les montants d'actifs et passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Il est possible que la réalité se révèle différente de ces estimations et hypothèses.

Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont :

- les engagements sociaux (note 2.8),
- les provisions (note 2.8).

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques ainsi que les données prévisionnelles considérées comme les plus probables.

Des tests de dépréciation sont également réalisés sur les titres de participation.

J. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

K. Engagements de retraite

La société applique la recommandation n° 2003-R01 du 1er avril du CNC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite.

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture.

Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

L. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment du transfert de propriété des produits. Le chiffre d'affaires est constaté net de remises et ristournes accordées aux clients.

M. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement sont passés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

N. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur au cours moyen mensuel. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. Les pertes et les gains de change sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier selon la nature des opérations réalisées.

NOTE 2 – COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.1 MOUVEMENTS SUR IMMOBILISATIONS en milliers d'euros

	31-déc-19	Fusion	Autres mouvements	Acquisitions	Cessions	31-déc-20
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
LOGICIELS	1 558	2 582		80		4 220
TOTAL	1 558	2 582		80		4 220
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
TERRAINS	2 168	8 248				10 417
CONSTRUCTIONS	65 897	24 325	3 287	1 254		94 764
INSTALLATIONS TECHNIQUES	66 554	24 398	190	1 568	40	92 669
AUTRES IMMOBILISATIONS	12 127	2 852		638	237	15 379
IMMOBILISATIONS EN COURS	2 547		-3 477	2 607		1 676
AVANCES SUR IMMOBILISATIONS		174			24	150
TOTAL	149 293	59 997		6 067	302	215 055

2.2 MOUVEMENTS SUR AMORTISSEMENTS en milliers d'euros

	31-déc-19	Fusion	Autres mouvements	Dotations	Diminutions	31-déc-20
LOGICIELS	1 445	2 504		227		4 176
TERRAINS		3 227		238		3 465
CONSTRUCTIONS	29 035	15 105		3 380		47 520
INSTALLATIONS TECHNIQUES	55 735	17 584		4 885	36	78 169
AUTRES IMMOBILISATIONS	10 244	2 359		908	209	13 302
TOTAL	96 459	40 780		9 638	246	146 631

Les principales acquisitions de l'exercice sont l'aménagement des expéditions Arômes pour 1,9 millions d'euros et la rénovation du bâtiment administratif pour 1 million d'euros.

Un chantier significatif est toujours en cours au 31/12/2020 concernant la construction du distilloir.

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES en milliers d'euros

VALEUR BRUTE	31-déc-19	Autres mouvements	Acquisitions	Cessions	31-déc-20
Participations	119 051	-50 934	7 226	70	75 274
Créances rattachées à des participations	18 489		2 455	2 692	18 252
Autres immobilisations financières	169	59	2	35	196
TOTAL	137 710	-50 875	9 683	2 797	93 722

PROVISIONS	31-déc-19		Dotations	Reprises	31-déc-20
Participations	4 929		2 957	109	7 778
Créances rattachées à des participations	150				150
TOTAL	5 079		2 957	109	7 928

VALEUR NETTE	132 632				85 796
--------------	---------	--	--	--	--------

Les principaux mouvements concernent la fusion Charabot / Robertet ainsi que les compléments de prix acquittés pour les entités Robertet Goldfield (Inde) et Bionov. Ces événements sont décrits dans les faits significatifs de l'exercice.

2.4 STOCKS en milliers d'euros

Désignation	Méthode de valorisation	31-déc-19	31-déc-20
Matières premières	Coût moyen pondéré ou cours du jour si inférieur	51 373	38 636
Provision / Matières Premières		-483	-1 715
En-cours et produits finis	Coût de production	59 287	52 885
Provision/ Produits Finis		-3 183	-2 863
TOTAL		106 994	86 942

2.5 CRÉANCES en milliers d'euros

Toutes les créances clients et autres créances diverses sont à moins d'un an.

Détail des créances diverses	31-déc-19	31-déc-20
Fournisseurs débiteurs	9 960	9 269
Créances sociales	83	142
Créances fiscales	749	1 301
Produits à recevoir	527	652
Créances diverses	151	459
TOTAL	11 470	11 823

2.6 COMPTES DE RÉGULARISATION ET DISPONIBILITÉS en milliers d'euros

	31-déc-19	31-déc-20
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 823	4 943
Achats	1 882	4 208
Frais généraux	941	735
ÉCART DE CONVERSION ACTIF	416	1 470
Prêts	91	278
Clients	109	878
Fournisseurs		74
Produits à recevoir	216	241
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	3 239	6 413
ÉCART DE CONVERSION PASSIF	430	69
Fournisseurs	305	
Prêts	125	69
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	430	69
Soldes bancaires	5 836	61 151
Caisses	27	41
TOTAL DISPONIBILITÉS	5 862	61 192

2.7 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES en milliers d'euros

	T I T R E S						
	actions	Certificats d'investissement	Capital	Primes d'émission	Réserves	Provisions Réglementées	Capitaux Propres
Situation au 31 décembre 2018	2 161 529	143 582	5 763	12 430	147 644	32 242	198 079
Dividendes versés					-12 922		-12 922
Attribution actions gratuites	2 950		7		-7		
Variation des provisions réglementées						1 054	1 054
Remembrement CI / CDV *	5 768	-5 768					
Résultat de l'exercice					26 783		26 783
Situation au 31 décembre 2019	2 170 247	137 814	5 770	12 431	161 498	33 296	212 995
Dividendes versés					-11 552		-11 552
Attribution actions gratuites	2 300		6		-6		
Variation des provisions réglementées						-1 295	-1 295
Fusion				49 513		2 115	51 628
Subventions d'investissement					4		4
Résultat de l'exercice					25 427		25 427
Autres		34					
Situation au 31 décembre 2020	2 172 547	137 848	5 776	61 944	175 371	34 116	277 208

2.8 ÉTAT DES PROVISIONS en milliers d'euros

	Provisions au 31-déc-19	Fusion	Dotations (2)	Utilisations (2)	Provisions au 31-déc-20
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	33 295	2 115	1 629	2 923	34 116
Provision pour hausse des prix (1)	29 296	2 115	1 629	2 434	30 606
Amortissements dérogatoires	3 999			490	3 510
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 009	2 710	2 506	700	14 524
Provision litiges		250			250
Provision retraites (3)	9 135	2 041	1 010		12 186
Provision médailles du travail	260	51	3		314
Provision écart de conversion actif	416	81	1 470	497	1 470
Provision pour risques divers	198	287	22	203	304
PROVISION SUR ACTIF CIRCULANT	6 247	605	8 743	5 619	9 975
Clients	2 581	605	2 803	592	5 397
Stocks	3 666		5 940	5 028	4 579

(1) dont part à moins d'un an : 4 701 K€.

(2) L'impact des dotations, utilisations et reprises s'élève à 3 643 milliers d'euros et se ventile ainsi :

	Dotations	Reprises	Net
Résultat d'exploitation	9 778	5 814	3 964
Résultat financier	1 470	497	973
Résultat exceptionnel	1 629	2 923	-1 295
TOTAL	12 877	9 235	3 643

Engagement à l'ouverture	11 176
Coût des services rendus	535
Coût financier	70
Gains et pertes actuariels	405
Engagement à la clôture	12 186

(3) Pour les provisions retraites :

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière) font l'objet d'une comptabilisation en provision pour risques et charges.

Les engagements sont déterminés selon la méthode des "unités de crédit projetées". Ils tiennent compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	2020	2019
Taux de croissance des salaires	2%	2%
Taux d'actualisation*	0,34%	0,77%

*Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au tax iBoxx Corporate AA10+de rendement des obligations privées de première qualité (entreprises notées "AA").

TAUX DE ROTATION DU PERSONNEL	2020	2019
De 16 ans à 30 ans	7,1%	8,3%
De 31 ans à 41 ans	3,3%	3,5%
De 42 ans à 49 ans	1,7%	1,5%
De 50 ans à 65 ans	0,4%	0,2%

L'espérance de vie a été estimée en utilisant la table Insee.

La charge afférente à ces engagements se décompose de la façon suivante :

	2020	2019
Coût annuel des services rendus	535	439
Frais financiers sur engagements	70	120
Gains et pertes actuariels	405	768
Coût de la période	1 010	1 327

La variation des engagements de retraite et assimilés se ventile comme suit :

	2020	2019
Engagement à l'ouverture	9 135	7 808
Fusion Charabot	2 041	
Coût de la période	1 010	1 327
Engagement à la clôture	12 186	9 135

2.9 DETTES FINANCIÈRES en milliers d'euros

Analyse par catégorie de dettes	31-déc-20	31-déc-19
Emprunts à long et moyen terme	58 812	67 524
Concours bancaires courants	922	12 780
Autres dettes financières	1 531	5 726
TOTAL	61 264	86 029
Analyse par échéances de remboursement	31-déc-20	31-déc-19
A moins d'un an	21 325	37 290
A plus d'un an et moins de cinq ans	37 604	45 249
A plus de cinq ans	2 336	3 490
TOTAL	61 264	86 029
Analyse des mouvements / emprunts	31-déc-20	31-déc-19
Souscription d'emprunts sur l'exercice	5 026	
Remboursement d'emprunts sur l'exercice	-13 743	-20 164
VARIATION NETTE	-8 718	-20 164
Analyse des dettes financières par devise	31-déc-20	31-déc-19
Dettes financières libellées en Euros	61 264	84 869
Dettes financières libellées en USD		1 160
TOTAL	61 264	86 029

2.10 DETTES D'EXPLOITATION en milliers d'euros

Toutes exigibles à moins d'un an, elles se décomposent comme suit :

	31-déc-20	31-déc-19
Fournisseurs et comptes rattachés	20 351	46 085
Personnel et comptes rattachés	9 330	8 267
Organismes sociaux	4 843	4 187
État, impôts et taxes	1 605	1 768
Commissions à payer	5 412	3 876
Autres charges à payer	676	549
Écart de conversion	69	430
TOTAL	42 287	65 161

2.11 ENGAGEMENTS en milliers d'euros

Engagements donnés	31-déc-20	31-déc-19
Consentis à l'égard des entreprises liées	16 641	5 393
Cautions envers le trésor	113	9
Cautions installations classées	228	
TOTAL	16 982	5 402

Les engagements consentis à l'égard des entreprises liées concernent principalement l'engagement de rachat des titres résiduels des sociétés Sirius et Bionov.

2.12 SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES

Néant.

2.13 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES ET PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ en milliers d'euros

Par zones géographiques	31-déc-20	31-déc-19
Europe	158 521	183 971
Amérique du Nord	21 955	17 857
Amérique du Sud	7 348	9 502
Asie	52 791	23 423
Autres Pays	17 428	11 346
TOTAL	258 043	246 099

Par secteurs d'activité	31-déc-20	31-déc-19
Matières Premières	89 840	78 354
Compositions pour la Parfumerie	95 559	100 030
Arômes Alimentaires	72 644	67 715
TOTAL	258 043	246 099

2.14 RÉSULTAT FINANCIER en milliers d'euros

	31-déc-20	31-déc-19
Dividendes	8 296	11 184
Intérêts sur dettes financières	-69	-460
Escomptes accordés et reçus	-88	-79
Frais de banque, charges et produits financiers divers	-286	-327
(Dotation)/Reprise provision financière	-3 822	-1 684
TOTAL	4 029	8 635

2.15 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL en milliers d'euros

	31-déc-20	31-déc-19
(Dotations) et reprises aux provisions réglementées	1 295	-1 054
Résultat net de cession des immobilisations	19	52
Quote part subvention d'investissement	6	
TOTAL	1 320	-1 002

2.16 SITUATION FISCALE LATENTE en milliers d'euros

	31-déc-20	31-déc-19
Impôt latent à payer sur provisions réglementées	8 025	8 974
Impôt payé d'avance sur participation et provisions retraite	3 003	3 062
Impôt payé d'avance sur contribution sociale de solidarité	-45	116

2.17 VENTILATION DE L'IMPÔT en milliers d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	34 136	9 084	25 052
Exceptionnel	1 320	421	899
Participation - intéressement	-2 722	-1 075	-1 647
Crédits d'impôts		-1 123	1 123
TOTAL	32 734	7 307	25 427

Les crédits d'impôts se répartissent comme suit en 2020 :

• Crédit Impôt Recherche :	939 K€
• Crédit Impôt Mécénat :	78 K€
• Crédit Impôt Étrangers :	106 K€
TOTAL :	1 123 K€

2.18 EFFECTIF MOYEN en milliers d'euros

	31-déc-20	31-déc-19
Cadres	171	179
Agents de maîtrise	291	214
Employés	157	140
Ouvriers	214	185
TOTAL	833	718

Les heures disponibles restantes dans le cadre du nouveau dispositif de Compte Personnel de Formation mis en place à partir du 1er janvier 2015 sont entièrement reportables.

L'effectif du personnel intérimaire s'élève à 44 au 31 décembre 2020 vs 66 au 31 décembre 2019.

2.19 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 2 172 547 actions et de 137 848 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 2,5 €.

Il est attribué un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis plus de cinq ans.

2.20 CHARGES A PAYER en milliers d'euros

	31-déc-20	31-déc-19
Fournisseurs et Comptes Rattachés	2 755	2 429
Dettes fiscales et sociales	9 477	7 087
TOTAL	12 232	9 516

2.21 PRODUITS A RECEVOIR en milliers d'euros

	31-déc-20	31-déc-19
Royalties	116	128
Dividendes à recevoir	46	70
Intérêts à recevoir	305	324
Divers	186	6
TOTAL	652	527

2.22 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES en milliers d'euros

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	avec lesquelles la Sté a un lien de participation
BILAN		
Participations	65 026	2 703
Créances rattachées à des participations	18 252	
Créances clients et comptes rattachés	15 050	
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances fournisseurs	7 344	
Dettes fournisseurs	221	
Produits à recevoir	601	
Autres dettes	843	
COMPTE DE RÉSULTAT		
Chiffre d'Affaires	53 463	
Autres produits	429	
Achats de matières premières	14 796	
Produits de participation	8 296	
Charges financières		
Produits financiers	151	

2.23 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS en milliers d'euros

La situation globale du portefeuille de change est la suivante :

	31-déc-20		31-déc-19	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Change à terme USD			3 327	3 379

2.24 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération allouée au comité de Direction pour l'exercice 2020 s'élève à 3 333 480 € vs 3 282 060 € en 2019.

Ces rémunérations sont détaillées dans l'annexe sur les comptes consolidés en note 22.

2.25 FILIALES ET PARTICIPATIONS en milliers d'euros

	Valeur d'inventaire des titres			Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Capital (1)	Réserves et report à nouveau (1)	% détenu	Dividendes reçus (2)	Résultat du dernier exercice (2)
	brut	provision	net							
Robertet GMBH	542	153	389			26	349	100,00		14
Robertet Argentina	177		177			1 545	-443	100,00		467
Robertet do Brasil	5 757		5 757	1 500		5 986	6 356	100,00		2 118
Robertet Espana	162		162			60	3 575	100,00	800	1 191
Robertet USA	20 617		20 617			2 816	115 449	100,00	5 357	17 076
Robertet Italia	70	70				26	60	100,00		-89
Robertet Japon	199		199		474	592	10 459	100,00		1 011
Robertet de Mexico	139		139			195	5 826	100,00	1 133	1 055
Robertet UK	1 012		1 012			138	8 177	100,00	856	1 737
Robertet et Cie SA	38		38			64	716	100,00		
Robertet Turquie	1 777		1 777			804	804	100,00		56
Robertet South Africa Aromatics	460	460				290	-787	100,00		-21
Robertet India	12		12			127	1 172	100,00		263
IS Finances SAS	100		100	25						
Robertet Beijing	6 889		6 889	595		7 209	1 940	100,00		1 618
Robertet Health & Beauty	4 989		4 989			5 338	12 059	100,00		1 668
Robertet Corée	84		84			87	8	100,00		26
Charabot Chine	365		365			340	2 575	100,00		380
Sarl Serei No Nengone	151		151		1 726	3	171	44,00		
Plantes Aromatiques du Diois	7 201		7 201	1 800		98	5 033	100,00		693
Fragrant Garden SA	99		99	138				57,33		
RI Natural SL	3		3			6		50,00		
Hitex SAS	1 564		1 564			270	3 088	50,00	150	691
Robertet Bulgaria	900	639	262			900	-718	100,00		80
Robertet Asia	266		266	2 464		272	1 858	100,00		1 695
Robertet Andina	3 320	3 320				868	-275	100,00		-285
Finca Carrasquillas	1 500		1 500	1 500				50,00		
Bionov	3 944	2 703	1 241	4 965		160	71	100,00		1 010
Robertet Goldfield	10 143		10 143		1 227	91	1 502	100,00		743
Bureau Istanbul	3		3					100,00		
Robertet Africa	39		39	480		50	-1	78,00		176
Robertet Indonésie	206		206			211	129	100,00		-119
Sirius	1 500		1 500		8 014	220	482	60,00		84
Ziethel	1		1							
Alponics Valais	31		31							
Fleurs de Vie	751		751							
Sous-total	75 010	7 345	67 665	13 467	11 441					
Autres	64		64							
Total	75 074	7 345	67 729	13 467	11 441					

(1) : montant en devise converti au taux de clôture

(2) : montant en devise converti au taux moyen annuel

RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2016	2017	2018	2019	2020
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D' EXERCICE					
Capital social en milliers d'euros	5 743	5 716	5 763	5 770	5 776
Nombre d'actions	2 153 579	2 158 929	2 161 563	2 170 247	2 172 547
Nombre de certificats d'investissement	143 616	143 616	143 582	137 848	137 848
Valeur nominale des titres	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS en milliers d'euros					
Chiffre d'affaires hors taxes	212 682	232 272	245 863	246 099	258 043
Bénéfice avant impôt, dotation aux amortissements et provisions	44 200	41 627	39 032	46 523	48 864
Impôt sur les bénéfices	4 108	6 080	4 579	8 292	7 307
Bénéfice après impôt, dotation aux amortissements et provisions	29 084	20 384	23 419	26 783	25 427
Montant des bénéfices distribués	10 588	11 973	12 922	11 551	11 563
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UN SEUL TITRE					
Bénéfice après impôt, avant dotation aux amortissements et provisions	17,45	15,44	14,95	16,56	17,99
Bénéfice après impôt, dotation aux amortissements et provisions	12,66	8,85	10,16	11,60	11,01
Dividende versé à chaque titre	4,60	5,20	5,60	5,00	5,60
PERSONNEL					
Nombre de salariés	650	669	707	718	833
Montant de la masse salariale en milliers d'euros	27 189	28 375	29 641	32 012	36 136
Montant versé au titre des avantages sociaux (S.S., œuvres sociales, etc...) en milliers d'euros	13 309	13 399	14 134	14 065	17 466

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020



ROBERTET
GROUPE

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En conformité avec l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration a rédigé le présent rapport pour rendre compte aux actionnaires de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en place dans l'entreprise.

En matière de gouvernement d'entreprise, la société se réfère aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise pour les "ETI" élaboré par MIDDLENEXT disponible sur le site internet <https://www.middlenext.com/>.

Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments figurant dans la rubrique "points de vigilance " dudit Code. Ce dernier considère que tous les points du Code de gouvernance sont respectés

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies aux articles 22 et suivants du Titre VII "Assemblées générales", des statuts de ROBERTET disponibles sur le site internet de la société <https://www.robertet.com/>.

I - MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LIMITATION ÉVENTUELLE DE SES POUVOIRS

Lors du renouvellement des organes de Direction, le 17 juin 2014, le Conseil d'administration a nommé le Président du Conseil, M. Philippe Maubert au poste de Directeur Général.

Ce choix de gouvernance unifiée a été confirmé par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 29 avril 2020.

Conformément aux statuts, ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Les mandataires sociaux sont actuellement les suivants :

- M. Philippe MAUBERT, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,
- M. Christophe MAUBERT, Directeur Général Délégué et Administrateur, en charge de la Division Parfumerie,
- M. Olivier MAUBERT, Directeur Général Délégué et Administrateur, en charge de la Division Arômes.

II - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président, Directeur Général

M. Philippe MAUBERT, né le 28/01/1952 à NICE, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2019. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Administrateurs

Mme. Catherine MAUBERT épouse CANOVAS-GUTTERIEZ, née le 11/01/1951 à NICE, de nationalité française. Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2019. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

M. Christophe MAUBERT, né le 03/07/1959 à NICE, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2019. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

M. Lionel PICOLET, né le 08/12/1956 à LYON, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2019. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Mme. Isabelle MAUBERT, née le 03/01/1965 à CANNES, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2017. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Mme. Gilberte PINCON épouse LOMBARD, née le 10/07/1944 à NEUILLY-SUR-SEINE, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2017. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. *Administrateur indépendant **

Madame LOMBARD est également

Administratrice de Vernet Retraite, société de gestion du PERin de HSBC continental Europe.

M. Alain MOYNOT, né le 30/10/1945 à BOIS-COLOMBES, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2017. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. *Administrateur indépendant **

Monsieur MOYNOT est également

Administrateur de la Société Financière de l'Odet et Président de son comité d'audit.

Associé gérant d'Almo finances, associé gérant de CSM Investissement, gérant de SCI MAG.

M. Olivier MAUBERT, né le 04/03/1965 à NICE, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2017. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Madame Colette ROBERT, née le 14/08/1949 à MENTON, de nationalité française. *Administrateur indépendant**

Mandatée par l'AG du 5 juin 2018. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

*Administrateur indépendant * : Administrateur n'ayant aucun lien familial avec un mandataire social ou un actionnaire de référence, n'ayant jamais été ni mandataire social ni salarié de la société ou d'une société du Groupe, n'étant ni client, ni fournisseur ou banquier de la société ou du Groupe, n'ayant pas été auditeur de la société.*

Le Conseil d'Administration est donc composé de 9 personnes dont 3 sont qualifiées d'indépendantes, et dont 4 d'entre elles sont des femmes.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de cinq ans.

III - TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les travaux du Conseil d'administration sont organisés conformément à la loi et aux statuts de la société.

Le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises en 2020, avec un taux de présence des administrateurs de 100 %.

La réunion de février a essentiellement pour but d'examiner les premiers éléments de l'exercice écoulé et les perspectives de l'exercice en cours ainsi que le rapport du comité d'audit sur le contrôle interne. C'est également au cours de ce Conseil qu'est fixée la rémunération des dirigeants, sur proposition du comité des rémunérations.

Les réunions d'avril et septembre ont principalement pour objet d'arrêter les comptes annuels et semestriels après avis du comité d'audit.

La réunion de décembre a pour principal objet d'examiner ou définir les principales orientations stratégiques de la société.

Les Commissaires aux comptes et les représentants du Comité social et économique ont assisté à toutes les réunions du Conseil qui se sont tenues en 2020.

IV – LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ D'AUDIT

Il est composé de deux membres

- M. Alain MOYNOT qui en est le Président,
- Mme. Catherine CANOVAS-GUTTERIEZ ,

Le Comité d'Audit a pour missions essentielles :

- de procéder à l'examen des comptes annuels, semestriels ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- d'examiner le périmètre de consolidation et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines sociétés n'y seraient pas ou n'y seraient plus ;
- de s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, de l'adéquation des missions menées par la société relatives à ces enjeux et des contrôles effectués sur les risques identifiés ;
- d'examiner les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des Commissaires aux comptes de la Société ;
- de veiller au respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner les conclusions des Commissaires aux comptes et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données.

Au cours de l'exercice 2019, le Comité d'audit s'est réuni trois fois, en présence d'un représentant de la Direction Générale, de la Direction financière et des Commissaires aux comptes.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Il est composé de

- Mme. Gilberte LOMBARD qui en est la Présidente
- Mme Colette ROBERT

La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que du Directeur Général Adjoint est du ressort du Conseil d'administration qui prend ses décisions après avis du Comité des rémunérations.

Les membres du Comité déterminent la rémunération des dirigeants pour leurs parties : fixe, variable et de long terme en s'appuyant sur des facteurs tant qualitatifs que quantitatifs en fonction des performances globales du Groupe et d'éléments objectifs de comparaison.

Le Comité se réunit généralement deux fois par an, en février et avril, pour examiner les éléments constitutifs de la rémunération des dirigeants sur la base des performances relatives à l'exercice écoulé.

En 2020, il s'est réuni cinq fois en raison d'une revue détaillée de la politique de rémunération des mandataires sociaux, à la fois ex post et ex ante, dans le respect de nouvelles obligations résultant de la mise en application de la loi Pacte.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET CONVENTIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

À la connaissance du Conseil, aucune nouvelle convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux de ROBERTET ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par ROBERTET au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce (article L.225-37-4 deuxièmement du Code de commerce), ceci sans préjudice d'éventuelles conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

En application de l'article L.225-39 du Code de commerce, le Conseil d'administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (conventions dites "libres") remplissent bien ces conditions. Cette procédure porte sur les conventions conclues entre ROBERTET et les administrateurs, le Président Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et les Directeurs Généraux délégués de ROBERTET ou les personnes physiques qui leur sont étroitement liées, leurs sociétés patrimoniales ainsi que les personnes morales dans lesquelles ils ont un intérêt (mandat ou détention de capital).

Les intéressés doivent fournir sur base continue à la société, la liste des conventions mentionnées ci-dessus. Le Conseil d'administration évalue ces conventions dans le respect des conditions légales.

V – RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES ADMINISTRATEURS MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT POUR 2021 SOUMISE AU VOTE EX ANTE DES ACTIONNAIRES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUIN 2021

La présente politique de rémunération, établie par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, en application des textes légaux issus de l'ordonnance n°2019-1234 et du décret n°2019-1235 en date du 27 novembre 2019, décrit toutes les composantes de la rémunération fixe, variable, exceptionnelle ou de long terme, et explique le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision annuelle et sa mise en œuvre.

Cette politique de rémunération respecte la politique de long terme de la société, son intérêt et sa stratégie commerciale. Elle est ainsi attachée à favoriser la continuité et la valorisation du patrimoine social.

Les dirigeants sont garants de cette volonté de transmission dans le temps et d'équilibre raisonnable qui se traduit dans la structure de leur rémunération.

Dans le prolongement de la pratique antérieure, les informations relatives aux "dirigeants mandataires sociaux" sont également communiquées pour le "directeur général adjoint". Ainsi, les références ci-après aux "dirigeants mandataires sociaux" incluent également, dans un souci de facilité de lecture, le directeur général adjoint.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La somme fixe annuelle attribuée aux administrateurs est proposée par le Conseil d'administration et décidée par l'Assemblée Générale. Le versement de cette rémunération est décidé conformément aux règles de répartition fixées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations dans la limite de la somme fixe annuelle.

La répartition de la rémunération des administrateurs est calculée en fonction de la participation effective de ces derniers aux réunions du Conseil.

La répartition de la rémunération des membres du Comité d'audit et du Comité de rémunération est définie de manière forfaitaire.

Aucun autre type de rémunération n'est versé aux administrateurs non-exécutifs.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 9 juin 2021 de fixer le montant maximum de la somme annuelle à verser au Conseil d'Administration pour la rémunération de ses membres à 200 000 euros.

MONTANT GLOBAL ANNUEL AUTORISÉ

Montant global annuel en euros

Conseil d'administration	150 000
Comité d'audit	22 500
Comité des rémunérations	15 000

Règles de répartition

Montant par réunion et par administrateur en euros

Conseil d'administration	2 500
--------------------------	-------

Montant forfaitaire en euros

Comité d'audit en euros	
M. Alain MOYNOT	15 000
Mme Catherine CANOVAS	7 500
Comité des Rémunérations en euros	
Mme Gilberte LOMBARD	10 000
Mme Colette ROBERT	5 000

SYNTHÈSE DES MANDATS ET CONTRATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur le mandat des membres du Conseil d'administration

	Administrateur indépendant	Année de nomination ou renouvellement	Échéance du mandat	Conseil	Comité d'audit	Comité des rémunérations
Mme Gilberte LOMBARD	Oui	2017	AGO sur les comptes 2021	Membre		Présidente
M. Alain MOYNOT	Oui	2017	AGO sur les comptes 2021	Membre	Président	
Mme Catherine CANOVAS	Non	2019	AGO sur les comptes 2023	Membre	Membre	
Mme Isabelle MAUBERT	Non	2017	AGO sur les comptes 2021	Membre		
Mme Colette ROBERT	Oui	2018	AGO sur les comptes 2022	Membre		Membre
M. Philippe MAUBERT	Non	2019	AGO sur les comptes 2023	Président		
M. Lionel PICOLET	Non	2019	AGO sur les comptes 2023	Membre		
M. Christophe MAUBERT	Non	2019	AGO sur les comptes 2023	Membre		
M. Olivier MAUBERT	Non	2017	AGO sur les comptes 2021	Membre		

Les conditions de révocation des membres du Conseil d'administration sont celles définies par le Code de commerce.

Sur le contrat de travail des membres du Conseil d'administration

	Contrat de travail (oui/non)	Date de début	Date de fin	Condition de rupture et préavis
M. Philippe MAUBERT	Non			
M. Lionel PICOLET	Oui	01/05/1983		CCN industries chimiques
M. Christophe MAUBERT	Oui	11/10/1982		CCN industries chimiques
M. Olivier MAUBERT	Oui	01/10/1990		CCN industries chimiques

Il n'existe aucun contrat de travail entre l'un quelconque des autres administrateurs et la société Robertet.

Sur le contrat de prestations de services des membres du Conseil d'administration

Il n'existe aucun contrat de prestations de services entre l'un quelconque des administrateurs et la société Robertet.

Cette politique de rémunération des membres du Conseil d'administration fera l'objet de la dixième résolution présentée à l'Assemblée Générale du 24 juin 2020, rédigée comme suit :

"L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L22-10-8 (ancien L225-37-2 II) du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2021 telle qu'elle y est présentée."

La fixation du montant maximum de la somme annuelle à verser au Conseil d'Administration pour la rémunération de ses membres fera l'objet de la onzième résolution présentée à l'Assemblée Générale du 9 juin 2021, rédigée comme suit :

"L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer, à compter de l'exercice 2021, le montant maximal de la somme fixe annuelle prévue par l'article L225-45 du Code de commerce à allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité, à 200.000 euros, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale."

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les modalités de la détermination, révision et mise en œuvre de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages dont ceux-ci bénéficient, sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. La rémunération des dirigeants mandataires sociaux, une fois déterminée par le Conseil d'administration, fait l'objet d'un vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

Le Comité des rémunérations prend en compte pour cela, notamment :

- les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence, d'intelligibilité et de mesure,
- la politique d'entreprise de la société,
- l'intérêt et la stratégie de la société,
- l'intérêt durable de la société,
- les performances et l'évolution annuelle et pluriannuelle de la société ainsi que des dirigeants mandataires sociaux,
- les conditions de rémunération et d'emploi des salariés,
- les rémunérations issues d'un panel de sociétés cotées de taille similaire à ROBERTET ou réajustées par rapport à sa taille.

Le Comité des rémunérations a également un rôle d'évaluation annuelle de la politique de rémunération. A l'issue de chaque exercice clos, il fait part au Conseil d'administration de l'adéquation de la politique de rémunération avec les objectifs rappelés en préambule, et le cas échéant propose de la réviser. Le Comité des rémunérations prendra également en compte les votes des actionnaires dans ses propositions de révision annuelle.

Afin de prévenir les conflits d'intérêts, les dirigeants mandataires sociaux se trouvant, même potentiellement, de façon directe ou par personne interposée, en situation de conflit d'intérêt sur le vote de leur rémunération ou par leur influence sur les critères de celles-ci, doivent en informer le Conseil d'administration.

En cas de conflit d'intérêt, le Conseil d'administration, après analyse dudit conflit et de ses suites par le Comité des rémunérations, prend les mesures adéquates afin de gérer celui-ci.

En cas de nomination ou renouvellement d'un dirigeant mandataire social postérieurement à l'Assemblée Générale des actionnaires ayant voté sur la politique de rémunération de l'année, sa rémunération sera

déterminée au prorata du temps de l'exercice écoulé par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, conformément aux pratiques existantes pour l'exercice des fonctions de même type, adaptées le cas échéant lorsque le mandataire social exerce des fonctions nouvelles ou un nouveau mandat sans équivalent.

Dans l'hypothèse où des circonstances exceptionnelles (restructuration, acquisition, cession, évènement significatif susceptible d'avoir une importance matérielle sur la Société, son chiffre d'affaires, ses résultats ou son cours de bourse) le nécessiteraient, le Conseil d'administration pourra demander au Comité des rémunérations son avis sur une dérogation aux principes de rémunération variable, exceptionnelle ou de long terme. L'avis du Comité des rémunérations sera communiqué au Conseil d'administration qui pourra alors déroger auxdits principes et devra remettre un rapport sur cette dérogation à la plus prochaine assemblée générale des actionnaires.

En cas de refus d'approbation de la présente politique de rémunération par l'assemblée, la politique de rémunération précédemment approuvée (anciennement les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables, exceptionnels et de long terme composant la rémunération totale et les avantages de toute nature) continue de s'appliquer. Le Conseil d'administration présentera alors à la prochaine assemblée générale une politique de rémunération révisée en y indiquant de quelle façon ont été pris en compte les votes des actionnaires.

Les éléments composant la rémunération totale attribuable à chacun des dirigeants mandataires sociaux sont présentés et détaillés ci-après. Cette rémunération est constituée de quatre composantes : une rémunération fixe, une rémunération variable, une rémunération de long terme et une rémunération exceptionnelle.

A titre informatif, il est précisé que les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun élément de rémunération, d'indemnité ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social de la société ou postérieurement à celles-ci (pas de retraite dite "chapeau", ni "golden parachute", ni clause de non-concurrence).

Il est également précisé que, conformément à l'article L22-10-34 II (ancien L225-100 III) du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice en cours feront l'objet d'un vote lors de l'Assemblée Générale l'année suivante. Les éléments variables et/ou exceptionnels, attribués au titre de l'exercice en cours, ne seront versés qu'après l'approbation par l'Assemblée Générale de l'année suivante.

Éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Rémunération fixe

La rémunération fixe annuelle des dirigeants mandataires sociaux est déterminée en fonction de facteurs fixés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, à savoir :

- les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux d'un panel de sociétés cotées de taille similaire à Robertet ou réajustées par rapport à sa taille,
- les rémunérations des dirigeants ou cadres supérieurs des sociétés françaises ou étrangères du Groupe,
- l'historique du niveau de rémunération des dirigeants ayant eu un contrat de travail antérieurement,
- les évolutions des responsabilités,
- le contexte du métier et du marché de référence,

Cette rémunération est versée mensuellement.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, peut verser une prime d'expatriation aux dirigeants mandataires sociaux qui exerceraient leurs fonctions partiellement à l'étranger.

La rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux n'est revue qu'à intervalle de temps relativement long, la périodicité minimale retenue pour la révision de la rémunération fixe est de 3 ans. La rémunération fixe peut toutefois être revue annuellement par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et en lien avec la politique d'augmentations générales pratiquée dans la société.

Le Conseil d'administration s'engage, dans le cadre de la révision, à prendre en considération les principes de cohérence et de modération notamment par rapport aux rémunérations fixes des autres mandataires sociaux et salariés de la société, et à l'évolution de la situation de celle-ci.

En cas d'augmentation significative, le Conseil d'administration explique les raisons justifiant cette augmentation.

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable est octroyée sous conditions de performance collectives et/ou individuelles selon des critères variés, de nature financière et extra financière, fixés annuellement par le Conseil d'administration en fonction de la stratégie de la société, sur recommandation du Comité des rémunérations. Ils font notamment référence au bénéfice du Groupe, aux chiffres d'affaires Groupe ou par divisions, aux taux de marges ou aux résultats de certaines filiales, ou autres critères définis. Les critères extra financiers reflètent la politique RSE de Robertet, intégrée depuis longtemps dans la culture et les pratiques du groupe tant au plan environnemental que des relations sociales. Ces critères sont en particulier liés au développement de la production responsable et de la gestion du capital humain.

Ces critères ne peuvent être d'avantage détaillés pour des raisons de confidentialité et compte tenu de leur sensibilité stratégique et concurrentielle.

La rémunération variable annuelle est le résultat cumulé de ces critères qui détermine sa progression par rapport à l'exercice précédent. Son plafond est fixé à 150 % de la rémunération fixe.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, examine l'éventuelle atteinte des critères de performance prévus pour la rémunération variable en déterminant le niveau de réalisation des critères grâce, notamment, à la comparaison avec les éléments concernés antérieurs et, auquel cas, arrête le montant de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux en prenant en compte les principes rappelés en préambule ainsi que les objectifs de la société et les missions confiées. Cette rémunération est versée sur l'exercice suivant celui ayant servi à l'appréciation des critères.

Rémunération de long terme et actions de performance

Un plan d'attribution d'actions de performance est mis en place chaque année afin d'inciter les dirigeants mandataires sociaux à inscrire leurs actions dans le long terme, les fidéliser et favoriser l'alignement de leurs intérêts avec l'intérêt social de la société et de ses actionnaires.

Les actions de performance sont attribuées chaque année par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, à période constante et régulière, à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant le dernier exercice social clos.

Le nombre total d'actions de performance pouvant être attribuées est égal à 2% du bénéfice net consolidé divisé par la moyenne des 20 derniers cours de bourse suivant la publication des résultats (contre une moyenne des 5 derniers cours dans la politique antérieure).

Ce montant est ensuite réparti par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, entre les dirigeants mandataires sociaux selon les critères suivants : responsabilité encourue, périmètre de responsabilité, ancienneté.

Ces attributions d'actions de performance proportionnées à la rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux ne peuvent représenter plus de 150 % de celle-ci.

Les actions de performance sont structurées sur une période de 3 ans : une période d'acquisition d'un an, suivie d'une période de conservation des actions de 2 ans.

En cas de départ du dirigeant mandataire social avant l'expiration de la durée prévue pour l'appréciation des critères de performance, le Conseil d'administration doit décider du sort des plans non encore acquis à la date du départ et motiver sa décision.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, examine l'atteinte des critères de performance prévus pour la rémunération de long terme en déterminant son niveau de réalisation et auquel cas arrête le montant de la rémunération de long terme des dirigeants mandataires sociaux en prenant en compte les principes rappelés en préambule ainsi que les objectifs de la société et les missions confiées.

Rémunération exceptionnelle

En cas de mise en œuvre ou d'accomplissement de projets exceptionnels relevant de circonstances particulières liés à leur importance, aux difficultés et à l'implication de la part des dirigeants mandataires sociaux, ces derniers peuvent bénéficier d'une rémunération exceptionnelle.

Dans ce cas, le Conseil d'administration sur avis du Comité des rémunérations motive nécessairement le versement de cette rémunération et explicite la réalisation du projet permettant au dirigeant mandataire social de bénéficier de cette rémunération exceptionnelle.

Rémunération en tant que membres du Conseil d'administration

Les dirigeants mandataires sociaux, lorsqu'ils sont également membres du Conseil d'administration, perçoivent une rémunération liée à ce statut conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.

Avantages de toute nature

Les dirigeants mandataires sociaux peuvent disposer d'un véhicule de fonction.

Principes de rémunération arrêtés par dirigeant mandataire social

Principes de rémunération arrêtés pour M. Philippe MAUBERT pour 2021

Rémunération fixe en euros	350 000
----------------------------	---------

Le montant de la rémunération fixe de M. Philippe MAUBERT a été décidé par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, lors de sa séance du 24 avril 2018. Montant inchangé.

Rémunération variable annuelle Plafond maximal : 150% de la rémunération fixe

Les critères de performance de la rémunération variable annuelle sont :

- évolution du bénéfice net consolidé
- évolution du taux de marge nette
- évolution du CA consolidé
- évolution de critères "production responsable"
- évolution de critères "capital humain"

Conformément à la recommandation de l'AMF n°2012-02 du 9 février 2012 modifiée le 3 décembre 2019, la pondération pour chacun de ces critères a été préétablie de manière précise par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, mais n'est pas rendue publique pour des raisons de confidentialité.

Rémunération de long terme (actions de performance)

Il sera attribué à M. Philippe MAUBERT, conformément à la décision du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, un pourcentage d'actions gratuites pouvant être attribuées au titre de l'exercice 2021.

Les actions de performance sont structurées sur une période de 3 ans : une période d'acquisition de 1 an, suivie d'une période de conservation des actions de 2 ans.

Avantages de toute nature

Monsieur Philippe MAUBERT dispose d'un véhicule de fonction.

Principes de rémunération arrêtés pour M. Lionel PICOLET pour 2021

Rémunération fixe en euros	231 000
----------------------------	---------

Le montant de la rémunération fixe de M. Lionel PICOLET a été décidé par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, lors de sa séance du 24 avril 2018. Montant inchangé.

Rémunération variable annuelle Plafond maximal : 150% de la rémunération fixe

Les critères de performance de la rémunération variable annuelle sont :

- évolution du bénéfice net consolidé
- évolution du taux de marge nette
- évolution du CA consolidé
- évolution de critères "production responsable"
- évolution de critères "capital humain"

Conformément à la recommandation de l'AMF n°2012-02 du 9 février 2012 modifiée le 3 décembre 2019, la pondération pour chacun de ces critères a été préétablie de manière précise par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, mais n'est pas rendue publique pour des raisons de confidentialité.

Rémunération de long terme (actions de performance)

Il sera attribué à M. Lionel PICOLET, conformément à la décision du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, un pourcentage d'actions gratuites pouvant être attribuées au titre de l'exercice 2021.

Les actions de performance sont structurées sur une période de 3 ans : une période d'acquisition de 1 an, suivie d'une période de conservation des actions de 2 ans

Avantages de toute nature

Monsieur Lionel PICOLET dispose d'un véhicule de fonction.

Principes de rémunération arrêtés pour M. Christophe MAUBERT pour 2020

Rémunération fixe en euros	231 000
-----------------------------------	----------------

Le montant de la rémunération fixe de M. Christophe MAUBERT a été décidé par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, lors de sa séance du 29 avril 2020. Montant inchangé.

Rémunération variable annuelle Plafond maximal : 150% de la rémunération fixe

Les critères de performance de la rémunération variable annuelle sont :

- évolution du bénéfice net consolidé
- évolution du CA consolidé Parfumerie
- évolution du résultat consolidé Parfumerie
- évolution du CA fragrances USA
- évolution du résultat fragrances USA

Conformément à la recommandation de l'AMF n°2012-02 du 9 février 2012 modifiée le 3 décembre 2019, la pondération pour chacun de ces critères a été préétablie de manière précise par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, mais n'est pas rendue publique pour des raisons de confidentialité.

Rémunération de long terme (actions de performance)

Il sera attribué à M. Christophe MAUBERT, conformément à la décision du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, un pourcentage d'actions gratuites pouvant être attribuées au titre de l'exercice 2021.

Les actions de performance sont structurées sur une période de 3 ans : une période d'acquisition de 1 an, suivie d'une période de conservation des actions de 2 ans.

Avantages de toute nature

Monsieur Christophe MAUBERT dispose d'un véhicule de fonction.

Principes de rémunération arrêtés pour M. Olivier MAUBERT pour 2020

Rémunération fixe en euros	175 000
-----------------------------------	----------------

Le montant de la rémunération fixe de M. Olivier MAUBERT a été décidé par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, lors de sa séance du 24 avril 2018. Montant inchangé.

Rémunération variable annuelle Plafond maximal : 150% de la rémunération fixe

Les critères de performance de la rémunération variable annuelle sont :

- évolution du bénéfice net consolidé
- évolution du CA consolidé Arômes
- évolution du résultat consolidé Arômes
- évolution du CA Health & Beauty (à structure constante)

Conformément à la recommandation de l'AMF n°2012-02 du 9 février 2012 modifiée le 3 décembre 2019, la pondération pour chacun de ces critères a été préétablie de manière précise par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, mais n'est pas rendue publique pour des raisons de confidentialité.

Rémunération de long terme (actions de performance)

Il sera attribué à M. Olivier MAUBERT, conformément à la décision du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, un pourcentage d'actions gratuites pouvant être attribuées au titre de l'exercice 2021.

Les actions de performance sont structurées sur une période de 3 ans : une période d'acquisition de 1 an, suivie d'une période de conservation des actions de 2 ans.

Avantages de toute nature

Monsieur Olivier MAUBERT dispose d'un véhicule de fonction.

Synthèse des mandats et contrats des membres des dirigeants mandataires sociaux

Sur le mandat des dirigeants mandataires sociaux

		Année de nomination ou renouvellement	Échéance du mandat
M. Philippe MAUBERT	Président Directeur Général	2019	AGO sur les comptes 2023
M. Lionel PICOLET	Directeur Général Adjoint	2019	AGO sur les comptes 2023
M. Christophe MAUBERT	Directeur Général élu	2019	AGO sur les comptes 2023
M. Olivier MAUBERT	Directeur Général Délégué	2017	AGO sur les comptes 2021

Les conditions de révocation des dirigeants mandataires sociaux sont celles définies par le Code de commerce et le Code du travail concernant le directeur général adjoint.

Sur le contrat de travail des dirigeants mandataires sociaux

		Contrat de travail (oui/non)	Date de début	Date de fin	Condition de rupture et préavis
M. Philippe MAUBERT	Président Directeur Général	Non			
M. Lionel PICOLET	Directeur Général Adjoint	Oui	01/05/1983		CCN industries chimiques
M. Christophe MAUBERT	Directeur Général Délégué	Oui	11/10/1982		CCN industries chimiques
M. Olivier MAUBERT	Directeur Général Délégué	Oui	01/10/1990		CCN industries chimiques

Sur le contrat de prestations de services des dirigeants mandataires sociaux

Il n'existe aucun contrat de prestations de service entre l'un quelconque des dirigeants mandataires sociaux et la société Robertet.

Cette politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux fera l'objet de la neuvième résolution présentée à l'Assemblée Générale du 9 juin 2021, rédigée comme suit :

"L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L22-10-8 (ancien L225-37-2 II) du Code de commerce, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2021 telle qu'elle y est présentée."

INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS MANDATAIRES SOCIAUX MENTIONNÉES A L'ARTICLE L225-37-3I DU CODE DE COMMERCE SOUMISES AU VOTE EX POST DES ACTIONNAIRES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUIN 2021

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Conformément à la politique de rémunération, la répartition de la rémunération des administrateurs est calculée en fonction de la participation effective de ces derniers aux réunions du Conseil.

La répartition de la rémunération des membres du Comité d'audit et du Comité des rémunérations est définie de manière forfaitaire.

en euros	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des rémunérations	TOTAL
Mme Gilberte LOMBARD	10 000		10 000	20 000
M. Alain MOYNOT	10 000	15 000		25 000
Mme Catherine CANOVAS	10 000	7 500		17 500
Mme Isabelle MAUBERT	10 000			10 000
Mme Colette ROBERT	10 000		3 000	13 000
Mme Isabelle PARIZE (1)	2 500			2 500
M. Philippe MAUBERT	10 000			10 000
M. Lionel PICOLET	10 000			10 000
M. Christophe MAUBERT	10 000			10 000
M. Olivier MAUBERT	10 000			10 000
TOTAL	92 500	22 500	13 000	128 000

(1) Démissionnaire en 2020

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé les montants des divers éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux sur la base et en respectant la politique (anciennement les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature) approuvés lors de l'Assemblée générale le 24 juin 2020.

Le Conseil d'administration, constatant la réalisation par chaque dirigeant mandataire social, au cours de l'exercice écoulé, des critères de performance fixés dans le cadre de leur rémunération variable annuelle et rémunération de long terme traduisant l'intérêt à moyen et long terme de la société, a fixé les montants de ces rémunérations.

L'ensemble des éléments de rémunération versés et/ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux, notamment la rémunération variable annuelle et la rémunération de long terme liée à la performance par le biais de l'attribution d'actions gratuites, a pour objet de renforcer, sur la durée, la convergence d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux et contribue de ce fait aux intérêts de la société, à ses performances à long terme ainsi qu'à sa pérennité.

Rémunérations et avantages attribués / versés pour l'exercice 2020

Détails des rémunérations et avantages dus et versés aux dirigeants mandataires sociaux

	M. Philippe MAUBERT Président Directeur Général		M. Lionel PICOLET Directeur Général Adjoint		M. Christophe MAUBERT Directeur Général Délégué		M. Olivier MAUBERT Directeur Général Délégué	
en euros	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	350 000	350 000	231 000	231 000	231 000	231 000	175 000	175 000
Proportion relative de la rémunération fixe	28%		30%		36%		30%	
Rémunération variable annuelle	416 000 *		259 000 *		167 500 *		175 200 *	
Proportion relative de la rémunération variable	33%		34%		26%		30%	
Rémunération long terme (valorisation des AGA)	365 200		228 250		205 425		205 425	
Proportion de la rémunération long terme	29%		30%		32%		35%	
Rémunération d'une entreprise du Groupe	96 500	96 500	26 300	26 300	30 700	30 700	11 000	11 000
Rémunération Conseil d'administration	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantages de toute nature (véhicule)	16 020	16 020	6 000	6 000	0	0	9 960	9 960
TOTAL	884 520	884 520	529 300	529 300	437 000	437 000	380 160	380 160

* Les paramètres de variation sont appliqués sur la rémunération variable de 2019 (payée en 2020) avant abattement exceptionnel de 25%.

NB. : Ce tableau intègre la valorisation des Attributions Gratuites d'Actions (rémunération de long terme) afin de prendre en compte les recommandations de l'AMF publiées fin 2020.

RÉMUNÉRATION DE LONG TERME / ACTIONS DE PERFORMANCE

Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées chaque année par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, et dont le montant global attribué correspond pour l'exercice clos à 2% du bénéfice net consolidé divisé par la moyenne des 20 derniers cours de bourse suivant la publication des résultats.

Pour 2020, ce calcul aboutit à un total de 1 100 actions que le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations répartit comme suit :

Monsieur Philippe MAUBERT, Président Directeur Général	400 actions
Monsieur Lionel PICOLET, Directeur Général Adjoint	250 actions
Monsieur Christophe MAUBERT, Directeur Général Délégué	225 actions
Monsieur Olivier MAUBERT, Directeur Général Délégué	225 actions

Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué aux dirigeants de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.

Comparaison des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et salariés

Présentation des ratios entre le niveau de la rémunération de chacun de ces dirigeants et, d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux (qui s'élève à 43 060 € pour 2020), d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux (qui s'élève à 36 086 € pour 2020).

en euros	Rémunération totale 2019 (cf. tableau p.18)	Ratio rémunération dirigeant/ rémunération moyenne salariés	Ratio rémunération dirigeant/ rémunération médiane salariés
M. Philippe MAUBERT Président Directeur Général	1 253 720	29	35
M. Lionel PICOLET Directeur Général	760 550€	18	21
M. Christophe MAUBERT Directeur Général Délégué	644 625	15	18
M. Olivier MAUBERT Directeur Général Délégué	586 585	14	16

Comparaison des évolutions annuelles

Présentation d'ensemble et permettant la comparaison sur plusieurs exercices de l'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios visés au paragraphe précédent.

Évolution en %	2017/2016	2018/2017	2019/2018	2020/2019
Rémunération totale des dirigeants mandataires sociaux (1) (2)	+2,51%	-1,60%	-5,47%	+2,54% (2)
Performance de la société (3)	+16,57%	+6,62%	+2,13%	-5,74%
Rémunération moyenne sur une base temps plein des salariés de la société (4)	+2,76%	-1,27%	+2,61%	+5,10%
Ratio rémunération dirigeants/ rémunération moyenne salariés (4)	-0,24%	-0,34%	-7,88%	-2,44%
Ratio rémunération dirigeants/ rémunération médiane salariés (4)	+1,74%	-3,85%	-5,07%	-3,50%

(1) Intègre la rémunération long terme (AGA) pour chacune des années afin de prendre en compte les recommandations de l'AMF publiées fin 2020.

(2) Compte tenu de la situation économique liée au coronavirus la rémunération variable 2019 avait été volontairement diminuée de 25% sur proposition des dirigeants.

(3) Bénéfice net consolidé.

(4) Les salariés de Robertet SA qui représentent 92% des effectifs France.
Rémunération moyenne et médiane sont affectées par les variations d'effectifs.
La variation pour 2020 s'explique par l'intégration totale des effectifs de Charabot par fusion.

Ces informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L22-10-9 (ancien L225-37-3 I) du Code de commerce feront l'objet de la quatrième résolution présentée à l'Assemblée Générale du 9 juin 2021, rédigée comme suit :

"L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L22-10-34 I (ancien L225-100 II) du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L22-10-9 (ancien L225-37-3) du Code de commerce qui y sont présentées."

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020 DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX SOUMIS AU VOTE EX POST DES ACTIONNAIRES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUIN 2021

Rémunérations et avantages versés à M. Philippe MAUBERT pour l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice

Éléments de la rémunération due ou attribuée	2019	2020
Rémunération fixe	350 000 €	350 000 €
La rémunération fixe de M. Philippe MAUBERT a été déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, en prenant en compte les facteurs préétablis.		
Rémunérations d'une entreprise du Groupe	98 200 €	96 500 €
Rémunération liée aux mandats d'administrateur dans des sociétés du Groupe.		
Rémunération variable annuelle	324 000/432 000€*	416 000 €
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé le pourcentage de réalisation des critères de performance :		
-2,8% : évolution du bénéfice net consolidé		
-0,6% : évolution du taux de marge nette		
-0,4% : évolution du CA consolidé		
Soit pour 2020 une rémunération variable de - 3.7% par rapport à la rémunération variable 2019 avant abattement.		
(*) Compte tenu de la situation économique liée au coronavirus, la rémunération variable 2019 avait été volontairement diminuée de 25% sur proposition des dirigeants..		
Rémunération de long terme	387 000 €	365 200 €
Valorisation des 400 actions de performance attribuées à M. Philippe MAUBERT (voir ci-dessous).		
Rémunération Conseil d'administration	12 500 €	10 000 €
M. Philippe MAUBERT bénéficie d'une rémunération conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.		
Avantages en nature	14 650 €	16 020 €
Véhicule de fonction		
TOTAL RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	1 186 350 €	1 253 720 €
Rémunération de long terme (actions de performance)	450 actions	400 actions
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a attribué 400 actions de performance à M. Philippe MAUBERT sur la base d'un titre à 913€ (moyenne des 20 cours suivant la publication des résultats).		

Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué à Monsieur Philippe MAUBERT durant l'exercice 2020, de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.

Les éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Philippe MAUBERT, Président Directeur Général feront l'objet de la cinquième résolution présentée à l'Assemblée Générale du 9 juin 2021, rédigée comme suit :

"L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L22-10-34 II (ancien L225-100 III) du Code de commerce, les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Philippe MAUBERT, Président Directeur Général, qui y sont présentés."

Rémunérations et avantages versés à M. Lionel PICOLET pour l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice

Éléments de la rémunération due ou attribuée	2019	2020
Rémunération fixe	231 000 €	231 000 €
La rémunération fixe de M. Lionel PICOLET a été déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, en prenant en compte les facteurs préétablis.		
Rémunérations d'une entreprise du Groupe	26 800 €	26 300 €
Rémunération liée aux mandats d'administrateur dans des sociétés du Groupe.		
Rémunération variable annuelle	201 800/269 000 €*	259 000 €
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé le pourcentage de réalisation des critères de performance :		
-2,8% : évolution du bénéfice net consolidé -0,6% : évolution du taux de marge nette -0,4% : évolution du CA consolidé		
Soit pour 2020 une rémunération variable de - 3.7% par rapport à la rémunération variable 2019 avant abattement.		
(*) Compte tenu de la situation économique liée au coronavirus, la rémunération variable 2019 avait été volontairement diminuée de 25% sur proposition des dirigeants..		
Rémunération de long terme	241 000 €	228 250 €
Valorisation des 250 actions de performance attribuées à M. Lionel PICOLET (voir ci-dessous).		
Rémunération Conseil d'administration	12 500 €	10 000 €
M. Lionel PICOLET bénéficie d'une rémunération conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.		
Avantages en nature	6 000 €	6 000 €
Véhicule de fonction		
TOTAL RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	719 100 €	760 550 €
Rémunération de long terme (actions de performance)	280 actions	250 actions
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a attribué 250 actions de performance à M. Lionel PICOLET sur la base d'un titre à 913€ (moyenne des 20 cours suivant la publication des résultats).		

Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué à Monsieur Lionel PICOLET durant l'exercice 2020, de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.

Les éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Lionel PICOLET, Directeur Général Adjoint feront l'objet de la sixième résolution présentée à l'Assemblée Générale du 9 juin 2021, rédigée comme suit :

"L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en tant que de besoin en application de l'article L22-10-34 II (ancien L225-100 III) du Code de commerce, les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Lionel PICOLET, Directeur Général Adjoint, qui y sont présentés."

Rémunérations et avantages versés à M. Christophe MAUBERT pour l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice

Éléments de la rémunération due ou attribuée	2019	2020
Rémunération fixe	318 000 €	231 000 €
La rémunération fixe de M. Christophe MAUBERT a été déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, en prenant en compte les facteurs préétablis. La diminution par rapport à 2019 s'explique par la relocalisation de M. Christophe MAUBERT en France en 2020.		
Rémunérations d'une entreprise du Groupe	30 000 €	30 700 €
Rémunération liée aux mandats d'administrateur dans des sociétés du Groupe.		
Rémunération variable annuelle	126 000 €*	167 500 €
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé le pourcentage de réalisation des critères de performance :		
-2,3% : évolution du bénéfice net consolidé -0,9% : évolution du CA consolidé de la Division Parfumerie 0,0% : évolution du résultat consolidé Parfumerie +0,4% : évolution du CA de Robertet Fragrances +2,5% : évolution du résultat Robertet Fragrances (retour à l'équilibre)		
Soit pour 2020 une rémunération variable de -0,3% par rapport à la rémunération variable 2019 avant abattement.		
* compte tenu de la situation économique liée au coronavirus la rémunération variable 2019 avait été volontairement diminuée de 25% sur proposition des dirigeants.		
Rémunération de long terme	215 000 €	205 425 €
Valorisation des 225 actions de performance attribuées à M. Christophe MAUBERT (voir ci-dessous).		
Rémunération Conseil d'administration	10 000 €	10 000 €
M. Christophe MAUBERT bénéficie d'une rémunération conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.		
Avantages en nature	5 500 €	0 €
Véhicule de fonction		
TOTAL RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	704 500 €	644 625 €
Rémunération de long terme (actions de performance)	250 actions	225 actions
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a attribué 225 actions de performance à M. Christophe MAUBERT sur la base d'un titre à 913€ (moyenne des 20 cours suivant la publication des résultats).		

Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué à Monsieur Christophe MAUBERT durant l'exercice 2020, de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.

Les éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Christophe MAUBERT, Directeur Général Délégué feront l'objet de la septième résolution présentée à l'Assemblée Générale du 9 juin 2021, rédigée comme suit :

"L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L22-10-34 II (ancien L225-100 III) du Code de commerce, les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Christophe MAUBERT, Directeur Général Délégué, qui y sont présentés."

Rémunérations et avantages versés à M. Olivier MAUBERT pour l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice

Éléments de la rémunération due ou attribuée	2019	2020
Rémunération fixe	175 000 €	175 000 €
La rémunération fixe de M. Olivier MAUBERT a été déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, en prenant en compte les facteurs préétablis.		
Rémunérations d'une entreprise du Groupe	11 150 €	11 000 €
Rémunération liée aux mandats d'administrateur dans des sociétés du Groupe.		
Rémunération variable annuelle	130 500/174 000*	175 200 €
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a déterminé le pourcentage de réalisation des critères de performance :		
-2,3% : évolution du bénéfice net consolidé -0,3% : évolution du CA consolidé division Arômes 0,0% : évolution du résultat consolidé Arômes +3,3% : évolution du CA de la division Health & Beauty à structure constante		
Soit pour 2020 une rémunération variable de +0,7% par rapport à la rémunération variable 2019 avant abattement.		
* compte tenu de la situation économique liée au coronavirus la rémunération variable 2019 avait été volontairement diminuée de 25% sur proposition des dirigeants..		
Rémunération de long terme	215 000 €	205 425 €
Valorisation des 225 actions de performance attribuées à M. Olivier MAUBERT (voir ci-dessous).		
Rémunération Conseil d'administration	12 500 €	10 000 €
M. Olivier MAUBERT bénéficie d'une rémunération conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration.		
Avantages en nature	9 960 €	9 960 €
Véhicule de fonction		
TOTAL RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	554 110 €	586 585 €
Rémunération de long terme (actions de performance)	250 actions	225 actions
Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a attribué 225 actions de performance à M. Olivier MAUBERT sur la base d'un titre à 913€ (moyenne des 20 cours suivant la publication des résultats).		

Aucune autre rémunération et aucun autre avantage de toute nature (tels que retraite chapeau, indemnité de départ ou encore indemnité de non-concurrence), n'a été versé ou attribué à Monsieur Olivier MAUBERT durant l'exercice 2020, de la part des sociétés contrôlées et de la société contrôlante.

Les éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Olivier MAUBERT, Directeur Général Délégué feront l'objet de la huitième résolution présentée à l'Assemblée Générale du 9 juin 2021, rédigée comme suit :

"L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L22-10-34 II (ancien L225-100 III) du Code de commerce, les éléments fixes, variables, de long terme et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier MAUBERT, Directeur Général Délégué, qui y sont présentés.

VI – DONNÉES BOURSIÈRES

Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants ou administrateurs et les personnes qui leur sont liées.

Aucune opération réalisée sur l'exercice 2020.

Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe aucune action d'autocontrôle.

Un droit de vote double est dévolu à toutes les actions détenues au nominatif depuis au moins 5 ans. Le total des droits de vote double au 31 décembre 2020 était de 1 080 303 dont 1 067 748, soit 98,8 % étaient détenus par le Groupe familial Maubert.

Franchissements de seuils

Aucun franchissement de seuil légal n'a été porté à la connaissance de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Relations avec les Investisseurs

Le site internet www.robertet.com comprend un volet destiné à la communication financière régulièrement mis à jour.

Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du Groupe, communiqués, rapports financiers annuels et semestriels.

Les dirigeants rencontrent analystes et investisseurs chaque fois qu'il sont sollicités et participent chaque année à des réunions avec ces derniers, sur les places financières de Paris ou Londres.



ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER 2020

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020



ROBERTET
GROUPE



ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

Monsieur Philippe MAUBERT

Président du Conseil d'Administration.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans les comptes consolidés, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Grasse , le 28 avril 2021

Philippe MAUBERT

Président du Conseil d'Administration.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020



ROBERTET
— GROUPE —

COGEPARC
Membre de PKF INTERNATIONAL
Le Thélémos
12 quai du Commerce
69009 LYON

ROBERTET
Société Anonyme
37 avenue Sidi- Brahim
06130 GRASSE

DELOITTE & ASSOCIÉS
Immeuble Le Castel
Boulevard Jacques Saadé
7 Quai de la Joliette
13253 MARSEILLE CEDEX 02

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

À l'assemblée générale de la société Robertet

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ROBERTET relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtées dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié

Notre réponse

Évaluation des titres de participation

Au 31 décembre 2020, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 67,5 millions d'euros. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme indiqué dans la note «C. Immobilisations Financières» de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée par la Société en fonction d'une analyse multicritère tenant

Nous avons examiné les modalités mises en œuvre par la Direction pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation.

Nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de la valeur d'utilité des titres déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Lorsque la valeur d'utilité des titres de participation a été déterminée

compte de la quote-part des capitaux propres de la filiale, ou selon le cas, de la valeur de marché et des perspectives de rentabilité de la filiale considérée.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit compte tenu du jugement exercé par la Direction dans son choix des éléments à considérer pour l'estimation de la valeur d'utilité de ces titres et en raison de leur importance significative dans les comptes annuels.

en faisant référence à la valeur de marché et des perspectives de rentabilité, nous avons vérifié que les hypothèses retenues présentent un caractère raisonnable et qu'elles sont supportées par une documentation probante ;

- Apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes «C. Immobilisations Financières» et «2.3. Immobilisations Financières» de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Robertet par l'Assemblée Générale du 8 juin 2010 pour le cabinet Cogeparc. Pour le cabinet Deloitte & Associés, notre nomination en tant que commissaires aux comptes de la société Robertet est antérieure à 1986.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Cogeparc est dans la 11ème année de sa mission sans interruption. La mission du cabinet Deloitte & Associés est supérieure à 35 années sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs

de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon et Marseille, le 30 Avril 2021,

Les Commissaires aux Comptes

COGEPARC

Membre de PKF INTERNATIONAL

Anne Brion TURCK

DELOITTE & ASSOCIÉS

Philippe BATTISTI

COGEPARC
Membre de PKF INTERNATIONAL
Le Thélémos
12 quai du Commerce
69009 LYON

ROBERTET
Société Anonyme
37 avenue Sidi- Brahim
06130 GRASSE

DELOITTE & ASSOCIÉS
Immeuble Le Castel
Boulevard Jacques Saadé
7 Quai de la Joliette
13235 MARSEILLE CEDEX 02

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société Robertet,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ROBERTET relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces

mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque identifié

Notre réponse

ÉVALUATION DES GOODWILL

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à comptabiliser plusieurs goodwill. Au 31 décembre 2020, leur valeur nette comptable s'élève à 32,9 M€.

Ces goodwill ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie (UGT), définies en fonction des domaines d'activité du groupe, soit les divisions Arômes, Parfumerie et Matières Premières.

La Direction réalise un test de dépréciation de la valeur de ces goodwill dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre, qui s'appuie sur la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de chaque UGT à laquelle les goodwill ont été affectés, ainsi que le détail des principales hypothèses retenues sont décrits en notes 1.7 «regroupement d'entreprise», 1.9 «perte de valeur des goodwill et des actifs immobilisés» et 2 «Goodwill» de l'annexe aux comptes consolidés.

Pour les trois UGT, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de projections de flux de trésorerie actualisés et d'une valeur terminale.

Le test de dépréciation effectué par la

Nous avons obtenu les plans d'affaires de la Direction ainsi que les tests de dépréciation de chacune des UGT auxquels sont affectés les goodwill. Sur la base de ces informations, nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie retenue par la société en réalisant les procédures suivantes :

- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie au regard du contexte économique et financier dans lequel le Groupe opère, y compris les impacts liés à la crise résultant de la COVID-19. En particulier, nous avons analysé la cohérence des hypothèses retenues dans les projections de ventes et de coûts avec les analyses de marché externes ;
- Nous avons vérifié les calculs et l'approche méthodologique retenue en nous appuyant sur les travaux de nos experts en évaluation ;
- Nous avons apprécié le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuel retenus par la Direction, en les comparant à notre propre estimation de taux, établie avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;

Direction sur les goodwill intègre dans chacune des UGT une part importante de jugements et d'hypothèses de la Direction, portant notamment sur :

- Les flux de trésorerie futurs estimés pour chaque UGT, et en particulier les projections de ventes et les coûts futurs ;
- Le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuel utilisés pour la projection de ces flux.

En conséquence, une variation de ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur recouvrable de ces UGT.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des goodwill affectés aux UGT constitue un point clé de l'audit.

- Nous avons comparé les prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la qualité du processus d'élaboration des budgets ;
- Nous avons vérifié, par sondages, l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés par la société ;
- Nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction et les avons comparées à nos propres analyses, pour vérifier que les tests de sensibilité conduits sur une base de variations raisonnablement possibles des hypothèses clés, ne conduirait pas à une dépréciation des goodwill ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 1.7 «regroupement d'entreprise», 1.9 «perte de valeur des goodwill et des actifs immobilisés» et 2 «Goodwill» de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Robertet par l'Assemblée Générale du 8 juin 2010 pour le cabinet Cogeparc. Pour le cabinet Deloitte & Associés, notre nomination en tant que commissaires aux comptes de la société Robertet est antérieure à 1986.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Cogeparc est dans la 11ème année de sa mission sans interruption. La mission du cabinet Deloitte & Associés est supérieure à 35 années sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées

Lyon et Marseille, le 30 avril 2021,

Les Commissaires aux Comptes

COGEPARC

Membre de PKF International

Anne BRION TURCK

DELOITTE & ASSOCIÉS

Philippe BATTISTI

COGEPARC
Le Thélémos
12 quai du Commerce
69009 LYON

ROBERTET
Société Anonyme
37 avenue Sidi- Brahim
06130 GRASSE

DELOITTE & ASSOCIÉS
Immeuble Castel Office
7 Quai de la Joliette
Boulevard Jacques Saadé
13235 MARSEILLE CEDEX 02

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société Robertet,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENT DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société MAUBERT SA

Convention portant sur un contrat d'animation du Groupe avec la Société Maubert SA

Administrateurs Communs : Monsieur Philippe Maubert, Président Directeur Général de Robertet SA et Président du Conseil d'Administration de Maubert SA, Monsieur Christophe Maubert, membre du Conseil d'Administration de Robertet SA et membre du Conseil d'Administration de Maubert SA, Monsieur Olivier Maubert, membre du Conseil d'Administration de Robertet SA et membre du Conseil d'Administration de Maubert SA, Madame Isabelle Maubert, membre du Conseil d'Administration de Robertet SA et membre du Conseil d'Administration de Maubert SA, Madame Catherine Canovas, membre du Conseil d'Administration de Robertet SA et membre du Conseil d'Administration de Maubert SA.

Nature : votre société a conclu avec la société MAUBERT SA un contrat d'animation de Groupe.

Modalités : la redevance est calculée sur le montant des frais engagés majorés d'une marge de 5%. La charge comptabilisée s'élève à 45 milliers d'euros hors taxes au 31 décembre 2020.

Lyon et Marseille, le 30 avril 2021,

Les commissaires aux comptes

COGEPARC
Anne BRION TURCK

DELOITTE & ASSOCIÉS
Philippe BATTISTI

COGEPARC
Membre de PKF INTERNATIONAL
Le Thélémus
12 quai du Commerce
69009 LYON

ROBERTET
Société Anonyme
37 avenue Sidi- Brahim
06130 GRASSE

DELOITTE & ASSOCIÉS
Immeuble Le Castel
Boulevard Jacques Saadé
7 Quai de la Joliette
13235 MARSEILLE CEDEX 02

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale du 9 juin 2021 – Résolutions n°12 et 13

À l'Assemblée Générale de la société Robertet,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre, dans la limite de 1 % du capital social de la société.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Lyon et Marseille, le 30 avril 2021,

Les commissaires aux comptes

COGEPARC
Membre de PKF INTERNATIONAL
Anne BRION TURCK

DELOITTE & ASSOCIÉS
Philippe BATTISTI

GROUPE ROBERTET

FILIALES

FRANCE

ROBERTET GRASSE
37, avenue Sidi Brahim
BP 52100
06130 Grasse Cedex
France
www.robertet.fr
E-mail : info@robertet.fr

CHARABOT

10 Avenue Yves-Emmanuel Baudoin
BP 22070
06131 Grasse Cedex
France
E-mail : contact@charabot.fr

ROBERTET PARIS

43 Rue du Colisée
75008 Paris
France

SAPAD

26340 Vercheny

HITEX SAS

56000 Vannes

BIONOV

84900 Avignon

USA

Robertet Flavors Inc

Robertet Fragrances Inc

Robertet Fragrances Inc.
New York Creative Center

EUROPE

ALLEMAGNE

Robertet GMBH

ESPAGNE

Robertet España SA

GRANDE BRETAGNE

Robertet UK Ltd.,

ITALIE

Robertet Italia Srl

SUISSE

Robertet SA

AMERIQUE DU SUD

ARGENTINE

Robertet Argentina

BRESIL

Robertet do Brasil Ind. e Com. Ltda

COLOMBIE

Robertet Andina S.A.S.

MEXIQUE

Robertet de Mexico s.a. de c.v.

ASIE

TURQUIE

Robertet Gulyagi ve

Robertet Aroma ue esens
Istanbul

THAÏLANDE

Robertet Thailand
Bangkok

CHINE

Robertet Flavors & Fragrances
(Beijing) CO., LTD.

CORÉE

Robertet Korea
Séoul

INDE

Robertet Flavours & Fragrances Pvt. Ltd.
Robertet Goldfield India

IDONESIA

PT Robertet Group Indonesia
Jakarta

JAPON

Robertet Japan

ROBERTET U.A.E.

Dubaï

SINGAPORE

Robertet Asia Pte Ltd
Singapore

VIETNAM

Robertet Vietnam
Representative Office
Hochiminh City

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Robertet South Africa Aromatics Ltd.



ROBERTET
GROUPE

